

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**SOMMAIRE**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2018	3
<i>Monsieur le Maire</i>	4
RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	5
<i>Monsieur le Maire</i>	8
FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	9
<i>Monsieur le Maire</i>	10
Alain GRIPPON.....	11
<i>Monsieur le Maire</i>	28
Jacqueline LEFEBVRE.....	28
<i>Monsieur le Maire</i>	29
Rose-Marie NIETO.....	29
<i>Monsieur le Maire</i>	32
Alain PIVETEAU	32
<i>Monsieur le Maire</i>	34
Elodie TRUONG.....	35
<i>Monsieur le Maire</i>	36
Monique JOHNSON.....	36
Lucien-Jean LAHOUSSE	37
<i>Monsieur le Maire</i>	39
Rose-Marie NIETO.....	39
<i>Monsieur le Maire</i>	40
Alain BAUDIN	40
<i>Monsieur le Maire</i>	42
Jacqueline LEFEBVRE.....	42
<i>Monsieur le Maire</i>	43
Elisabeth BEAUVAIS.....	43
<i>Monsieur le Maire</i>	44
Michel PAILLEY	44
<i>Monsieur le Maire</i>	45
Dominique DESQUINS.....	45
<i>Monsieur le Maire</i>	45
Elodie TRUONG.....	45
Simon LAPLACE	47
<i>Monsieur le Maire</i>	48
Romain DUPEYROU.....	48
<i>Monsieur le Maire</i>	49
Jacques TAPIN	50
Alain PIVETEAU	51
<i>Monsieur le Maire</i>	53
Alain BAUDIN	54
Alain PIVETEAU	54
Alain BAUDIN	54
<i>Monsieur le Maire</i>	55
<i>Monsieur le Maire</i>	57
FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019 - BUDGET DE LA RÉGIE À AUTONOMIE FINANCIÈRE ENERGIES RENOUVELABLES	60
FINANCES - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS AU TITRE DE L'ANNÉE 2019	61
BUDGET ANNEXE PARC DE NORON - SUBVENTION - PRISE EN CHARGE DU DÉFICIT - EXERCICE 2018 ...	63
NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT COMPTE 204.....	64
GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À HABITAT SUD DEUX-SÈVRES POUR UN PRÊT SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION AU FOYER LOGEMENT DE LA COUDRAIE.....	65
FINANCES - TARIFS MUNICIPAUX 2019	67
<i>Dominique DESQUINS</i>	68
<i>Monsieur le Maire</i>	68

EPCMS LES PORTES DU MARAIS - ELECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE NIORT - MODIFICATION.....	69
VENTE DES VÉHICULES MIS EN FOURRIÈRE NON RÉCUPÉRÉS PAR LEUR PROPRIÉTAIRE - EPAVES ET ENCHÈRES PAR LES DOMAINES	70
EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION ET MAINTENANCE - APPROBATION DE L'ACCORD- CADRE.....	71
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>72</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>72</i>
<i>Monique JOHNSON.....</i>	<i>72</i>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>73</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>74</i>
<i>Simon LAPLACE</i>	<i>74</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>76</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>76</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>77</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>77</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>77</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>77</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>77</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>77</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>77</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>77</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>77</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>77</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>77</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>78</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>78</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>78</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>78</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>78</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>78</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>78</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>78</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>78</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>78</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>79</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>79</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>79</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>79</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>79</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>79</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>79</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>79</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>79</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>79</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>79</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>79</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>80</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>80</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>80</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>80</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>80</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>80</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>80</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>80</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>81</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>81</i>
<i>Alain PIVETEAU</i>	<i>81</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>81</i>
FOURNITURE DE PRODUITS PRÉFABRIQUÉS DE VOIRIE EN BÉTON ET DE PRODUITS DE VOIRIE EN FONTE ET COMPOSITE - APPROBATION DES ACCORDS-CADRES.....	82
GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE CARBURANT EN VRAC - APPROBATION DU MARCHÉ SUBSÉQUENT N°4.....	84
PORT-BOINOT - MARCHÉS DE TRAVAUX - AVENANTS POUR LES LOTS 1, 2, 6 ET MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION D2018-189 POUR LE LOT D03.....	86
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>88</i>
<i>Monsieur le Maire (137 :42)</i>	<i>88</i>
MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.....	89
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>93</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>93</i>
<i>Elodie TRUONG.....</i>	<i>93</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>93</i>

<i>Elodie TRUONG</i>	93
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	94
<i>Monsieur le Maire</i>	94
MISE À DISPOSITION D'UNE ASSISTANTE SOCIALE DE LA VILLE DE NIORT AUPRÈS DU CCAS	95
CONVENTION DE PARTENARIAT EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	96
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	97
<i>Monsieur le Maire</i>	97
RECRUTEMENT D'INTERMITTENTS DU SPECTACLE POUR LES MANIFESTATIONS CULTURELLES 2019	98
MODALITÉS D'ORGANISATION POUR LA CONSTITUTION D'UN SERVICE UNIQUE URBANISME ET GESTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS	99
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	101
<i>Monsieur le Maire</i>	101
<i>Dominique DESQUINS</i>	101
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	101
<i>Monsieur le Maire</i>	102
AUTORISATIONS DU DROIT DU SOL - CONVENTION CHARGEANT LA CAN DE L'INSTRUCTION	103
<i>Marc THEBAULT</i>	104
<i>Monsieur le Maire</i>	104
<i>Elodie TRUONG</i>	104
<i>Monsieur le Maire</i>	104
<i>Marc THEBAULT</i>	104
<i>Elodie TRUONG</i>	104
<i>Marc THEBAULT</i>	105
<i>Elodie TRUONG</i>	105
<i>Monsieur le Maire</i>	105
CONVENTION DE PRÊT D'ARCHIVES AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC DU CHÂTEAU, DU MUSÉE ET DU DOMAINE NATIONAL DE VERSAILLES - EXPOSITION CONSACRÉE À MADAME DE MAINTENON	106
<i>Simon LAPLACE</i>	107
<i>Monsieur le Maire</i>	107
CLASSES DE DÉCOUVERTE AVEC NUITÉES DES ÉCOLES PUBLIQUES NIORTAISES - PARTICIPATION DE LA VILLE - ANNÉE 2019	108
PONEY MAÎTRE D'ÉCOLE - DEMANDE DE SUBVENTION ANNÉE 2018/2019.....	109
ANIMATIONS PÉRISCOLAIRES - DEMANDE DE SUBVENTION - ANNÉE 2019.....	111
DISPOSITIF APPEL À PROJETS JEUNESSE AVEC LE CSC CENTRE VILLE	112
TARIFS "COUPONS SPORT" - SAISON SPORTIVE 2018/2019	113
<i>Alain BAUDIN</i>	114
<i>Monsieur le Maire</i>	114
CONVENTION D'OCCUPATION DU PAS DE TIR DU STADE DE MASSUJAT PAR L'ASSOCIATION "LES ARCHERS NIORTAIS"	115
SUBVENTION À L'ASSOCIATION POITOU-CHARENTES ANIMATION - ORGANISATION DU TOUR CYCLISTE INTERNATIONAL DU POITOU-CHARENTES EN NOUVELLE AQUITAINE.....	116
<i>Alain BAUDIN</i>	117
<i>Monsieur le Maire</i>	117
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - VERTIGES	118
<i>Alain BAUDIN</i>	119
<i>Monsieur le Maire</i>	119
SUBVENTION - ASSOCIATION LE POING DE RENCONTRE NIORTAIS	120
<i>Alain BAUDIN</i>	121
<i>Monsieur le Maire</i>	121
SUBVENTIONS - CLUBS DE HAUT NIVEAU - AVENANTS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS PLURIANNUELLES - CHAMOIS NIORTAIS FOOTBALL CLUB, NIORT TENNIS DE TABLE, STADE NIORTAIS RUGBY, VOLLEY-BALL PEXINOIS NIORT - SOLDE.....	122

<i>Alain BAUDIN</i>	124
<i>Monsieur le Maire</i>	124
<i>Guillaume JUIN</i>	125
<i>Monsieur le Maire</i>	125
<i>Alain PIVETEAU</i>	125
<i>Monsieur le Maire</i>	125
<i>Alain BAUDIN</i>	125
<i>Monsieur le Maire</i>	126
SUBVENTIONS - CONVENTIONS ANNUELLES D'OBJECTIFS - CLUBS DE SPORT DE HAUT NIVEAU	127
SUBVENTION - MANIFESTATION SPORTIVE - COMITÉ TERRITORIAL DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MONTAGNE ET D'ESCALADE 79	129
<i>Alain BAUDIN</i>	130
<i>Monsieur le Maire</i>	130
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASN BASKET	131
<i>Alain BAUDIN</i>	132
<i>Monsieur le Maire</i>	132
TARIFICATION NIORT EXPO 2019	133
CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET NIORT ASSOCIATIONS POUR LA MISE À DISPOSITION DE DEUX VÉHICULES	134
<i>Alain BAUDIN</i>	135
<i>Monsieur le Maire</i>	135
DISPOSITIF D'AIDE AUX STRUCTURES PROFESSIONNELLES DES ARTS DU SPECTACLE, AGISSANT DANS LES DOMAINES DE LA CRÉATION, DE LA DIFFUSION ET DE LA PRATIQUE ARTISTIQUE	136
FESTIVAL DU POLAR REGARDS NOIRS 2019 - PRIX CLOUZOT	137
CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET L'ASSOCIATION LE MOULIN DU ROC SCÈNE NATIONALE À NIORT - AVENANT N°1	138
<i>Monsieur le Maire</i>	139
CONVENTION D'OBJECTIFS 2013 - 2016 DU CENTRE D'ART CONTEMPORAIN PHOTOGRAPHIQUE VILLA PÉROCHON - AVENANT N°13	140
<i>Monsieur le Maire</i>	141
<i>Jacques TAPIN</i>	141
<i>Monsieur le Maire</i>	141
CONVENTION D'OBJECTIFS 2016 -2017- 2018 DU CAMJI - AVENANT N°9	142
ACQUISITION D'UNE PARCELLE RUE DE LA VALLÉE GUYOT	143
OPÉRATION DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE - CENTRE ANCIEN - APPROBATION ET DEMANDE DE MISE À ENQUÊTE PUBLIQUE DU DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE N°3	144
<i>Marc THEBAULT</i>	146
<i>Monsieur le Maire</i>	146
<i>Marc THEBAULT</i>	147
<i>Monsieur le Maire</i>	147
FINANCEMENT DU POSTE DE DIRECTEUR DU PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ANAH	148
OPAH RU NIORT - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT	149
<i>Marc THEBAULT</i>	150
<i>Monsieur le Maire</i>	150
CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS ET LA VILLE DE NIORT RELATIVE À LA GESTION DU COMPLEXE SPORTIF DE LA VENISE VERTE - AVENANT N°1	151
<i>Michel PAILLEY</i>	152
<i>Monsieur le Maire</i>	152
MODIFICATION DU PATRIMOINE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE	153
<i>Michel PAILLEY</i>	154
<i>Monsieur le Maire</i>	154

<i>Elodie TRUONG</i>	154
<i>Michel PAILLEY</i>	154
<i>Monsieur le Maire</i>	154
CHANTIERS D'INSERTION 2019 - APPROBATION DES CONVENTIONS DE CHANTIER AVEC LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI	155
MÉDIATHÈQUE DE SAINTE PEZENNE - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TEMPS PARTAGÉ - AVENANT N°5	156
RUE DU MÛRIER - RACHAT DE BIENS MEUBLES AU SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER	157
<i>Michel PAILLEY</i>	158
<i>Monsieur le Maire</i>	158
CENTRE DU GUESCLIN - DEMANDE DE GRATUITÉ AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES CONCILIEURS DE JUSTICE DE LA COUR D'APPEL DE POITIERS	159
CESSION D'UNE MAISON D'HABITATION SISE 110 RUE DE STRASBOURG	160
DÉROGATIONS À L'OBLIGATION DE REPOS DOMINICAL POUR LES SALARIÉS DES COMMERCES AU COURS DE L'ANNÉE 2019	162
GAZ NATUREL - CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE - COMPTE RENDU ANNUEL DE CONCESSION ANNÉE 2017 - CONTRÔLE DU SERVICE PUBLIC DÉLÉGUÉ	164
<i>Dominique SIX</i>	165
<i>Monsieur le Maire</i>	165
ELECTRICITÉ - CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ET FOURNITURE - COMPTE RENDU ANNUEL DE CONCESSION EXERCICE 2017 - CONTRÔLE DE SERVICE PUBLIC DÉLÉGUÉ	166
<i>Dominique SIX</i>	167
<i>Monsieur le Maire</i>	167
<i>Alain PIVETEAU</i>	167
<i>Monsieur le Maire</i>	168
<i>Dominique SIX</i>	168
<i>Monsieur le Maire</i>	168
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE 2017 - PRESTATION DE LA SOCIÉTÉ GO PUB AU PROFIT DE LA CAN - PARTICIPATION DE LA VILLE DE NIORT	169
COMPENSATIONS POUR LES CONCESSIONS DE STATIONNEMENT DES PARKINGS MARCEL PAUL, LA ROULIÈRE, SAINT JEAN ET HÔTEL DE VILLE POUR L'EXERCICE 2019	171
<i>Dominique SIX</i>	172
<i>Monsieur le Maire</i>	172
<i>Dominique DESQUINS</i>	172
<i>Monsieur le Maire</i>	172
<i>Elodie TRUONG</i>	172
<i>Monsieur le Maire</i>	172
<i>Elodie TRUONG</i>	172
<i>Monsieur le Maire</i>	172
<i>Elodie TRUONG</i>	173
<i>Monsieur le Maire</i>	173
<i>Elodie TRUONG</i>	173
<i>Monsieur le Maire</i>	173

[RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 décembre 2018

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Dominique SIX, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU

Excusés :

Madame Rose-Marie NIETO, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Isabelle GODEAU.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018

Procès-verbal n° Pv-2018-11

Direction du Secrétariat Général

**Approbation du procès-verbal de la séance du
Conseil municipal du 17 septembre 2018**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Monsieur le Maire

Chers collègues, nous commençons la séance du Conseil municipal. Y aurait-il un ou une volontaire pour être rapporteur de la séance ? Madame VACKER. Merci.

Je dois soumettre le procès-verbal de la séance du 17 septembre à votre approbation.

Y a-t-il des remarques ? Non.

Procès-verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Recueil-décisions n° Rc-2018-9

Direction du Secrétariat Général**Recueil des Décisions L.2122-22 du Code Général
des Collectivités Territoriales**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1.	L-2018-530	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Festivités de Noël 2018 - Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle l'Engin	1 855,20 € HT soit 1 957,24 € TTC	5
2.	L-2018-552	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Festivités de Noël 2018 - Prestation de gardiennage des chalets place du Donjon	8 718,50 € HT soit 10 504,05 € TTC	11
3.	L-2018-554	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Festivités de Noël 2018 - Prestation de gardiennage allée Foraine	5 859,00 € HT soit 7 058,92 € TTC	13
4.	L-2018-555	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Festivités de Noël 2018 - Prestation de gardiennage des roulottes de Noël rue Victor Hugo	7 129,50 € HT soit 8 589,62 € TTC	15
5.	L-2018-565	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ VIE ASSOCIATIVE Achat de places au CICEBEN dans le cadre du spectacle de Noël 2018	2 000,00 € net	17
6.	L-2018-567	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Marché subséquent de fourniture de matériel de plomberie et sanitaire - Approbation	Montant maximum : 60 000,00 € TTC pour 1 an	19
7.	L-2018-570	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Marché subséquent de fourniture d'outillage à main divers et consommables - Approbation	Montant maximum : 30 000,00 € TTC pour 1 an	21
8.	L-2018-573	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Fourniture d'un véhicule ASVP - Accord cadre Véhicules Particuliers - Marché subséquent n°2	14 490,20 € HT soit 17 388,24 € TTC pour le véhicule et ses équipements et 511,76 € net pour l'immatriculation	23
9.	L-2018-543	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE MARCHÉS PUBLICS - DSP Accord-cadre - Téléassistance aux administrateurs de bases de données - Projets d'évolution de bases de données	Montant maximum du marché 60 000 € HT soit 72 000,00 € TTC sur 4 ans	25

10.	L-2018-568	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE MARCHÉS PUBLICS - DSP Fourniture de matériels roulants 2018 - Lot 1 : Chariot élévateur frontal 1,8 T (matériel d'occasion)	13 900,00 € HT soit 16 680,00 € TTC	26
11.	L-2018-558	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Participation d'un groupe d'agents à la formation "Manipulation des extincteurs" - Convention passée avec CERFOS	850,00 € HT soit 1 020,00 € TTC pour 2 sessions	27
12.	L-2018-559	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec l'IRFSS Nouvelle Aquitaine. Participation d'un agent à la formation : "Le poids des mots : adapter sa communication avec l'enfant et ses parents"	150,00 € net	28
13.	L-2018-560	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec l'Université d'Angers - Faculté de médecine	4 670,00 € net	29
14.	L-2018-549	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Acquisition de stations de travail pour le bureau d'étude de la Direction Patrimoine et Moyens auprès de la société MISCO	8 120,00 € HT soit 9 744,00 € TTC	30
15.	L-2018-550	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Prolongation de la maintenance des outils de virtualisation VMWARE auprès de la société AIS	5 782,00 € HT Soit 6 938,40 € TTC	32
16.	L-2018-576	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Marché passé avec la Société MISCO concernant l'acquisition d'ordinateurs portables pour la Ville de Niort	11 600,00 € HT soit 13 920,00 € TTC	34
17.	L-2018-577	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Marché passé avec la société MISCO pour l'acquisition d'ordinateurs portables pour les écoles	9 860,00 € HT soit 11 832,00 € TTC	36
18.	L-2018-541	DIRECTION DE L'EDUCATION PERSONNEL ET COMPTABILITÉ ECOLES Accord-cadre - Fourniture et livraison d'articles de papeterie scolaire et de travaux manuels - Marché subséquent n°3	89 000,00 € HT maximum pour 1 an	38
19.	L-2018-497	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2018/2019 - 1er trimestre - Convention entre la Ville de Niort et le Centre d'Études Musicales - Atelier éveil musical - Avenant n°1	480,00 € net	40
20.	L-2018-557	DIRECTION ESPACES PUBLICS VOIRIE - SIGNALISATION - ECLAIRAGE Fourniture de sel de déneigement - Attribution du marché	7 000,00 € HT soit 8 400,00 € TTC	44
21.	L-2018-553	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Ancienne Maison de quartier Saint-Liguaire 25 rue du 8 mai 1945 - Convention d'occupation du domaine public	Recettes : 60,00 €	45

22.	L-2018-566	DIRECTION DE PROJET PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS ET SANITAIRES Passation d'une convention pour une prestation de service de fourniture de données et de prévisions météorologiques auprès de Météo France	15 076,00 € HT soit 18 091,20 € TTC pour 4 ans	49
-----	------------	---	---	----

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Procès-verbal

Monsieur le Maire

Je vous sou mets également le recueil des décisions.

Y a-t-il des remarques ? Non.

Procès-verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-449

Direction des Finances**Finances - Budget Primitif de l'exercice 2019 -
Budget principal et budgets annexes**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

Il est proposé à l'Assemblée municipale de voter le projet de Budget Primitif de l'exercice 2019 du budget principal et de ses budgets annexes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif 2019 du budget principal et celui de ses budgets annexes par un vote par nature ;
 - en M°14 au niveau du chapitre, pour chacune des sections du budget principal et le budget annexe « Parc de Noron », étant précisé que pour la section d'investissement du budget principal, il est proposé d'exécuter les opérations figurant en annexe de la présente délibération en chapitre opération ;
 - en M°4, au niveau du chapitre, pour chacune des sections des budgets annexes « Service extérieur des pompes funèbres », « Crématorium », « Stationnement » et « Chaufferie bois quartier des Brizeaux ».

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	34
Contre :	5
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain GRIPPON

Monsieur le Maire

Nous commençons les délibérations par le budget primitif 2019, qui vous sera présenté par Alain GRIPPON. Je vais faire un préambule Alain, pour te laisser le temps de t'installer.

Une petite introduction, comme de coutume d'ailleurs.

Le budget étant toujours une délibération importante dans une vie démocratique, il convient de le solenniser un minimum.

Chers collègues, le Budget Primitif 2019, qui vous est présenté ce soir, est conforme aux orientations budgétaires proposées et débattues lors de notre dernier Conseil municipal. Je remercie, à ce moment de l'année budgétaire, tous les services qui ont participé en lien avec les élus, à la déclinaison de ce budget, mais également au respect de la lettre de cadrage qui leur avait été adressée dès juillet dernier.

Fidèle aux orientations budgétaires, notamment en matière fiscale, avec des taux d'imposition inchangés, comme c'est le cas depuis 2014. La maîtrise des dépenses stabilisée, en particulier des dépenses de fonctionnement dans ce budget primitif. Des recettes plus dynamiques, en augmentation de 1,1% en fonctionnement et de 34% en investissement, alors même que nous enregistrons une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui a perdu 6 millions d'euros en année constante par rapport à la DGF que nous avions en 2014. Ce sont donc 6 millions d'euros en moins avec lesquels nous devons désormais faire chaque année, tout en nous réjouissant autant que possible, que cette DGF ne baisse plus désormais.

Surtout, et c'est un point sur lequel j'aime insister, la capacité d'autofinancement brute, mais également la capacité d'autofinancement nette, connaissent toutes les deux des évolutions positives, passant pour la caf nette, de 1 million d'euros à 1,8 millions. Cette évolution est très positive, mais il est impératif de maintenir notre objectif d'atteindre une caf nette à destination de 5 millions d'euros. Cet objectif, je vous le rappelle, est indispensable pour qu'une Ville comme Niort mobilise des dépenses d'investissement qui, à mon sens, devraient avoisiner les 25 millions d'euros par an, pour répondre à ces différents besoins.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Ce qui est sûr, c'est que nous nous rapprochons, dans ce budget 2019, de ce niveau, avec une inscription en investissement de 22,16 millions d'euros, dont 20,5 millions d'euros en dépenses d'équipements.

Dans ce contexte, l'action sociale est confortée, avec un budget de plus de 5 millions d'euros, ainsi que le monde associatif à hauteur de 5,8 millions d'euros.

A titre de comparaison et pour l'information de tous, la somme moyenne annuelle par habitant, pour des villes de notre taille, est de 71,84 €. A Niort elle est de 95,71 €. Soit près de 24,00 € par habitant en plus.

Nous maintenons ce budget quand d'autres collectivités le baissent. Le Conseil Régional, depuis 2015, a réduit ses dépenses aux associations Niortaises, hors Culture, de 49,06%. L'Etat a réduit son aide aux associations Niortaises, hors Culture, de 32,6%.

Je dis hors Culture parce que nous n'avons pas pu obtenir les chiffres précis, notamment pour ce qui concerne le Conseil Régional, pour la partie culturelle.

Enfin, la dette, dernière orientation budgétaire, sera réduite à 66,3 millions d'euros pour le BP et 8,9 millions d'euros pour le budget stationnement, soit 75 millions d'euros contre 90 millions d'euros il y a 4 ans.

C'est donc dans ce contexte que s'ouvre cette délibération et cette présentation du Budget Primitif 2019, qui s'offrira aussi à vos remarques et à vos questions.

Alain, si tu es prêt, je te propose de présenter le Budget Primitif.

Alain GRIPPON

Présentation du power point

2019

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Ville de Niort
Direction des Finances

Conseil municipal du 17 décembre 2018

1

2019

Budget primitif

Introduction

L'élaboration du budget 2019 répond aux principales orientations budgétaires votées :

- Maintenir le stop fiscal avec des taux d'imposition inchangés
- Optimiser les recettes de fonctionnement et d'investissement par le biais de partenariats renforcés
- Conforter l'action sociale et le monde associatif en maintenant l'enveloppe des subventions
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement brute tout en garantissant la pérennité d'un service public de qualité
- Maintenir une capacité d'autofinancement nette positive
- Préserver le volume des investissements en tenant compte de la faiblesse de l'autofinancement et du stock de dette héritée, et en intégrant les enjeux de transition énergétique et climatique
- Assurer la soutenabilité de la dette au regard des échéances de remboursement auxquelles la collectivité doit faire face.

Ce budget s'inscrit dans le cadre des contraintes évoquées lors des orientations budgétaires du 27 novembre dernier :

- un pacte financier conclu avec l'Etat pour la période 2018-2020, limitant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à +1,2 % de CA à CA. Au-delà, un malus sera appliqué sur les contributions directes perçues.
- la mise en œuvre du protocole relatif aux « parcours professionnels, carrières, rémunérations » (PPCR), dont la mise en œuvre a débuté en 2016 et doit s'échelonner jusqu'en 2020.
- un volume d'échéances d'emprunts qui reste significatif (7 845 K€, dont 1 645 K€ d'intérêts et 6 200 K€ de remboursement de capital).

... / ... 2

Il traduit les priorités de l'action municipale :

- la poursuite d'une politique volontariste d'investissement sur le patrimoine public :

7 370 K€ pour le parc naturel urbain dont Port Boinot
1 757 K€ de travaux et d'aménagements sur voirie
1 750 K€ destinés aux équipements et bâtiments scolaires
787 K€ d'investissements liés aux équipements sportifs
240 K€ d'investissements destinés à la culture

Avec la mise en œuvre des 3 projets faisant l'objet d'une programmation pluriannuelle en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) :

7 030 K€ Port Boinot
1 182 K€ Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)
670 K€ Eglise Notre Dame

- un engagement fort dans l'action sociale avec le maintien de la subvention destinée au CCAS soit 5 050 K€.

3

Le budget principal

4

Le budget 2019 intègre plusieurs **changements structurels** :

- La mutualisation des agents de la DSI

La création du service commun des systèmes d'information s'opère par un transfert de charges entre le chapitre 012 « masse salariale » et le chapitre 011 « charges à caractère général » (environ 1 000 K€).

- L'intégration d'agents au sein du service unique d'instruction des droits de sol de la Communauté d'Agglomération du Niortais

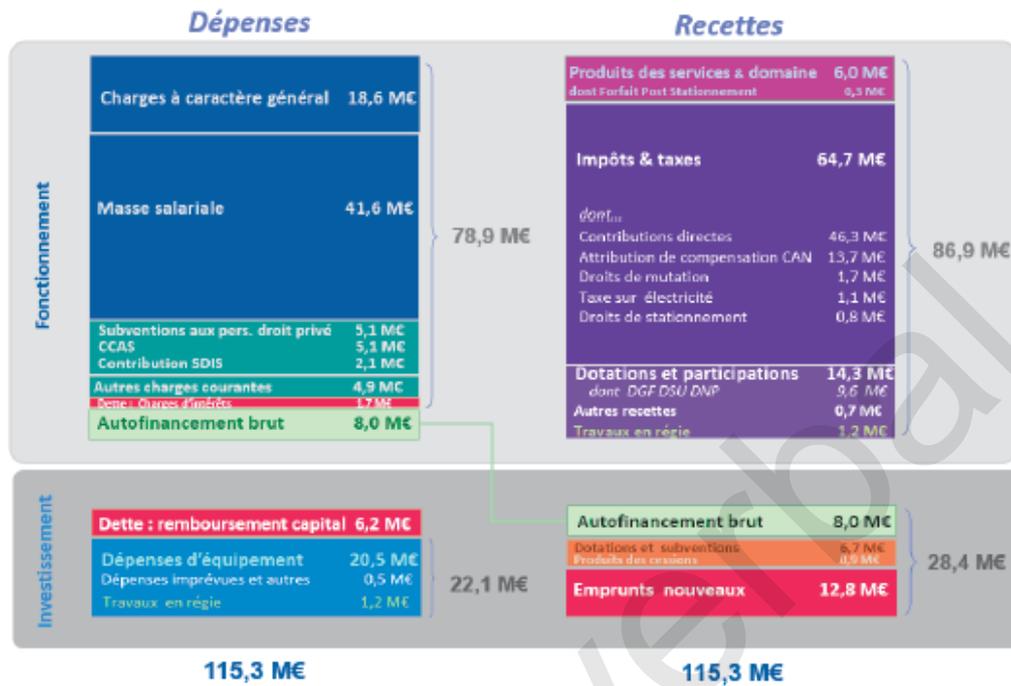
- Le transfert de compétence GEMAPI

Le transfert de la compétence GEMAPI a été acté dans le rapport de la CLECT du mois d'octobre, les dépenses de fonctionnement ont été réduites et le montant d'AC a lui aussi été retraité (-123 K€ pour 2019).

5

		BP 2018	BP 2019 avec changements structurels	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en k€)	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en %)
<i>En milliers d'euros</i>					
A	Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	84 778,0	85 730,0	952,0	1,1%
B	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	78 948,0	78 930,0	-18,0	0,0%
ab	Solde dotations/ reprises provisions	0,0	0,0	0,0	
C = A - B - ab	Résultat de fonctionnement (RRF-DRF) hors cessions et provisions	5 830,0	6 800,0	970,0	16,6%
D	Travaux en régie (immobilisation)	1 200,0	1 200,0	0,0	0,0%
E = C + D	CAF Brute	7 030,0	8 000,0	970,0	13,8%
F	Amortissement d'emprunt	6 030,0	6 200,0	170,0	2,8%
G = E - F	Autofinancement net	1 000,0	1 800,0	800,0	80,0%
H	Cessions d'immobilisations	1 000,0	850,0	-150,0	-15,0%
I	Solde dotations/ reprises provisions	0,0	0,0	0,0	
J = G + H + I	Financement disponible pour l'investissement	2 000,0	2 650,0	650,0	32,5%
K	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	17 779,2	22 159,1	4 380,0	24,6%
L	Recettes réelles d'investissement (RRI)	5 009,2	6 694,1	1 685,0	33,6%
M = L - K	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	-12 770,0	-15 465,0	-2 695,0	21,1%
I	Financement disponible pour l'investissement	2 000,0	2 650,0	650,0	32,5%
M = - L - I	Volume d'emprunt	10 770,0	12 815,0	2 045,0	19,0%

6



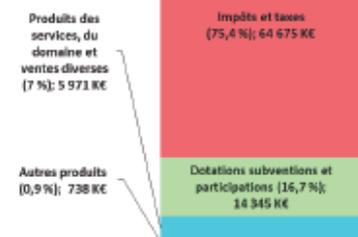
7

Les recettes de fonctionnement : 85 730 K€

(une augmentation de 1,1 % de BP à BP soit + 952 K€)

Des recettes de fonctionnement en légère hausse, essentiellement dues au maintien des dotations et d'une programmation ajustée du produit des services du domaine.

En milliers d'euros	BP 2018	BP 2019 avec changements structurels	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en k€)	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en %)
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	84 778,0	85 730,0	952,0	1,1%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 916,2	5 971,4	1 055,2	21,5%
Impôts et taxes	65 022,7	64 675,5	-347,3	-0,5%
Dotations subventions et participations	14 001,0	14 344,9	343,9	2,5%
Autres produits	838,0	738,3	-99,8	-11,9%



8

Les recettes de fonctionnement : 85 730 K€*(une augmentation de 1,1 % de BP à BP soit + 952 K€)***Produits des services et du domaine 5 971,4 K€***(+ 21,5 % par rapport au BP 2018 soit + 1 055,2 K€)*

En milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en k€)	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en %)
Produits des services et du domaine	4 916,2	5 971,4	1 055,2	21,5%
Centre de loisirs et activités périscolaires	2 430,0	2 434,0	4,0	0,2%
Redevances et droits des services sportifs	231,6	40,1	-191,5	-82,7%
Forfait post Stationnement (FPS)	0,0	300,0	300,0	NS
Redevances d'occupation du domaine public communal	143,6	177,9	34,3	23,9%
Remboursement de frais pris en charge par la Ville (CAN, CCAS, etc.)	1 614,8	2 500,7	885,9	54,9%
Autres produits	496,3	518,7	22,4	4,5%

- **Activités périscolaires** : La prévision 2019 se base sur le niveau des recettes 2018 et l'évolution des tarifs de +1,5 %.
- **Activités sportives [ANIOS / Niort Plage / golf]** : les recettes de la patinoire, désormais perçues par la CAN (-193 K€) expliquent en partie la différence
- **Remboursements de frais pris en charge par le budget principal de la Ville** :
 - Remboursements des interventions de la Ville au profit de la CAN (1 588 K€), dont :
 - > Convention de gestion du complexe de la Venise Verte (1 032 K€).
 - > Entretien des ZAE : Ces recettes sont ajustées au regard des dépenses effectuées sur les espaces verts (263 K€), la voirie (132 K€), la propreté urbaine (79 K€).
 - > Patrimoine [remboursement fluides, entretien (ex: Médiathèque ou Du Guesclin), etc.] : 77 K€.
 - Interventions pour d'autres redevables : 434 K€.
- Il s'agit de remboursements de frais de personnels, logements, énergies, fluides, affranchissement, reprographie, etc. pris en charge par la Ville au bénéfice d'associations ou d'autres collectivités (CCAS, SEV, CDép79, etc.).
- **Autres produits** : Il s'agit notamment des locations des salles du Centre Du Guesclin (120 K€), des activités de la fourmière automobile (80 K€), des concessions dans les cimetières (87 K€), des recettes liées aux redevances versées par des tiers (affichage sur le domaine public, etc.).
- **FPS** : au BP 2018 la programmation a été réalisée sur les droits de stationnement (250 K€), la réglementation comptable prévoit désormais une inscription au titre des redevances.

9

Les recettes de fonctionnement : 85 730 K€*(une augmentation de 1,1 % de BP à BP soit + 952 K€)***Ressources Fiscales 64 675,5 K€ (- 0,5 % par rapport au BP 2018 soit - 347,3 K€)**

En milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en k€)	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en %)
Impôts et taxes	65 022,7	64 675,5	-347,3	-0,5%
Contributions directes (TF et TH)	45 014,0	46 315,0	1 301,0	2,9%
Attribution de compensation CAN	14 813,8	13 703,2	-1 110,6	-7,5%
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	661,9	545,4	-116,5	-17,6%
Droits de mutation	1 778,0	1 678,0	-100,0	-5,6%
Taxe sur l'électricité	1 150,0	1 150,0	0,0	0,0%
Droits de stationnement *	1 077,0	814,0	-263,0	-24,4%
Autres	528,0	469,8	-58,2	-11,0%

* dont 250 K€ programmés au BP2018 au titre des FPS mais pas au BP2019, création d'un compte spécifique au 01/01/2018

- **Contributions directes** : les taux d'imposition sont constants mais la variation légale décidée par l'Etat fait évoluer les bases fiscales de + 2 %, d'où un montant de produits en hausse de + 1 301 K€ de BP à BP (soit 2,9 %).
- **Attribution de compensation -1 110 K€** : ajustement du fait des changements structurels validés en CLECT (- 116 K€ ZAE Terre de Sport, - 124 K€ GEMAPI et - 870 K€ Complexe Venise Verte).
- Prévision sur le FPIC brut à hauteur de 70 % du montant perçu en 2018.
- Programmation prudente sur les droits de mutation (-5,6 %) et à l'identique sur la taxe sur l'électricité.
- **Droits de stationnement** : prévision constante hors FPS.

10

Les recettes de fonctionnement : 85 730 K€*(une augmentation de 1,1 % de BP à BP soit + 952 K€)***Contributions directes 46 315 K€ (+ 2,9 % par rapport au BP 2018 soit + 1 301 K€)**

en K€	2018			Coefficient de revalorisation estimé	2019		BP
	BP	Bases définitives	Réalisé Produit fiscal assuré en € (à taux constants)		Bases estimatives	Taux d'imposition	
Taxe d'habitation	20 294	93 020	20 432	2,0%	94 880	21,97%	20 845
Dont TH isolée	20 060	91 678	20 137	2,0%	93 511	21,97%	20 544
Dont TH Logements vacants	234	1 342	295	2,0%	1 369	21,97%	301
Taxe foncière bâtie	24 468	81 594	24 739	2,0%	83 226	30,29%	25 209
Taxe foncière non bâtie	252	325	255	2,0%	332	78,47%	261
	45 014		45 427				46 315

Comme depuis 2014, les taux de fiscalité sont inchangés. Seules les bases fixées par l'Etat évoluent selon un coefficient de revalorisation estimé à 2%. Le produit des contributions directes est prévu pour 46 315 K€, à taux d'imposition inchangé. L'évolution est de + 1 301 K€ de BP à BP.

Comme pour 2018, le dégrèvement appliqué à la TH devrait être entièrement compensé par l'Etat.

11

Les recettes de fonctionnement : 85 730 K€*(une augmentation de 1,1 % de BP à BP soit + 952 K€)***Dotations, subventions et participations 14 344,9 K€ (+ 2,5 % par rapport au BP 2018 soit + 343,9 K€)**

En milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en k€)	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en %)
Dotations subventions et participations	14 001,0	14 344,9	343,9	2,5%
DGF Dotation forfaitaire	7 900,0	7 900,0	0,0	0,0%
DGF Dotation de Solidarité Urbaine	998,5	1 070,5	72,0	7,2%
DGF Dotation Nationale de Péréquation	664,0	653,3	-10,8	-1,6%
Dotation unique des com.spé à la taxe pro	60,0	0,0	-60,0	-100,0%
Compensations Etat - taxes foncières	100,0	174,2	74,2	74,2%
Compensations Etat - taxe d'habitation	2 000,0	2 287,0	287,0	14,4%
Autres dotations et participations	2 278,5	2 260,0	-18,5	-0,8%

• Maintien de la DGF globale correspondant aux montants notifiés, en référence aux dispositions du contrat financier signé avec l'Etat :

- la DGF forfaitaire à hauteur de 7 900 K€
- la Dotation de Solidarité Urbaine à hauteur de 1 070 K€
- la Dotation Nationale de Péréquation à hauteur de 654 K€.

• Les compensations d'exonération de taxes sont en hausse par rapport au BP 2018. Elles correspondent aux montants notifiés en 2018 avec notamment le maintien de la demi-part des veufs/veuves.

• Depuis plusieurs années une baisse constante des dotations est constatée. Aucune enveloppe n'ayant été allouée en 2018 au titre de la dotation spécifique à la taxe professionnelle (- 60 K€) aucune prévision n'est faite au BP 2019.

12

2019 Budget primitif

Section de fonctionnement - Recettes

Les recettes de fonctionnement : 85 730 K€*(une augmentation de 1,1 % de BP à BP soit + 952 K€)***Autres produits 738,3 K€ (- 11,9 % par rapport au BP 2018 soit - 99,8 K€)**

En milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en k€)	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en %)
Autres produits	838,0	738,3	-99,8	-11,9%
Atténuations de charges (Remb. dépenses de personnels...)	85,7	55,0	-30,7	-35,8%
Autres produits de gestion (Revenus des immeubles...)	632,3	633,3	0,9	0,1%
Produits financiers	5,0	5,0	0,0	0,0%
Produits exceptionnels (Remb. assurances...)	115,0	45,0	-70,0	-60,9%
Reprise sur provisions	0,0	0,0	0,0	NS

Hormis une baisse du remboursement des indemnités d'assurances (- 70 K€ / BP 2018) et l'arrêt du remboursement des frais de personnels du SEV (- 40 K€), il est prévu une programmation quasiment identique pour les autres produits.

13

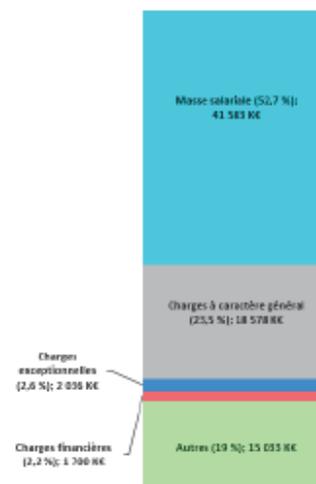
2019 Budget primitif

Section de fonctionnement - Dépenses

Les dépenses de fonctionnement : 78 930 K€*(une diminution de 0,02 % de BP à BP soit - 18 K€)*

La mise en place du pacte financier imposent une vigilance constante des dépenses de fonctionnement

En milliers d'euros	BP 2018	BP 2019 avec changements structurels	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en k€)	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en %)
Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	78 948,0	78 930,0	-18,0	-0,02%
Dépenses de personnel	42 300,0	41 583,0	-717,0	-1,7%
Charges à caractère général	17 511,4	18 578,1	1 066,8	6,1%
Autres charges de gestion courante	14 939,3	14 874,9	-64,4	-0,4%
Charges financières	1 800,0	1 700,0	-100,0	-5,6%
Charges exceptionnelles	2 076,8	2 036,0	-40,8	-2,0%
Dépenses imprévues	100,0	0,0	-100,0	-100,0%
Atténuations de produits et autres dépenses	220,5	158,0	-62,5	-28,3%



14

2019 Budget primitif

Section de fonctionnement - Dépenses

Les dépenses de fonctionnement : 78 930 K€*(une diminution de 0,02 % de BP à BP soit - 18 K€)***Les dépenses de personnel 41 583 K€ (-1,7 % par rapport au BP 2018 soit - 717 K€)**

En milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en K€)	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en %)
Dépenses de personnel	42 300,0	41 583,0	-717,0	-1,7%
Rémunération	31 812,7	31 392,2	-420,5	-1,3%
Personnels titulaires	27 273,3	26 733,3	-540,0	-2,0%
Personnels non titulaires	1 620,2	1 620,0	-0,2	0,0%
Apprentis et emplois d'avenir	620,7	400,0	-220,7	-35,6%
Autres personnels extérieurs	2 298,5	2 638,9	340,4	14,8%
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	9 882,2	9 572,6	-309,7	-3,1%
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	528,3	520,0	-8,3	-1,6%
Autres charges sociales	76,7	98,2	21,5	28,0%

Par rapport au BP 2018, les dépenses de la masse salariale diminuent de -717 K€, ce montant est à relativiser des impacts des changements structurels (-1 604 K€) : création à la CAN du service commun des système d'information, montée en puissance du service communautaire unique d'instruction des autorisations du droit des sols.

A périmètre constant, la masse salariale est donc en hausse de 887 K€ en raison de :

- PPCR (+ 125 K€)
- Heures élections (+ 30 K€)
- RIFSEEP (+ 150 K€)
- Enveloppe des remplacements (+ 294 K€)
- Indemnité de départ volontaire (+ 27 K€)
- Postes vacants (+ 200 K€)

15

2019 Budget primitif

Section de fonctionnement - Dépenses

Les dépenses de fonctionnement : 78 930 K€*(une diminution de 0,02 % de BP à BP soit - 18 K€)***Une évolution maîtrisée des charges à caractère général 18 578,1 K€***(hors remboursement des frais liés à l'évolution de la mutualisation)*

En milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en K€)	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en %)
Charges à caractère général	17 511,4	18 578,1	1 066,8	6,1%
Energie (électricité, chauffage, combustibles, carburant)	2 731,9	2 708,0	-23,9	-0,9%
Contrats de prestations de services	2 532,1	2 382,3	-149,8	-5,9%
Au Groupement à Fiscalité Propre (GFP) de rattachement (CAN)	1 365,4	3 906,2	2 540,8	186,1%
Alimentation	1 280,6	1 280,5	0,0	0,0%
Entretien et réparation terrains	1 187,6	1 165,8	-21,8	-1,8%
Maintenance	1 130,4	781,4	-348,9	-30,9%
Fournitures de petit équipement et voirie	901,6	847,3	-54,3	-6,0%
Impôts et taxes assimilés	834,0	810,5	-23,4	-2,8%
Autres matières et fournitures	797,2	777,2	-20,0	-2,5%
Entretien et réparation voies et réseaux	629,8	349,0	-280,8	-44,6%
Primes d'assurances	489,5	207,8	-281,7	-57,5%
Eau et assainissement	472,6	554,0	81,4	17,2%
Frais de télécommunication	420,1	0,0	-420,1	-100,0%
Locations	205,3	248,4	43,2	21,0%
Publications	197,4	187,5	-9,9	-5,0%
Bâtiments	213,8	258,9	45,1	21,1%
Transports collectifs	210,8	208,5	-2,3	-1,1%
Versements à des organ. de formation	170,0	200,0	30,0	17,6%
Fournitures scolaires	151,1	148,9	-2,2	-1,5%
Autres	1 590,5	1 555,8	-34,7	-2,2%

16

Les dépenses de fonctionnement : 78 930 K€*(une diminution de 0,02 % de BP à BP soit - 18 K€)***Une évolution maîtrisée des charges à caractère général 18 578,1 K€***(hors remboursement des frais liés à l'évolution de la mutualisation)*

Les principaux postes de dépenses sont :

- **Energie** (électricité, chauffage, combustibles, carburant) : un ajustement à la baisse de - 23,9 K€ (- 0,9 %) compte tenu des consommations effectuées sur le précédent exercice.
- **Contrats de prestations de services** : en baisse de - 150 K€ (- 5,9 %).
- **Remboursements de frais au groupement de communes à fiscalité propre de rattachement - CAN** :
Dépenses liées au recours aux services communs avec la CAN :
 - transfert des dépenses liées au matériel roulant à la suite de la mutualisation du garage
 - transfert coût du service commun communication
 - transfert des dépenses suite à la mutualisation de la DSI.
- **Alimentation (restauration scolaire)** : enveloppe maintenue au niveau de 2018.
- **Locations immobilières et mobilières** : en hausse de 43 K€, notamment du fait de la prise en charge de la location du local de la fourrière automobile.
- **Entretien voies et réseaux** : un transfert de 250 K€ vers la maintenance est réalisé. Il s'agit de la maintenance de l'éclairage public dans le cadre du CPE.
- **Maintenance et frais de télécommunication** : en forte baisse du fait de la mutualisation de la DSI (les dépenses sont dorénavant imputées en remboursement de frais).
- **Primes d'assurances** : Les différents contrats ont fait l'objet de nouveaux marchés qui permettent une forte diminution de l'enveloppe (- 282 K€).

17

Les dépenses de fonctionnement : 78 930 K€*(une diminution de 0,02 % de BP à BP soit - 18 K€)***Autres charges de gestion 14 874,9 K€ (- 0,4 % par rapport au BP 2018 soit - 64,4 K€)**

En milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en k€)	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en %)
Autres charges de gestion courante	14 939,3	14 874,9	-64,4	-0,4%
Subventions aux personnes de droit privé (y compris contrat enfance jeunesse)	5 719,2	5 719,2	0,0	0,0%
Subvention au CCAS	5 050,0	5 050,0	0,0	0,0%
Contribution au SDIS	2 120,8	2 075,0	-45,8	-2,2%
Subvention au budget annexe Parc expo. de Noron	960,0	1 000,0	40,0	4,2%
Indemnités, frais de mission et de formation des élus	563,2	567,0	3,8	0,7%
Autres	526,1	463,7	-62,4	-11,9%

- **Subventions aux associations** : Un engagement significatif en faveur du monde associatif à hauteur de 5 070 K€ (hors CEJ) et un maintien de l'enveloppe consacrée aux associations sportives et culturelles.
- **Subvention au CCAS** : Maintien de la subvention à 5 050 K€.
- **Contribution au SDIS** : - 45,8 K€, conformément à la réévaluation dégressive de la contribution de la Ville de Niort.
- **Subvention au budget annexe Parc de Noron** : + 40 K€ permettant d'assurer le bon fonctionnement de l'équipement.

18

2019 Budget primitif

Section de fonctionnement - Dépenses

Les dépenses de fonctionnement : 78 930 K€*(une diminution de 0,02 % de BP à BP soit - 18 K€)***Charges exceptionnelles 2 036 K€ (- 2,0 % par rapport au BP 2018 soit - 40,8 K€)**

En milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en k€)	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en %)
Charges exceptionnelles	2 076,8	2 036,0	-40,8	-2,0%
Subvention au budget annexe Stationnement	1 155,8	1 150,0	-5,8	-0,5%
Contrat de gestion et exploitation Acclameur	700,0	696,0	-4,0	-0,6%
Autres	221,1	190,0	-31,1	-14,1%

Les charges exceptionnelles comprennent essentiellement :

- la contribution du budget principal à l'équilibre du budget annexe « Stationnement » s'établit à 1 150 K€ pour 2019. Elle correspond essentiellement au besoin pour la gestion de l'ensemble des parkings, au remboursement des annuités d'emprunt ainsi qu'au financement des amortissements du parking de la Brèche.
- la compensation de service public versée à la So Space pour l'exploitation de l'Acclameur s'établit à 696 K€ en 2019.

19

2019 Budget primitif

Section de fonctionnement - Dépenses

Les dépenses de fonctionnement : 78 930 K€*(une diminution de 0,02 % de BP à BP soit - 18 K€)***Charges financières 1 700 K€ (- 5,6 % par rapport au BP 2018 soit - 100 K€)**

En milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en k€)	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en %)
Charges financières	1 800,0	1 700,0	-100,0	-5,6%
Intérêts emprunts (intérêts réglés à échéance + rbt intérêt CAN)	1 745,0	1 645,0	-100,0	-5,7%
Intérêts / Rattachement des ICNE	50,0	50,0	0,0	0,0%
Autres charges financières	5,0	5,0	-5,0	0,0%

- Les charges financières sont prévues en diminution par rapport au BP 2018. La programmation 2019 tient compte d'un recours limité à l'emprunt en 2018 et des niveaux de taux d'intérêt peu élevés pour les emprunts à taux variable.

Dépenses imprévues 0 K€ (- 100 K€ par rapport au BP 2018)**Atténuations de produits 158 K€ (- 62,5 K€ par rapport au BP 2018)**

- Les atténuations de produits intègrent, dès le BP 2019, le montant prélevé au titre du FPIC (106 K€). Les autres dépenses (52 K€) sont relatives au dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

20

Les dépenses d'investissement : 22 159 K€

En milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en k€)	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en %)
TOTAL	17 779,2	22 159,1	4 380,0	24,6%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	16 543,2	20 453,1	3 910,0	23,6%
URBANISME ET HABITAT	5 287,9	9 649,5	4 361,7	82,5%
SECURITE PUBLIQUE	188,0	75,0	-113,0	-60,1%
ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS	5 867,8	5 428,9	-438,9	-7,5%
EDUCATION ET JEUNESSE	1 492,0	2 255,9	763,9	51,2%
SPORT	480,5	787,0	306,5	63,8%
CULTURE	60,6	240,1	179,5	296,3%
LES RESSOURCES	3 166,5	2 016,8	-1 149,7	-36,3%
TRAVAUX EN REGIE	1 200,0	1 200,0	0,0	0,0%
AUTRES DEPENSES	36,0	506,0	470,0	1305,6%

Autres (1,8 %):
506 K€Travaux en régie
(4,2 %): 1 200 K€Emprunts (amortissement)
(21,9 %): 6 200 K€Dépenses d'équipement (72,1 %)
20 453 K€

Les dépenses d'investissement inscrites au BP 2019 sont en hausse de + 4 380 K€, (+ 24,6 %) correspondant à l'année de réalisation des projets de la mandature.

Sont en effet prévus plus de 9 600 K€ pour l'urbanisme et l'habitat, avec entre autres, le projet Port Boinot. Mais aussi un fort engagement sur le volet scolaire avec une enveloppe de travaux programmée à 1 750 K€.

21

Les dépenses d'investissement : 22 159 K€ dont 20 453 K€ en dépenses d'équipement

En milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en k€)	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en %)
TOTAL	17 779,2	22 159,1	4 380,0	24,6%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	16 543,2	20 453,1	3 910,0	23,6%
URBANISME ET HABITAT	5 287,9	9 649,5	4 361,7	82,5%
1 PLANIFICATION URBAINE	10,0	0,0	-10,0	-100,0%
2 ACTION FONCIERE	300,0	235,0	-65,0	-21,7%
3 DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN	4 721,5	9 264,5	4 543,0	96,2%
Action Cœur de Ville	0,0	5,0	5,0	0,0%
Les Halles	822,0	0,0	-822,0	-100,0%
OPAH RU requalification du centre ville	300,0	300,0	0,0	0,0%
OPAH RU Communautaire	10,0	20,0	10,0	100,0%
Verrière passage du commerce	28,0	542,0	514,0	1835,7%
Passage du commerce	0,0	120,0	120,0	0,0%
ZAC Terre de Sport	3,0	240,0	237,0	7900,0%
Ilot Champomnier	0,0	50,0	50,0	0,0%
Vallée de Bellevue	132,0	2,0	-130,0	-98,5%
La Croix des Pélerins	105,0	0,0	-105,0	-100,0%
Parc Naturel Urbain	3 041,0	7 370,0	4 329,0	142,4%
Brèche	70,0	115,0	45,0	64,3%
Ouvrages hydrauliques et rivières	60,0	0,0	-60,0	-100,0%
Requalification des entrées de ville	50,0	0,0	-50,0	-100,0%
Contrat de Ville	100,5	500,5	400,0	398,0%
4 HABITAT	256,4	150,0	-106,4	-41,5%
Chaufferie Bois	30,0	0,0	-30,0	-100,0%
Subvention opérateurs logements social	226,4	150,0	-76,4	-33,7%

22

2019 Budget primitif

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement : 22 154 K€ dont 20 453 K€ en dépenses d'équipement

En milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en k€)	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en %)
TOTAL	17 779,2	22 159,1	4 380,0	24,6%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	16 543,2	20 453,1	3 910,0	23,6%
SECURITE PUBLIQUE	188,0	75,0	-113,0	-60,1%
Vidéo protection Centre Ville	120,0	0,0	-120,0	-100,0%
Schéma communal de défense extérieure contre les incendies	68,0	75,0	7,0	10,3%
ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS	5 867,8	5 428,9	-438,9	-7,5%
6 ACCESSIBILITE ET HANDICAP	975,0	1 182,0	207,0	21,2%
7 INTERVENTION SUR L'ESPACE PUBLIC	3 738,8	3 045,5	-693,3	-18,5%
Voirie	822,0	1 757,0	935,0	113,7%
Mobilité éclairage public	2 505,8	738,0	-1 767,8	-70,5%
Espaces verts naturels	131,0	145,0	14,0	10,7%
Opérations d'aménagement	80,0	205,5	125,5	156,9%
Crédits de quartiers	200,0	200,0	0,0	0,0%
8 PATRIMOINE HISTORIQUES ET CULTUEL	436,0	825,0	389,0	89,2%
Hotel de Ville	21,0	25,0	4,0	19,0%
Eglises	270,0	690,0	420,0	155,6%
Presbytères	145,0	0,0	-145,0	-100,0%
Cimetières	0,0	110,0	110,0	0,0%
9 AUTRES EQUIPEMENTS ET OPERATIONS TRANSVERSALES	718,0	376,4	-341,6	-47,6%

... / ... 23

2019 Budget primitif

Section d'investissement

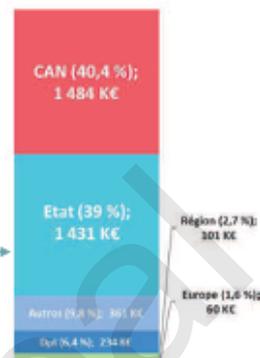
Les dépenses d'investissement : 22 159 K€ dont 20 453 K€ en dépenses d'équipement

En milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en k€)	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en %)
TOTAL	17 779,2	22 159,1	4 380,0	24,6%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	16 543,2	20 453,1	3 910,0	23,6%
EDUCATION ET JEUNESSE	1 492,0	2 255,9	763,9	51,2%
10 SCOLAIRE ET PERI-SCOLAIRE	1 382,0	1 935,9	553,9	40,1%
Bâtiments scolaire	1 138,0	1 751,9	613,9	53,9%
Equipement et matériel scolaire	125,0	50,0	-75,0	-60,0%
Restauration scolaire	110,0	125,0	15,0	13,6%
Equipements et matériels péri-scolaire	9,0	9,0	0,0	0,0%
11 JEUNESSE	110,0	320,0	210,0	190,9%
SPORT	480,5	787,0	306,5	63,8%
Equipements sportifs	377,5	701,0	323,5	85,7%
Matériel sportif	103,0	86,0	-17,0	-16,5%
CULTURE	60,6	240,1	179,5	296,3%
LES RESSOURCES	3 166,5	2 016,8	-1 149,7	-36,3%
14 SYSTEME D'INFORMATION	1 040,0	920,0	-120,0	-11,5%
15 SERVICES MUNICIPAUX - TRAVAUX	880,0	200,0	-680,0	-77,3%
Pôle technique	150,0	60,0	-90,0	-60,0%
Pôle administratif	730,0	140,0	-590,0	-80,8%
16 SERVICES MUNICIPAUX - EQUIPEMENTS	1 246,5	896,8	-349,7	-28,1%
dont Flotte de véhicules	537,0	350,0	-187,0	-34,8%
dont Engins et matériels	350,0	200,0	-150,0	-42,9%
TRAVAUX EN REGIE	1 200,0	1 200,0	0,0	0,0%
AUTRES DEPENSES	36,0	506,0	470,0	1305,6%

... / ... 24

Les recettes d'investissement : 6 694 K€

En milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en k€)	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en %)
TOTAL	5 009,2	6 694,1	1 685,0	33,6%
Dotations et autres	2 400,0	2 700,0	300,0	12,5%
FCTVA	1 600,0	1 900,0	300,0	18,8%
Taxe d'aménagement	800,0	800,0	0,0	0,0%
Subventions	2 581,5	3 969,8	1 388,3	53,8%
Amendes de police	700,0	300,0	-400,0	-57,1%
Subventions des organismes publics	1 881,5	3 669,8	1 788,3	NS
Autres Recettes	27,7	24,3	-3,4	-12,1%
Autres immobilisations financières	26,7	22,3	-4,4	-16,3%
Opérations financières	1,0	2,0	1,0	100,0%



- Compte tenu du niveau d'exécution des crédits 2018, le FCTVA s'établirait à 1 900 K€ en 2019 (contre 1 600 K€ au BP 2018).
- La prévision de recettes de la **taxe d'aménagement** est reconduite à l'identique.
- Le **produit des amendes de police** est estimé avec prudence à hauteur de 300 K€ (effets de la dépenalisation du stationnement sur la nature comptable des recettes correspondantes).
- Les **subventions des organismes publics** sont en hausse de 1 788 K€ et sont composées essentiellement de la participation de la CAN au titre du « Programme d'appui communautaire au territoire » (PACT I et II) pour un montant de 1 484 K€ (notamment pour l'opération Port Boinot 900 K€) et de diverses participations de l'Etat pour un montant de 1 431 K€ (Port Boinot 427 K€, Schéma Directeur d'Aménagement Lumineux 580 K€ et l'Eglise Notre Dame 200 K€).
- Les **autres immobilisations financières** concernent le remboursement d'une avance par le budget de la Régie à autonomie financière Energies Renouvelables.
- Les **opérations financières** correspondent à des cautions et abonnements Piaf (stationnement).

25

La dette

- L'équilibre du budget nécessite l'inscription d'un volume d'emprunt nouveau de 12 815 K€. Néanmoins, il ne sera, sans doute, pas entièrement mobilisé. Il sera défini en fonction du rythme d'exécution du budget et du résultat de l'exercice 2018. Ainsi le volume d'emprunt mobilisé ne devrait pas dépasser les 6 000 K€.
- L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2019 sera pour le budget principal de 66 314 K€. Il atteindrait au maximum 66 114 K€ en 2019 avec la mobilisation des 6 000 K€ d'emprunt.

L'évolution de l'encours de la dette du budget principal :

CRD au 01/01/2019 estimé à	66 314 K€
- Remboursement du capital estimé à	6 200 K€
+ Volume maximum d'emprunt	6 000 K€
CRD au 31/12/2019 estimé de l'ordre de	66 114 K€ <i>au maximum</i>

- Au cours de l'année 2018, la Ville aura encaissé 5 000 K€ d'emprunts issus des restes à réaliser 2016 et 2017 :
 - Un emprunt de 2 M€ souscrit en 2016 auprès de la Société Générale pour une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1,62 % dont la phase de mobilisation se termine au 30/11/2018.
 - Un emprunt de 3 M€ souscrit en 2017 auprès de ARKEA, pour une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1,60 %, dont la phase de mobilisation se termine au 30/10/2018.
 - Il restera un emprunt de 2 M€ à mobiliser en fin d'année 2019 au titre des financements des reports 2017
- L'encours de la dette contractée pour la construction du parking de la Brèche et inscrite sur le budget annexe « stationnement » a fait l'objet d'un réaménagement d'emprunt en 2018. Des indemnités de remboursement anticipé de dette d'un montant de 878 K€ ont alors été incluses au montant de l'encours ce qui explique l'augmentation de celui-ci. Il sera au 1^{er} janvier 2019 de 8 998 K€ contre 8 268 K€ au 1^{er} janvier 2018. En tenant compte du flux de capital remboursé en 2019 (401 K€), l'encours de dette sur ce budget annexe devrait être de 8 596 K€ au 31 décembre 2019.

26

La dette

	Budget principal					Budget Stationnement	
	Dettes gérées par la Ville		Dettes gérées par la CAN	Encours total		Encours total	
	En K€	En %	En K€	En K€	En %	En K€	En %
Dettes à taux fixe	36 730,59	56,43%	1 219,48	37 950,07	57,23%	8 997,89	100%
Dettes à taux variable	28 364,11	43,57%		28 364,11	42,77%		
Total	65 094,70	100%	1 219,48	66 314,18	100%	8 997,89	100%

L'encours de la dette du budget principal est de 66 314 K€ (au 01/01/2019) et repose essentiellement sur des taux fixes (57 %), soit 37 950 K€ avec un taux moyen de 2,57%.

L'encours de la dette du budget stationnement est de 8 998 K€ (au 01/01/2019) et repose uniquement sur des taux fixes, soit avec un taux moyen de 2,84 %.

Selon la Charte Gissler, la Ville de Niort a donc un encours avec un risque faible.

Le risque de structure va du classement « A » (type taux fixe ou taux variable simple) à « F » (type de structure complexe non classé ailleurs)

Le risque sous jacent va du « 1 » (indice en zone en euros) à « 6 » (indices non classifiés)

CHARTRE GISSLER
TYPOLOGIE DE L'ENCOURS

Risque faible							
A	VILLE DE NIORT 100 %						
B							
C							
D							
E							
F							
		1	2	3	4	5	6
		Risque sous jacent					
							Risque élevé

27

Les budgets annexes

28

2019 Budget primitif

Stationnement

EXPLOITATION

en milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2018 / BP 2019 (val)	Ecart BP 2018 / BP 2019 (%)		BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2018 / BP 2019 (val)	Ecart BP 2018 / BP 2019 (%)
DEPENSES	2 625,0	2 614,9	-10,1	-0,4%	RECETTES	2 625,0	2 614,9	-10,1	-0,4%
Charges à caractère général	1 093,2	1 129,8	36,7	3,4%	Subvention d'équilibre du budget principal	1 155,8	1 150,0	-5,8	-0,5%
Charges financières	355,0	252,0	-103,0	-29,0%	Remboursement de frais	107,2	111,4	4,2	3,9%
Charges exceptionnelles	435,9	378,0	-57,9	-13,3%	Produits des gestion	952,0	943,5	-8,5	-0,9%
Ecritures d'ordre	740,9	855,1	114,2	15,4%	Ecritures d'ordre	410,0	410,0		

INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2018 / BP 2019 (val)	Ecart BP 2018 / BP 2019 (%)		BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2018 / BP 2019 (val)	Ecart BP 2018 / BP 2019 (%)
DEPENSES	741,0	855,2	114,2	15,4%	RECETTES	741,0	855,2	114,2	15,4%
Emprunts et dettes assimilées	290,5	403,0	112,5	38,7%	Ecritures d'ordre	741,0	855,2	114,2	15,4%
Immobilisations corporelles	40,4	42,1	1,7	4,2%					
Ecritures d'ordre	410,1	410,1	0,0	0,0%					

Le versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal est programmée à hauteur de 1 150 K€ afin d'équilibrer les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents parkings et à leur entretien, au remboursement des prêts contractés pour la construction du parking de la Brèche, et au financement des amortissements de ce dernier.

Afin de respecter ce cadrage, les propositions ont été ajustées au niveau des dépenses de fonctionnement (-29 K€), avec notamment la baisse de la compensation versée à la SO SPACE (-15 K€) et les recettes ont été maintenues au niveau de 2018 pour les parkings de la Brèche et du Moulin du Milieu. En investissement, sont inscrits 25 K€ d'enveloppe de crédits pour des travaux d'entretien/réparation sur les parkings aménagés (barrières vieillissantes).

Les inscriptions au BP 2019 tiennent compte du réaménagement des emprunts du Crédit Agricole (compactage de deux prêts en un seul), impliquant un rythme de remboursement du capital plus important et une baisse des charges d'intérêts.

La dette de ce budget est maintenant constituée de deux prêts avec deux établissements bancaires.

29

2019 Budget primitif

Parc de Noron

FONCTIONNEMENT

en milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2018 / BP 2019 (val)	Ecart BP 2018 / BP 2019 (%)		BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2018 / BP 2019 (val)	Ecart BP 2018 / BP 2019 (%)
DEPENSES	1 240,5	1 265,7	25,2	2,0%	RECETTES	1 240,5	1 265,7	25,2	2,0%
Charges à caractère général	457,7	465,5	7,8	1,7%	Produits des services, du domaine et des ventes diverses	275,0	264,0	-11,0	-4,0%
Charges de personnel	608,7	610,2	1,5	0,3%	Subvention d'équilibre du budget principal	960,0	1 000,0	40,0	4,2%
Autres charges de gestion courante	7,1	8,0	0,9	13,0%	Dotations et participations	2,5	0,0	-2,5	0,0%
Charges exceptionnelles	21,1	23,1	2,0	9,5%	Recettes exceptionnelles	0,0	0,0	0,0	NS
Ecritures d'ordre	146,0	159,0	13,0	8,9%	Ecritures d'ordre	3,0	1,7	-1,3	-42,5%

INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2018 / BP 2019 (val)	Ecart BP 2018 / BP 2019 (%)		BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2018 / BP 2019 (val)	Ecart BP 2018 / BP 2019 (%)
DEPENSES	146,0	160,0	14,0	9,6%	RECETTES	146,0	160,0	14,0	9,6%
Immobilisations corporelles	138,0	147,2	9,2	6,7%	Ecritures d'ordre	146,0	160,0	14,0	9,6%
Immobilisations incorporelles	5,0	10,0	5,0	100,0%					
Ecritures d'ordre	3,0	2,7	-0,3	-9,5%					

Le budget 2019 visera à assurer le fonctionnement courant et le maintien en condition opérationnelle du Parc des expositions. La contribution du budget principal s'établit pour 2019 à 1 000 K€ (+ 40 K€ de BP à BP).

Le BP 2019 intègre en outre deux prestations particulières : un accompagnement SO SPACE sur la gestion des événements (18 K€) et un audit général sur l'équipement (21 K€), il s'agit de mesures nouvelles 2018 dont la mise en œuvre est reportée sur 2019.

30

2019 Budget primitif

Crématorium

EXPLOITATION

en milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2018 / BP 2019 (val)	Ecart BP 2018 / BP 2019 (%)		BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2018 / BP 2019 (val)	Ecart BP 2018 / BP 2019 (%)
DEPENSES	731,0	900,0	169,0	23,1%	RECETTES	731,0	900,0	169,0	23,1%
Charges à caractère général	250,2	506,7	256,5	102,5%	Produits des services, du domaine et des ventes diverses				
Charges de personnel	260,7	309,2	48,5	18,6%		731,0	900,0	169,0	23,1%
Autres charges	1,1	2,1	1,0	90,9%					
Ecritures d'ordre	219,0	82,0	-137,0	-62,6%					

INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2018 / BP 2019 (val)	Ecart BP 2018 / BP 2019 (%)		BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2018 / BP 2019 (val)	Ecart BP 2018 / BP 2019 (%)
DEPENSES	219,0	89,6	-129,4	-59,1%	RECETTES	219,0	89,6	-129,4	-59,1%
Immobilisations corporelles	19,0	32,0	13,0	68,4%	Ecritures d'ordre				
Immobilisations en cours	200,0	50,0	-150,0	-75,0%		219,0	89,6	-129,4	-59,1%
Ecritures d'ordre	0,0	7,6	7,6						

Concernant l'activité Crématorium, en 2019 :

- La section d'exploitation, intègre l'augmentation des recettes estimées sur la fin de l'exercice 2018, + 23 % de BP à BP, portant le montant des recettes de crémation à 900 K€.
- La section d'investissement, au-delà des enveloppes récurrentes minimales, intègre 50 K€ au titre des premières études relatives aux travaux d'extension et de réaménagement sur les zones accessibles au public.

31

2019 Budget primitif

Pompes Funèbres

EXPLOITATION

en milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2018 / BP 2019 (val)	Ecart BP 2018 / BP 2019 (%)		BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2018 / BP 2019 (val)	Ecart BP 2018 / BP 2019 (%)
DEPENSES	54,0	58,5	4,6	8,4%	RECETTES	54,0	58,5	4,6	8,4%
Charges à caractère général	17,7	19,9	2,2	12,2%	Produits des services, du domaine et des ventes diverses				
Charges de personnel	35,6	38,0	2,4	6,7%		54,0	58,5	4,6	8,4%
Autres charges de gestion	0,3	0,3	0,0	0,0%					
Charges exceptionnelles	0,3	0,3	0,0	0,0%					

Ce budget correspond à l'activité de fossoyage, il est constitué uniquement de dépenses et recettes de fonctionnement. La programmation du BP 2019 est dans la lignée des précédentes.

32

2019 Budget primitif

Chaufferie bois des Brizeaux

EXPLOITATION				
en milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2018/BP 2019(€)	Ecart BP 2018/BP 2019(%)
DEPENSES	127,5	110,5	-17,0	-13,3%
Charges à caractère général	27,5	17,5	-10,0	-36,4%
Dépenses d'ordre	100,0	93,0	-7,0	-7,0%
RECETTES	127,5	110,5	-17,0	-13,3%
Redevance - affermage	8,2	8,2	0,0	0,0%
Autres recettes de gestion courantes	6,8	9,3	2,5	37,0%
Produits exceptionnels	12,5	0,0	-12,5	-100,0%
Recettes d'ordre	100,0	93,0	-7,0	-7,0%

INVESTISSEMENT				
en milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2018/BP 2019(€)	Ecart BP 2018/BP 2019(%)
DEPENSES	130,0	93,0	-37,0	-28,5%
Immobilisation corporelle	30,0	0,0	-30,0	-100,0%
Dépenses d'ordre	100,0	93,0	-7,0	-7,0%
RECETTES	130,0	93,0	-37,0	-28,5%
Subventions d'investissement	30,0	0,0	-30,0	0,0%
Recettes d'ordre	100,0	93,0	-7,0	-7,0%

L'exploitation de cet équipement occasionne le versement d'une redevance annuelle et de frais de gestion de l'ordre de 8 K€ par le délégataire.

Le BP 2019 intègre des crédits pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour anticiper le renouvellement de la DSP et apporter des préconisations sur la performance du réseau de chaleur et ses possibilités d'extension selon un modèle économique viable (15 K€).

Les écritures d'ordre correspondent aux amortissements de l'équipement et de certaines subventions perçues.

33

Monsieur le Maire

En tout cas c'était assez exhaustif, je te remercie Alain. Place au débat.

Jacqueline LEFEBVRE, Rose-Marie NIETO. D'autres prises de parole ? Alain PIVETEAU, Madame TRUONG, Madame JOHNSON.

Jacqueline LEFEBVRE.

Jacqueline LEFEBVRE

Merci Monsieur le Maire.

Je voudrais apporter quelques éléments chiffrés sur le budget prévisionnel 2019 du CCAS, qui sera d'ailleurs proposé au vote du Conseil d'Administration jeudi prochain.

Le budget global s'élève à 12 115 000,00 €

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Le budget d'investissement, je souhaite commencer par celui-là puisque cette année il est en forte augmentation, 1 778 200,00 €. Il est majoritairement alloué à la petite enfance, vous vous en doutez puisqu'on parle quand-même d'un grand projet depuis pas mal de temps. Cette somme se répartit de la façon suivante : 1 384 000,00 € sont consacrés au déplacement de la Crèche du Mûrier vers la Place du Port, 130 000,00 € sont, par ailleurs, attribués à des travaux d'amélioration sur les autres établissements de la petite enfance.

Ces dépenses d'investissement sont couvertes par de l'autofinancement, des subventions partenariales et de l'emprunt.

Pour ce qui concerne, plus spécifiquement, le plan de financement de la Crèche du Mûrier, les financements partenariaux représentent 40%, le reste, soit les 60%, relève de l'autofinancement et du recours à l'emprunt.

Le budget de fonctionnement, c'est toujours le plus gros budget du CCAS. Il englobe tous les services que vous connaissez, la petite enfance, le maintien à domicile, l'intervention sociale, la médiation sociale et les services supports, l'administration. Il s'élève à 10 136 000,00 €. Il est couvert à hauteur de 50% par la subvention de la Ville proposée au vote du budget ce soir, soit 5 050 000,00 €.

Monsieur le Maire, cela témoigne de l'engagement fort de notre municipalité pour un service social de qualité, à la hauteur de l'enjeu, lui donnant ainsi la capacité de répondre le mieux possible aux besoins des Niortais et de s'adapter à l'évolution de la société, comme je l'évoquais lors des orientations budgétaires.

C'est un éclairage que je souhaitais apporter dans l'ensemble de ce budget. Merci.

Monsieur le Maire

Merci Jacqueline. Rose-Marie NIETO.

Rose-Marie NIETO

Je souhaite apporter des précisions concernant le budget de l'éducation.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Comme vous le savez, ce budget est une priorité pour nous. Il s'élève à 14 millions d'euros tout compris, en comptant le personnel et toutes les activités que nous proposons aux jeunes, aux enfants.

Comme vous le savez, nous avons fait le choix de stabiliser le rythme scolaire des enfants, malgré les modifications apportées par l'Etat. C'était une mesure importante pour nous parce que ça permettait de stabiliser le rythme des enfants et de leur permettre de continuer avec 5 matinées d'apprentissage pédagogique.

Cette année nous avons fait les dédoublements de CP pour les écoles du Réseau d'Education Prioritaire (REP), et nous le ferons pour les CE1 en septembre prochain.

Nous avons maintenu les rythmes scolaires, mais avec un niveau de périscolaire tout aussi bon qu'auparavant. Nous avons quand-même 40 associations qui interviennent sur notre temps périscolaire, ce qui permet, chaque année, de proposer des activités diverses et variées, et de s'adapter aux goûts de nos jeunes.

Pareil pour les centres de loisirs, puisque chaque année nous proposons des séjours variés, que ce soit à la mer ou la montagne, et ça leur permet de pouvoir s'évader à des prix intéressants pour eux.

Notre budget est constant, même s'il y a une petite baisse des effectifs de la Ville, mais très peu au niveau du public. On a eu une quarantaine d'enfants en moins. C'est en fait 1% des jeunes, mais c'est beaucoup moins que ce qu'a connu le département.

Il y a aussi une petite baisse au niveau des écoles privées, ce qui fait que ça nous a permis de faire une petite économie par rapport à ça.

Au global, on a quand-même dû faire des ouvertures et des fermetures de classes : 2 classes supplémentaires, donc à chaque fois il faut acheter du matériel supplémentaire, mais il n'y a aucun souci, on est là pour ça.

Il y a aussi un dispositif autiste qui a été créé à l'école Jean Jaurès maternelle, c'est aussi important.

Ensuite, nous avons une volonté forte d'inscrire les élèves en toute petite section. Les élèves qui sont du début d'année, janvier, février, mars, on leur propose systématiquement une place quand les écoles permettent de les accueillir en maternelle.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Nous maintenons les études surveillées dans les écoles. Quand il y a des enseignants qui sont volontaires, on les rémunère pour faire des études surveillées le soir. C'est aussi un petit plus qu'on apporte aux élèves, parce que ça leur permet d'avoir un soutien.

Pour le périscolaire, maintien des activités et on est en train de mettre en place, cette année, une charte d'accueil pour nos élèves qui sont en situation d'handicap. C'est un protocole qui est mis en place de manière à pouvoir les accueillir dans de bonnes conditions. Soit avec un achat de matériel supplémentaire, soit en mettant du personnel supplémentaire pour pouvoir les encadrer et leur permettre de faire les activités comme tous les autres enfants.

Au niveau des restaurants scolaires, on maintient une très bonne qualité au niveau de la nourriture, on y mange régulièrement avec Monsieur le Maire. 60% des approvisionnements sont faits au niveau local. C'est très important pour nous d'avoir des approvisionnements de proximité, avec des tarifs intéressants puisqu'on a continué le système du quotient familial. Le tarif le plus bas sera de 0,25 € en janvier. Cela permet aux familles les plus démunies, d'avoir des repas de qualité, équilibrés au moins une fois dans la journée.

Nous avons renouvelé cette année le parcours de l'élève. Nouveau dispositif mis en place avec l'Education nationale, dont l'enveloppe est de 165 000,00 €. Cela permet à chaque élève, pendant toute sa scolarité, de faire un parcours sportif, culturel et artistique, donc dans les 3 champs d'intervention. Pour éviter que ce soit toujours les mêmes qui fassent des activités en fonction des enseignants, là ça permet vraiment à chaque enfant de pouvoir suivre ces 3 parcours pendant leur scolarité, ce qui nous paraît très important.

Tous les investissements faits aussi dans nos bâtiments scolaires. Plus d'1 millions d'euros à Jacques Prévert pour l'agrandissement de l'école et évidemment tous les travaux au quotidien que nous faisons pour l'entretien et l'amélioration de la qualité d'accueil de nos élèves.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire**

Merci Rose-Marie. Je crois qu'Alain PIVETEAU avait demandé la parole.

Alain PIVETEAU

Merci pour la présentation, la qualité des documents, à la fois pour ceux qui présentent et aussi aux services qui les ont préparés. C'est extrêmement clair, ce qui nous permet de voir que vous maintenez la trajectoire qui est la vôtre, que vous avez rappelée au départ, que je vais qualifier différemment et que nous ne soutenons pas depuis le départ. En particulier maintenant, puisqu'une fois de plus, comme ce que j'ai eu l'occasion de dire sur le territoire, votre conception du budget : c'est, je ne bouge pas, quoi qu'il se passe autour de moi.

C'est exactement ce que traduit aujourd'hui les inscriptions budgétaires que vous nous présentez. Elles sont conformes à ce que vous aviez annoncé. C'est comme s'il ne se passait rien en terme d'urgence écologique, par exemple, et surtout en terme d'urgence sociale dans le pays et sur notre territoire. C'est un peu comme si Niort était à l'abri de cette remise en cause fondamentale de nos équilibres sociaux qui sont devenus des déséquilibres sociaux, en tout cas perçus comme tels par une partie de la population. Or, je ne vois rien dans ce budget qui ne vienne inverser la tendance qui a été la vôtre au départ, et qui a consisté à amoindrir les moyens de tout ce qui faisait la régulation sociale historiquement sur la Ville, et je vais y revenir, dont vous parlez de façon euphémisée d'une maîtrise stabilisée. Ceci-dit, ce n'est même pas un euphémisme, c'est une redondance. Si c'est maîtrisé, c'est effectivement stabilisé.

La réalité, c'est que vous êtes sur un budget d'austérité, parfaitement assumé puisqu'il est présenté comme tel. L'austérité budgétaire dans un budget public étant définie comme des recettes qui augmentent plus rapidement que les dépenses. C'est exactement ce que vous nous présentez, pour restaurer, vous nous dites, une capacité d'autofinancement, je vais l'appeler comme ça, c'est plus simple à comprendre, et qui reste extrêmement basse.

Donc vous avez une austérité budgétaire assumée, maintenue, dans un contexte social extrêmement tendu et qui, en plus, ne permet pas aujourd'hui de dégager des moyens supplémentaires pour financer les investissements. La preuve en est, c'est que votre budget vous le bouclez par « 215 millions d'euros environ ».

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Vous le bouclez par un appel à l'emprunt qui augmente de plus de 20% par rapport à l'an passé, puisque vous passez de 10 700 000,00 € à 12 800 000,00 €. Alors certes, c'est une inscription budgétaire et l'ensemble de ces inscriptions ne seront pas faite dans l'année qui vient, je l'entends. Vous pouvez aussi aller un peu plus loin dans la maîtrise des dépenses, de façon raisonnable puisque les dépenses étant inscrites au budget, elles ont pour vocation à être réalisées. Je sais que vous êtes dans la sincérité des inscriptions budgétaires, la loi vous y oblige. On est donc sur un budget qui, de toute façon, quoi qu'on dise, que ce soit réalisé l'année prochaine ou pour les investissements qui vont s'étaler sur plusieurs années, dans les années qui suivent, est financé avec une augmentation du recours à l'emprunt de plus de 20%.

Structurellement, on commence un peu à rentrer dans le dur, sur vos budgets, ce qui montre peut-être une forme d'impasse des choix qui ont été faits depuis le départ.

Puisque si on regarde l'enveloppe budgétaire qui, certes, augmente un peu cette année, principalement dûe au lancement du projet Boinot, vous en avez parlé, à hauteur de 7 millions d'euros. En terme de besoin de financement cette année, l'ensemble de votre enveloppe budgétaire de dépenses d'investissement est financée aujourd'hui à 30% par les recettes d'investissement, c'est-à-dire du partenariat. Pour donner un exemple, sur le précédent mandat, c'était à 33%. C'est financé à 12% par ce fameux autofinancement, d'accord, donc c'était financé à 33% par le passé et c'est financé à 58% par l'emprunt.

Vous nous avez donné une des raisons de cette obligation, c'est notamment le retrait de l'Etat. Je trouve le chiffre emblématique, fort et dur pour tous les budgets y compris celui de la Ville de Niort et ça, ce n'est pas cette année, puisque vous avez eu, à juste titre vous êtes remontés jusqu'à 2014, une moindre recette de 6 millions €, pour financer l'ensemble des dépenses de la Ville. Mais il se trouve qu'au bout du compte, on est sur un budget où, je répète, les recettes augmentent légèrement, d'ailleurs principalement liées à l'augmentation des contributions directes, pas dûes à l'augmentation des taux, puisque ce que vous appelez le stop fiscal, je le rappelle, ce n'est plus un débat entre nous, puisque nous sommes d'accord, c'est bien un stop à l'augmentation des taux. Mais les impôts locaux, pour ceux qui continuent à les payer pleinement et ça va changer dans les années à venir puisque l'Etat est en train de récupérer cette partie de la recette, ces impôts locaux augmentent et ce sont eux qui viennent principalement augmenter les recettes.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Vous avez parlé des écoles. Vous faites un choix qu'on peut considérer comme modeste, mais on peut l'interroger. Aujourd'hui, si j'ai bien lu votre document, vous faites le choix d'augmenter les tarifs périscolaires de 1,5%, là, où l'ensemble des dépenses publiques, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses qui servent à la population Niortaise, elles, diminuent en dépenses de fonctionnement ou restent à 0%. C'est une illustration de ce que j'appelle l'austérité budgétaire que je ne trouve pas, aujourd'hui, en adéquation avec le moment social dans lequel on est. Puisque, à juste titre, vous êtes remontés à 2014 pour les baisses de dépenses de l'Etat, il faut faire la même chose pour vos propres baisses de dépense, notamment sur les conseils de quartiers, où les crédits d'investissement ont été divisés par 3 depuis le départ et où les budgets de fonctionnement ont été supprimés.

Voilà un outil de régulation social public que vous avez choisi de laisser tomber pour aller vite. Les associations, certes, vous dites que vous faites un effort cette année en maintenant le budget.

Joli euphémisme, après l'avoir diminué de plus de 18%, de plus d'1 millions d'euros depuis le début du mandat. Si Monsieur BALOGE, chiffres à l'appui, je pourrai vous en faire la démonstration, on a déjà eu ce débat. Plus d'1 millions d'euros de baisse sur les associations depuis que vous êtes arrivé, et c'est parfaitement assumé aussi.

Les centres socioculturels, 1/4 des moyens alloués par la Ville ont été supprimés, soit 430 000,00 € l'année dernière. Donc quand vous nous dites : « je maintiens le budget », oui, vous maintenez le budget du CCAS, certes, qui n'est qu'une partie de l'action sociale de la Ville, puisque c'est une action d'ensemble. Mais le problème c'est que l'ensemble vous l'avez perdu de vue, puisque tous les autres outils qui ont été détricotés, ne sont pas dotés cette année.

Vous êtes donc dans un budget d'austérité, dans un budget de gestion, qui ne répond absolument pas aux besoins présents et aux besoins d'avenir de la Ville et des Niortais.

Monsieur le Maire

Madame TRUONG.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Elodie TRUONG

Merci. Je vais poursuivre dans la même veine puisqu'effectivement, vous nous l'avez rappelé en orientation lors du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) et j'ai fait la même réflexion que mon collègue, il n'y a pas de surprise dans la trajectoire de votre budget. Maintenant, je m'inscris en faux contre l'idée que vous maintenez le budget et l'effort vis-à-vis des associations. Vous dites que vous confortez l'action sociale et le monde associatif en maintenant l'enveloppe des subventions, je suis tout à fait en désaccord avec ce point.

Ça vient d'être dit, vous avez clairement baissé, de façon continue, les subventions aux personnes de droit privé donc les subventions aux associations, depuis le début de votre mandat.

Depuis 2014, ça vient compléter ce qui vient d'être dit, effectivement il y a une baisse de plus d'1 000 000,00 d'euros, en réalité c'est 1 420 000,00 € précisément. C'est-à-dire 22%, on est sur ces éléments-là de BP à BP. Vous regarderez Monsieur le Maire mais, en l'occurrence, j'ai aussi les chiffres sous les yeux et c'est bien ce point-là. Nous sommes passés de 6 490 000,00 € à 5 070 000,00 € cette année. Ça c'est pour ce qui concerne les associations.

Effectivement, dans le contexte actuel, et c'est un point fort parce que malgré tout, ce tissu associatif, quoi que vous en disiez, a un rôle fondamental dans cette Ville. Un rôle en matière de Vivre Ensemble, mais aussi un rôle en matière de repérage d'un certain nombre de situations sociales difficiles. On en a parlé à l'occasion des violences faites aux femmes, ça fait partie des points qui doivent aussi être pointés. Il y a un besoin fort de soutien à ces acteurs de la vie sociale Niortaise.

Vous avez pris un chiffre très intéressant. On dépense 95,00 € par habitant dans ce domaine, eh bien tant mieux. C'est précisément une marque de fabrique Niortaise, et ce serait quand-même dommage de défaire cette tradition et cet investissement qui, pendant un certain nombre de mandats, a fait la force de cette Ville en matière de vie associative, d'éducation populaire, de vie culturelle, sportive, et je crois que c'est très important pour les Niortais de maintenir ce niveau d'investissement et d'engagement de la Ville.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Ensuite, effectivement le secteur socioculturel, on en a parlé, a payé un très lourd tribu à cette baisse de subvention globale. Ça a été rappelé, près de 500 000,00 € de baisse en totalité. La suppression d'une association, en tout cas la disparition d'une association, qui assumait des fonctions supports : 5 licenciements secs, des suppressions de postes, des difficultés structurelles fortes. Donc je le répète, moi je crois qu'il faudra beaucoup plus qu'une jolie phrase dans un budget, pour nous convaincre que vous maintenez les moyens dédiés aux associations et à la vie sociale Niortaise. Merci.

Monsieur le Maire

C'est pourtant dans le budget.

Madame JOHNSON

Monique JOHNSON

Je vais rejoindre les dires de mes collègues, ce sont des choix. Le budget en lui-même, effectivement, il se tient. On trouve les chiffres dans les bonnes colonnes, mais les choix qui sont faits au niveau de la politique me laisse..., j'aurais fait différemment. Je pense que la Ville mériterait effectivement que ça se fasse différemment. Ce n'est pas une ambition personnelle.

Je trouve qu'il y a des projets, il y a des enjeux, il y a un contexte social qui n'est pas pris en compte dans les choix budgétaires qui sont exposés ici et notamment par rapport à la transition énergétique.

Pourtant, vous mettez sur la page 1, par rapport aux investissements, que « ceux-ci seront à la hauteur et intégreront les enjeux de la transition énergétique et climatique ». Belle ambition, mais derrière je ne vois pas les moyens qui sont mis en place pour effectuer ça. On sort de la COP24, dont les résultats sont très décevants, où les chefs d'Etat ont surtout émis le souhait qu'il était urgent de ne pas agir. Je trouve exactement ce même encéphalogramme plat au niveau de ce budget pour ces enjeux environnementaux et climatiques.

Juste quelques petits exemples, je l'ai déjà dit par rapport au Budget d'Orientations, par rapport au Budget Energies Renouvelables, aucune ambition. Ici dans ce budget, donc vous mettez en avant à quel point il est important d'aller vers des îlots de fraîcheur, de lutter contre le changement climatique et l'adaptation à celui-ci : plantation des arbres : 0.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Schéma Directeur Cyclable, l'importance de mettre en place une mobilité plus douce, de promouvoir le vélo, 80 000,00 €, à mon avis ce n'est pas du tout à la hauteur des enjeux. Et je l'ai déjà mentionné à plusieurs reprises par rapport à des projets de réhabilitation des bâtiments, à chaque fois qu'on avait la possibilité de faire appel aux énergies renouvelables, ça n'a pas été fait. Donc je m'abstiendrai sur ce budget. Merci.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Juste une petite correction. L'organisme des CSC, le support qui a disparu, ce n'est pas nous qui l'avons fait disparaître, il a été sabordé par l'ensemble des CSC. Premier point.

Deuxième correction, sur les énergies renouvelables. Il y a des études qui sont actuellement en cours pour savoir, non seulement, sur quelles toitures on pourrait mettre des panneaux photovoltaïques, mais aussi sur la façon dont ils pourront être financés. Pour l'instant, aucun effort n'est arrêté. Au contraire, ça va continuer et ça fait l'objet de réunions régulières qu'on peut avoir entre autres avec le CRER qui nous aide beaucoup dans ce domaine.

Moi j'ai été surpris que vous n'ayez pas repéré dans le budget le fait que la masse salariale baissait moins qu'elle n'aurait dûe.

Nous y sommes, parce qu'on était à 42 300 000,00 €, on propose environ 41 500,000 d'euros, donc entre 700 000 et 800 000,00 € de moins, alors que justement, il y a une partie de nos équipes qui, sur un plan financier économique, rejoint la CAN. Et ça c'est quelque chose de tout à fait favorable à nos équipes. On va mettre en place, cette année, un nouveau type de prime qui nous est d'ailleurs imposé par l'Etat, qui se limite peu à des recommandations dans ce domaine et qui sont un changement considérable dans la philosophie des primes qui vont être attribuées et qui vont se traduire, en terme économique, en année pleine, par 300 000,00 € de plus. Ces primes ne faisant pas l'objet de cotisation ou de peu de cotisations, ça va quasiment être du net pour les agents. Il s'agit d'un acronyme un peu compliqué, qui s'appelle le RIFSEEP (Régime Indemnitaire lié à la Fonction, la Suggestion, l'Expérience), c'est une première partie qui est versée mensuellement, et la deuxième partie, le EP (Engagement Personnel) est versé une fois par an, c'est un complément indemnitaire annuel.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Jusqu'à présent, les indemnités sont liées au grade et à la filière, donc ce ne sont pas nécessairement les mêmes en filière technique qu'en filière administrative. Là, il est prévu de les lier aux fonctions dans les différentes catégories, actuellement entre 3 et 4 groupes de fonction. Même si les personnes n'ont pas le même grade, si elles appartiennent au même groupe de fonction, elles auront le même régime indemnitaire. Ce qui me semble être quelque chose de juste et même dans certains cas, même s'ils ne sont pas exactement de la même catégorie, ils pourront avoir le même régime indemnitaire. Ensuite, une partie de la prime est liée à la suggestion. Il peut y avoir des suggestions de service qui font qu'elles doivent être un peu rémunérées et enfin, on appréciera l'expertise.

La partie complément indemnitaire annuel sera vue un peu plus tard, mais elle existera et d'ailleurs, elle existe dans certains cas.

En ce qui concerne nos collectivités, on travaille actuellement pour avoir ce même régime sur la Ville et sur la CAN. Il faut qu'on harmonise les groupes de fonction et les régimes indemnitaires qui seront liés. Tous les anciens régimes indemnitaires, sauf les NBI, seront supprimés.

Alors le résultat de ce travail, qui a commencé il y a près d'un an maintenant et qui va trouver son aboutissement dans les mois qui viennent, sera soumis à délibération.

Vous aurez le détail de ces primes, par groupe de fonctions, en sachant que personne ne peut perdre dans ce cas-là.

On essaye de privilégier les fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage, de conception pour la première partie.

Dans la deuxième partie, la technicité, l'expérience ou la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions et le degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Ça touchera tous les agents titulaires et stagiaires, et tous les agents contractuels dès lors qu'une délibération le prévoit, pour l'instant ce n'est pas le cas. Ces primes, une fois attribuées, feront l'objet d'un réexamen à chaque fois que l'agent change de fonction ou de grade. Mais si ce n'est pas le cas, s'il reste en poste, elles seront revues tous les 4 ans. Ça ne veut pas dire qu'elles seront augmentées, mais elles seront réévaluées avec l'agent, revues tous les 4 ans. .

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Bien évidemment, ces primes ne sont pas cumulables avec d'autres primes d'indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir, sauf celles qui sont liées à tout ce qui est heures supplémentaires, les fameuses Indemnités Horaires de Travail Supplémentaire (IHTS) et les astreintes. Tout ceci représente environ 300 000,00 € que toucheront les agents, et je pense que c'est aussi une façon d'apprécier leur travail. Tout le travail qui est fait actuellement est fait avec les organisations représentatives du personnel. On avance dans les travaux, on écoute ce qu'ils nous disent. On a tenu compte d'un certain nombre de leurs remarques. Je pense qu'on devrait aboutir à un schéma à peu près final d'ici 2-3 mois et ensuite, présenter ça au Comité Technique puis en délibération.

Donc ça c'est un bouleversement dans la façon de rémunérer le travail des agents. Il faut savoir que les primes, selon les catégories, représentent une part importante de la rémunération des agents et comme elles ne sont pas soumises à cotisation, elles ne sont pas comptées dans le calcul de la retraite. C'est donc une très grande différence avec le privé.

Voilà, je voulais vous en tenir informé, pour que vous ne soyez pas surpris de cette moindre baisse de la masse salariale.

Monsieur le Maire

Merci Lucien-Jean pour toutes ces importantes précisions.

Rose-Marie NIETO et Alain BAUDIN ensuite.

Rose-Marie NIETO

Moi j'avoue que je n'ai pas trop compris vos interventions. Parce qu'en fait vous nous reprochez tout et son contraire. D'un côté vous nous reprochez la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement pour justement accroître notre capacité d'autofinancement, et après vous nous dites qu'en fait, on a des capacités d'autofinancement insuffisantes et que ça nous oblige à emprunter beaucoup.

Donc qu'est-ce qu'on fait ? On continue à dépenser dans tous les sens ? On n'emprunte plus ? On ne fait plus rien ? Enfin, je ne comprends pas trop la logique.

En tout cas, dans ce qu'on a exposé tout à l'heure avec Jacqueline, au niveau du social, je pense que ce qu'on vous a démontré au niveau des écoles, c'est justement que l'on s'occupe de ce qui se passe dans notre Ville, des personnes en difficultés.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Avec le quotient familial, on a quand-même des tarifs très intéressants : au niveau de la restauration, au niveau du périscolaire aussi puisque c'est 0,13 € la première heure de garderie. Ce sont quand-même des tarifs qui défient toute concurrence. On fait tout pour que les élèves qui ont des difficultés puissent progresser au sein de l'école. On propose des activités spécifiques dans les quartiers politiques de la Ville pour mieux intégrer les élèves. On essaye de mieux inclure les élèves qui sont en situation de handicap. On propose aussi de plus en plus de médiation sociale dans les écoles parce que les difficultés rentrent de plus en plus dans les écoles, on essaye d'y répondre le mieux possible. On est en train de réfléchir avec le Département à mettre en place une prévention spécialisée. On fait quand-même beaucoup de choses, dans le social. Je ne vois pas comment vous pouvez dire qu'on ne réagit pas et qu'on ne fait rien par rapport à ce qui se passe dans notre Ville, qu'on est là à regarder que le temps passe. Je ne comprends vraiment pas.

Monsieur le Maire

Merci Rose-Marie.

Il y a Alain BAUDIN, Elisabeth BEAUVAIS, Jacqueline LEFEBVRE, Michel PAILLEY, Dominique DESQUINS et Elodie TRUONG.

Alain BAUDIN

Ça ne vous surprendra certainement pas, je ne suis pas d'accord avec les chiffres que vous assénez en ce qui concerne la vie associative. Alors, il est vrai que ça dépend d'où on remonte le temps. Si on reprend les chiffres et les Comptes Administratifs, depuis 2014, au niveau de la vie associative, je n'ai pas les mêmes montants. Je pense que ces montants sont exacts, c'est vrai qu'il y a une baisse, je ne vais pas le nier. Il y a une baisse depuis 2014 à aujourd'hui, qui est de l'ordre de 12,12% exactement.

Par contre, ce qui a été dit par le Maire tout à l'heure et fort justement, c'est que les baisses des aides ont contraint nos budgets, notamment par rapport à des dotations en moins de la part de l'Etat. Les aides ont diminué d'une manière bien plus significative de la part de l'Etat, je ne vais pas rappeler les montants, de la part des autres collectivités territoriales, notamment de la Région, de plus de 49%, et du Conseil Départemental de 18%. Tout ça n'est pas neutre, et dans ce contexte-là, la Ville a maintenu le montant des subventions : la baisse s'est faite en 2016, mais l'an dernier et cette année, moi j'ai 5 716 688,00 €, d'un côté, et 5 725 380,00 € pour cette année. C'est donc bien le même montant de subventions.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Ce qu'il faut aussi savoir, c'est qu'indépendamment de ça, c'est quelque chose qui est propre à la Ville de Niort, que beaucoup de collectivités ne font pas, il existe tout un tas d'actions en partenariat, volontairement faites avec le monde associatif. Ce sont plus de 60 clubs et associations qui participent soit aux activités périscolaires, comme ça a été dit, donc qui sont des financements de partenariats, soit au pass'sports seniors, soit à Niort plage, soit à la semaine du sport, des actions mais aussi en soutien dans le cadre de la politique de la Ville et du contrat ville à travers l'ANIOS. Donc toutes ces actions-là permettent aussi de donner du grain à moudre à la vie associative quelle qu'elle soit, dans les différents secteurs dans lesquels ils peuvent intervenir.

Il faut aussi mettre en valeur quelque chose qui est tout aussi important que la monnaie sonnante et trébuchante, c'est la valorisation de tous les équipements qui sont mis à disposition gracieusement, notamment dans le domaine sportif, avec plus de 63 équipements sportifs.

Si je prends deux exemples, ceux qui ont une incidence financière, sont peut-être plus importants, la patinoire par exemple, c'est plus de 360 000,00 € qui sont donnés à la vie associative, en valorisation de l'équipement.

Si on prend les piscines, c'est 166 000,00 €. Alors quand on dit qu'on n'accompagne pas la vie associative à Niort, alors j'ai entendu tout à l'heure que c'est quelque chose qui est dans les gênes de la collectivité. Non seulement on le maintient, mais dans le contexte financier dans lequel on est, on l'a vraiment valorisé et on a trouvé des solutions pour accompagner autrement. Ça aussi c'est important de le souligner.

Il ne faut pas perdre de vue qu'on a continué la logique de tarifs spéciaux pour le monde associatif quand il y a un certain nombre d'utilisations d'équipements.

Le différentiel, c'est bien effectivement la vie associative qui fait le ciment du mieux vivre ensemble, qui est, dans ce cadre-là, notre rôle en tant que collectivité. On a joué ce rôle de contributeur pour faire en sorte de donner du liant à la vie associative et de lui donner les moyens d'exister dans notre Ville et même de progresser.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire**

Merci Alain. Jacqueline LEFEBVRE, Elisabeth BEAUVAIS, Michel PAILLEY, Dominique DESQUINS, Elodie TRUONG, Simon LAPLACE, Romain DUPEYROU, Jacques TAPIN et Alain PIVETEAU. On arrêtera peut-être là, et je dirais éventuellement un petit mot.

Jacqueline LEFEBVRE

La politique sociale passe beaucoup par le CCAS. Depuis le début du mandat, la subvention n'a jamais faibli, n'a jamais manqué pour réaliser des actions sociales importantes. Parce que c'est quand-même le CCAS qui est confronté à la plus grande des précarités. Il est confronté à toutes les personnes les plus vulnérables. Il accompagne les familles au-delà de l'accueil de la petite enfance. Il s'inquiète de la parentalité. Là aussi il détecte de nouvelles souffrances, de nouvelles faiblesses économiques et sociales, tout simplement.

Les personnes vieillissantes, la dépendance de ces personnes, cet accompagnement y compris l'accompagnement aux courses, enfin il y a des tas de services qui ont été développés depuis quelques années, en tout cas depuis que nous sommes aux responsabilités. Nous avons amélioré des services pour véritablement comprendre, répondre à l'évolution sociétale. Je trouve que ça il faut le mettre en relief.

Le réseau fraternel, ça aussi c'est important, ça aussi ça coûte au CCAS de mettre en place ce réseau. Ce réseau permet effectivement, non seulement, de lutter contre l'isolement, mais de détecter des fragilités physiques, morales, mentales, de pratiquer une veille sanitaire. Ça aussi c'est l'accompagnement social dans toute sa définition. C'est aussi l'accueil des femmes victimes de violences conjugales et leur accompagnement, là on est véritablement au cœur d'une action sociale. Je ne vais pas faire tout l'inventaire, j'en ai déjà parlé de ces nouvelles politiques que nous menons aujourd'hui au CCAS. Et, nous sommes prêts à en mener d'autres d'ailleurs, parce qu'on est constamment en ébullition pour essayer de ne pas passer à côté, pour essayer d'anticiper des politiques nouvelles, voilà ce que je voulais apporter.

Là, on peut dire que la subvention a toujours été très présente, elle n'a jamais faibli et elle nous a permis, non seulement, de maintenir l'existant avec les services qui étaient déjà là, en faveur de la petite enfance, des personnes âgées, mais en même temps, de développer des politiques nouvelles.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Alors, ce n'est jamais suffisant, on n'est pas parfait, mais n'empêche que grâce à cette subvention nous pouvons avancer. Je voulais quand-même mettre un peu l'accent là-dessus. Merci.

Monsieur le Maire

Merci Jacqueline. Elisabeth BEAUVAIS.

Elisabeth BEAUVAIS

Vos interventions à tous les 3 ne me surprennent pas du tout. Je trouve que vous vivez sur une autre planète finalement, parce que vous parlez d'urgence sociale or, il me semble que quand en 2014, l'équipe a pris la succession, l'urgence sociale était véritablement de réconcilier les Niortais avec leur Ville et de les réconcilier entre eux.

Parce qu'aujourd'hui, tout le monde semble réconcilié avec sa Ville. Vous n'aviez pas le monopole du cœur, je suis désolée mais ce sont des options. Alors ce ne sont pas vos options, on peut le comprendre, mais on tricote différemment l'action sociale. Je peux vous dire qu'il y a, comme le disait Madame LEFEBVRE, des tas de choses, des projets qui ne sont pas simplement des projets, qui sont des réalisations qui n'existaient pas du tout précédemment, et qui couvrent absolument tous les âges, de la petite enfance à la personne âgée, il y a des tas de choses qui n'existaient pas. Le réseau fraternel évidemment, mais également bien d'autres choses....

Je vous ferais remarquer aussi deux choses, puisque j'étais déjà à l'action sociale dans l'ancienne mandature. Les aides, puisque vous parlez de gens en grande précarité, je tiens à vous rappeler que les aides étaient données comme s'ils n'avaient faim qu'un mois sur deux. Maintenant, nous donnons ces aides tous les mois. Vous ne trouvez pas que c'est un changement pour répondre à l'urgence sociale ? Je suis désolée.

D'autre part, dans les écoles, je vais vous dire une chose, je n'en reviens pas. Au dernier Conseil d'école, j'ai entendu « *la Ville a répondu absolument à toutes nos demandes* ». Je n'avais jamais entendu ça depuis 2001.

Franchement, c'est extraordinaire. Par exemple, la médiation par les pairs n'existait pas non plus quand vous étiez aux manettes. Donc acceptez, je ne voudrais pas vous rappeler, être désobligeante mais écoutez, les Niortais vous ont dit, dès le premier tour : « au revoir et merci ».

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Merci Elisabeth.

Je retiens surtout le judicieux rappel, en effet, aux situations d'urgence, auquel il est rappelé de façon beaucoup plus régulière, ce qui est, en effet, très important, on ne le dit certainement pas assez, c'est une réalité. Merci de l'avoir rappelé Elisabeth. C'était très important.

Michel PAILLEY, après il y a Dominique DESQUINS, Elodie TRUONG, Simon LAPLACE, Romain DUPEYROU, Jacques TAPIN et Alain PIVETEAU.

Michel PAILLEY

Je vais répondre à quelques questions.

Sur l'énergie renouvelable, je vais reprendre ce qu'a dit Lucien-Jean LAHOUSSE. On est en pleine réflexion sur le sujet et je pense qu'en 2019 on va revenir vers vous sur l'énergie et notamment sur les panneaux photovoltaïques. Bien évidemment, on ne peut pas mettre de l'énergie renouvelable sur tous les types de bâtiments, vous le savez très bien. C'est aussi pour ça qu'il n'y en a pas sur tous les projets.

J'aimerais aussi signaler quand-même qu'on a une baisse des dépenses d'énergie. Ça prouve bien qu'on y travaille. L'énergie qu'on ne consomme pas, c'est encore ce qu'on fait de mieux.

Quant aux replantations des arbres, c'est vrai qu'il n'y a pas de ligne sur les arbres, mais sur les ilots de chaleur. Dès 2015, on a été précurseur sur le sujet, pour une Ville de notre taille, bien évidemment qu'on gère les arbres, on en abat, on en plante. Vous pensez qu'en 2019 on ne va pas planter d'arbre, soyons sérieux !

J'aimerais aussi répondre à Monsieur PIVETEAU sur le fait qu'on n'entendrait pas ce qui se passe, alors qu'au contraire, on a anticipé les mouvements sociaux. D'ailleurs, dès 2014, on a offert une offre politique qui avait bien évalué les modifications politiques de notre pays, c'est à dire qu'on avait été à l'écoute.

Ensuite, j'aimerais dire que le ras le bol fiscal, on l'avait un petit peu vu aussi puisqu'on a proposé le stop fiscal. On n'a pas du tout été pris au dépourvu sur le sujet et on a parfaitement entendu les besoins, à la fois de mobilité et à la fois de pouvoir d'achat. C'est bien pour ça que la proposition du bus gratuit a été mise en place.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Je trouve qu'on est beaucoup plus à l'écoute de nos concitoyens que vous ne pouvez le voir.

Monsieur le Maire

Que vous ne « voulez » le voir.

Dominique DESQUINS, Elodie TRUONG et Simon LAPLACE.

Dominique DESQUINS

Merci Monsieur le Maire.

Je voulais aussi répondre à Monique JOHNSON. Simplement lui rappeler que concernant la transition énergétique, on est en cours de dépenser à peu près 4 millions d'euros sur les contrats de performance énergétique en changeant tout l'éclairage public. Je pense que ce n'est pas quelque chose de modeste. Je le précise puisque Dominique SIX, qui aurait dû répondre à cette question, n'est pas présent. Ce que je voulais dire aussi c'est que lorsqu'on est aux responsabilités, lorsqu'on a les contraintes qui nous sont imposées par le pacte financier signé avec le gouvernement, il faut absolument trouver des compromis et je pense que les compromis que nous avons trouvés sont les bons. Voilà ce que je voulais vous dire.

Alors bien sûr, vous n'êtes pas d'accord, je l'entends très bien, mais nous, nous sommes là pour mener la politique que les Niortais nous ont demandé de mener.

Monsieur le Maire

Merci Dominique. De bons rappels aussi.

En effet, l'éclairage public est un gros investissement et ça concourt directement au développement durable.

Elodie TRUONG, Simon LAPLACE, Romain DUPEYROU, Jacques TAPIN, Alain PIVETEAU et on ferme le bal si vous voulez bien.

Elodie TRUONG

Je voudrais revenir sur un certain nombre de points. Alors soyons très clair, il n'y a pas de mise en cause de l'action quotidienne des services de la Ville de Niort et du CCAS dans leurs investissements auprès des associations, on est très clair là-dessus.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Il y a une action qui est absolument nécessaire dans cette Ville, qui s'inscrit dans une continuité, qui connaît des évolutions et c'est heureux, c'est normal. Il y a des pratiques professionnelles qui évoluent, des politiques sociales qui évoluent. C'est tout à fait logique et c'est très important bien sûr. Donc il n'y a pas de remise en cause là-dessus.

Il y a une remise en cause sur les choix budgétaires que vous faites. Effectivement Monsieur DESQUINS, nous n'avons pas du tout la même approche depuis le début de ce mandat, sur ces points-là, mais depuis 2 ans, vous avez un peu plus de marge de manœuvre.

Alors oui bien sûr il y a des contraintes que vous avez rappelées. Le pacte financier en est une autre, mais il y a réellement un peu plus de possibilités d'accompagner la vie associative. C'est ce qu'on a rappelé tout à l'heure et je crois vraiment que c'est notre rôle, ici, d'insister sur ce point.

D'abord, parce que l'action des services de la Ville ne peut pas se suffire à elle-même dans un cadre comme celui de Niort. Nous avons réellement besoin d'un vrai maillage et qui va au-delà des services qui peuvent être prodigués par la puissance publique directement.

Ensuite, je voudrais revenir sur les questions de chiffres et les batailles de chiffres que nous avons pu avoir tout à l'heure. On est bien d'accord, nous nous entendons tous pour dire qu'il y a une baisse réelle et continue depuis le début de votre mandat sur les associations. Vous venez de le rappeler, en tout cas ça a été rappelé par Monsieur BAUDIN tout à l'heure. Donc je voudrais revenir sur ce point-là, effectivement, il y a une baisse et c'est là-dessus que nous souhaitons intervenir.

Ensuite, sur le CCAS, il y a un maintien des moyens. Alors là il y a quelque chose que je ne m'explique pas et je vais être prudente sur ce point, parce que j'ai des chiffres qui me montrent qu'en 2014 on avait un budget de 5 650 000,00 € et qu'on est aujourd'hui à 5 100 000,00 €. Alors peut-être qu'il y a un changement de périmètre, des éléments que je n'ai pas. En tout cas moi, ce que je vois, c'est qu'il y a une légère baisse du budget du CCAS. Et s'il n'y a pas de baisse, il y aurait un maintien en l'état depuis 2014, or, le niveau de vie augmente. Les besoins sociaux sont aujourd'hui en augmentation et c'est un contexte qu'on ne peut pas ignorer en ce moment, avec le rappel que peuvent nous faire les acteurs des gilets jaunes.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Ok, il y a un maintien de ce budget, en tout cas il est moins en baisse que d'autres. Mais sincèrement, je pense que nous aurions besoin aussi d'un coup de pouce supplémentaire sur ce point. Voilà. Merci.

Simon LAPLACE

Merci Monsieur le Maire. J'ai un peu l'impression d'entendre le même débat depuis 5 ans. D'un côté, toujours le même discours sur l'austérité, discours demeurant d'une assez grande légèreté, comme l'a rappelé notre collègue Rose-Marie NIETO en contradiction interne, et qui ignore splendidement l'effort significatif d'investissement accomplis par la Ville. On est encore sur 22 000 000,00 d'euros cette année, ce qui n'est pas rien, qui ignore le recours à l'emprunt, qui ignore le stop fiscal et qui ignore le maintien d'un engagement historique de la Ville aux côtés du socioculturel.

C'est un discours qui est non seulement léger, mais qui est en totale contradiction avec la réalité, celle d'un effort public qui est maintenu, et qui est renforcé dans certains domaines.

L'autre discours, c'est la stigmatisation de la baisse des subventions aux associations et aux CSC, aussi contenue soit-elle. Là encore, ça tient du storytelling puisqu'on escamote complètement une partie de la vérité. D'une part, la dette que nous avons découverte en arrivant aux affaires et, d'autre part, la baisse plus que conséquente des dotations de l'Etat qui ont saignées les finances municipales et de ça, Madame TRUONG ne parle pas. On peut bien le comprendre puisque sa famille politique n'y est pas totalement étrangère. Mais c'est une partie de la réalité qui ne doit pas être escamotée.

Au demeurant, un budget c'est plus que des chiffres, c'est aussi une vision pour la Ville. Faire des économies ne fait pas tout, il faut savoir pourquoi on les fait.

En l'occurrence, ce budget, je l'ai dit lors du dernier conseil, je le répète ce soir, est un budget de lien social, avec l'effort fait par le CCAS, Jacqueline LEFEBVRE en a parlé abondamment, au service des plus démunis, au service des familles, c'est la politique de la Ville, l'action culturelle, la valorisation du patrimoine.

L'autre pilier de ce budget, c'est la facilitation de la vie des Niortais. Et s'il y a un message que les gilets jaunes ont fait porter avec force ces dernières semaines, c'est qu'ils veulent que l'Etat leurs foutent la paix, les laissent vivre.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

A Niort, nous facilitons, nous simplifions la vie des Niortais depuis 2014, avec la cantine du mercredi, avec le portail citoyen, avec le stop fiscal. Nous le faisons sans idéologie et avec persévérance.

Troisième pilier de cette politique municipale : c'est le renforcement de l'attractivité du territoire Niortais, qui en avait besoin, avec la labellisation, avec l'effort d'investissement, avec le stop fiscal.

Vous avez beau jeu de dire que ce budget est un choix. Évidemment que c'est un choix, et à volume d'investissements égal, vous auriez également été contraints de faire ce choix, avec deux solutions en vous écoutant : soit la hausse de la dette, soit la hausse de l'impôt, voire les deux. Sachant que ça a été vos deux expédients favoris sous la précédente mandature.

En fait, vous me rappelez un peu ces aristocrates qui avaient quitté la France en 1789, qui étaient revenus en 1815 sans avoir abandonné leurs anciennes certitudes, leurs vieilles recettes, sans avoir compris ce qui s'était passé, en fait, ce qui leur était tombé sur la tête.

Vous savez, ce sont ceux dont Talleyrand disait : « qu'ils n'avaient rien oublié ni rien appris ». Eh bien comme eux, mes chers collègues, vous n'avez rien oublié, ni rien appris. Vous n'avez rien oublié de vos anciennes errances financières et vous n'avez rien appris des 5 dernières années à Niort.

Monsieur le Maire

Merci Simon LAPLACE.

Romain DUPEYROU, Jacques TAPIN, Alain PIVETEAU et Alain BAUDIN pour répondre à une question précise qui lui a été posée.

Romain DUPEYROU

Merci Monsieur le Maire. J'interviendrai finalement sur un point assez précis, qui a fait réagir sur les conseils de quartier. Je ne peux pas vous laisser dire des mensonges.

Sur le budget d'investissement, effectivement il a diminué la première année et il n'a pas bougé depuis. Il a permis notamment de dimensionner les projets à l'échelle des quartiers, de les redimensionner comme il le fallait, pour les accompagner comme il le fallait aussi et que chaque Conseiller puisse penser son projet à l'échelle de ce qu'il vit au quotidien.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Combien de dossiers ont attendu des décennies et ont enfin pu être réalisés ? Je ne vais pas les nommer parce que très honnêtement il y en a tellement, et je ne vais pas faire cette litanie-là.

J'ajoute que, lorsque cela est nécessaire, Dominique SIX, en charge de la Direction des Espaces Publics et le budget de cette direction-là, notamment largement sollicité pour finaliser les projets d'envergure, le cas échéant.

Moi je voudrais quand-même saluer les conseillers de quartier qui se saisissent sur des questions innovantes.

Aujourd'hui, on traite des dossiers qu'on n'a jamais traités dans les conseils de quartiers. Je ne suis même pas sûr qu'on le fasse réellement dans d'autres villes, comme sur les questions de patrimoine. Donc très honnêtement, je les salue aussi pour avoir eu ces innovations-là.

Sur le budget de fonctionnement, alors-là je suis désolé, il n'a pas été supprimé. Vous êtes en flagrant délit de « fake news ». Ce n'est pas possible, jamais on ne pourrait en faire l'économie de ce budget-là. Je pense, ne serait-ce qu'à la Gestion Urbaine de Proximité (GUP), elle agit très directement dans les quartiers politiques de la Ville. C'est une soupape nécessaire à l'intervention de la Ville dans les quartiers.

Donc non, il n'est pas question, ni qu'on l'efface, ni qu'on l'annule ou ni qu'on la supprime. C'est une fausse information, donc non, encore une fois, je ne pense pas, comme vous essayez de le faire croire, qu'il y ait une crise. Vous essayez de naviguer sur une actualité, vous avez tort de le faire, il n'y a pas de crise de la démocratie participative à Niort.

Mais puisque depuis le début de cette mandature, on ne vous voit que très peu dans les conseils de quartier, je vous y invite. Venez dans les conseils de quartier, c'est un espace de travail, c'est un espace de débat, et vous aurez l'occasion de juger par vous-même et pas sur des qu'en-dira-t-on.

Monsieur le Maire

Merci Romain pour cette invitation.

Jacques TAPIN, Alain PIVETEAU et Alain BAUDIN, puis on arrêtera-là.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Jacques TAPIN

Merci Monsieur le Maire. J'avais prévu d'intervenir sur le budget, mais à entendre ce que je viens d'entendre, je dirais qu'il est parfois dangereux de convoquer l'histoire sans en avoir une connaissance fine et critique. Parce que c'est toujours facile de la refaire, ça ne mange pas de pain. On peut refaire l'histoire des CSC, par exemple, on peut refaire l'histoire de notre défaite électorale il y a 4 ans. Mais moi je ne suis pas là pour ça, je suis là pour vous dire que ce budget me paraît être un budget de gestion, rigoureux, pourquoi pas austère, certes, et c'est un budget de gestion pour le présent.

Mais à mes yeux, il a le défaut, il a l'insuffisance, et je vais être prudent dans mes propos, de préparer insuffisamment l'avenir, notamment dans deux domaines.

Le premier, c'est l'accompagnement technique et social de la transition énergétique et écologique. A l'exception d'une fin de phrase, dans un objectif budgétaire où je lis « En intégrant les enjeux de transition énergétique et climatique », et quand on remonte au début de la phrase « Préserver le volume des investissements en tenant compte de la faiblesse de l'autofinancement ».

En clair, ça veut dire que s'il n'y a pas l'autofinancement suffisant, il n'y aura pas d'intégration de la transition énergétique et climatique dans les politiques publiques, où ce sera difficile.

Pour ce qui concerne les mobilités, l'urbanisme, l'accompagnement de la transition énergétique, l'alimentation saine et responsable, je sais qu'il y a des choses qui se font, mais le dernier débat sur le rapport développement durable l'a montré, j'ai eu l'occasion de le dire, il n'y a pas de stratégie globale, il n'y a pas d'ambition affichée, même s'il y a des actions.

Et ça franchement, ça manque pour préparer l'avenir. Et l'avenir de demain en matière de transition écologique risque d'être difficile pour tout le monde. Et là, on aura beau se renvoyer à la face des pages d'histoires anciennes ou des propos plus ou moins moraux sur l'attitude des uns et des autres, ça ni fera rien, ça c'est la première insuffisance.

La deuxième insuffisance, et vous connaissez ma connaissance des conseils de quartier et de la participation à Niort, elle existe mais elle me paraît, là encore, timide et insuffisante. Il faut aller beaucoup plus loin, augmenter les budgets, demander des implications supérieures.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Quand je dis augmenter les budgets, ce ne sont pas des budgets en plus. C'est faire autrement, flécher des budgets et les porter à la discussion citoyenne dans les conseils de quartier, ce qui pourrait être beaucoup plus ouvert, beaucoup plus dynamique. Ils le sont déjà et ils l'ont prouvés, mais là encore on peut beaucoup mieux faire.

Je vois notamment deux pistes qui me paraissent importantes à prendre en compte pour l'avenir de la Ville. C'est tout ce qui va se faire sur le cœur de Ville, et il me paraît indispensable d'impliquer les citoyens dans cette ambition et d'en informer davantage, d'en débattre davantage en Conseil municipal, que ce ne soit pas simplement limité à une communication informative, certes complète et intéressante en plénière des conseils de quartier, mais si ça pouvait aller au-delà ce serait encore mieux.

Ensuite, tout ce qui concerne la politique de la Ville. Il y a les conseils citoyens, on peut aller encore beaucoup plus loin. Pour moi, la préparation de l'avenir passe par cette implication citoyenne qui va faire que, bien sûr vous l'avez déjà dit, on se sent bien à Niort, je me sens bien à Niort mais le problème n'est pas là. Il est « Niort demain », comment on va pouvoir le construire ensemble, en anticipant davantage et mieux grâce à nos politiques publiques.

Merci de m'avoir écouté.

Alain PIVETEAU

On doit s'inscrire dans le circuit de prise de parole. C'est pour réagir à quelque chose qui avait été dit mais qui paraît déjà un peu obsolète tant la rafale d'éléments de débat, hélas je ne peux pas dire ça, mais la rafale de points de vues politiciens bêtes et méchants me laisse absolument insensible. Donc je n'y répondrai pas.

Peut-être en suggérant tout de même, pour être dans la même tonalité d'une grande partie de ce que j'ai entendu et je reviendrai ensuite sur la question qui m'intéresse davantage, qui est la question de la masse salariale liée à la question sociale aujourd'hui.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Mais pour être dans la tonalité que vous nous proposez, que vous nous imposez, moi je pense que demain, la presse peut vous qualifier, Monsieur BALOGE, de super-héros, puisque vous avez hérité d'une situation absolument catastrophique, mais à un point que vous deviez quasiment mettre la clé budgétaire sous la porte. C'est ce que vous nous avez dit, ajouté à ça, vous avez eu 6 millions d'euros de moins, ce qui est tout à fait vrai, de dotations de l'Etat. Malgré ça, si on prend la somme de ce qui a été dit, non seulement vous arrivez à répondre à vos objectifs de départ, mais plus que ça, je cite Monsieur PAILLEY « Nous avons anticipé les mouvements sociaux ». Donc en fait, vous les contenez, vous les réglez, vous répondez à la demande sociale que personne n'avait anticipé à ce point-là, merci de répondre non. Je vous cite, c'est ce que vous avez dit.

Et pour répondre à une autre élue, Madame BEAUVAIS, « La Ville a répondu à toutes les demandes sociales », je pense que c'est bon, tout est fait, tout est bien. Non. Nous, notre travail d'opposition, je ne pense pas que vous le pensiez, d'accord ? Et j'ai bien dit que j'étais dans la tonalité de ce qui nous avait été proposé comme élément de débat, ce qui ne m'intéresse absolument pas.

Non, je suis simplement sur les choix que vous faites, je demande simplement qu'on mette les mots sur ce que vous choisissez de faire. Vous appelez « contrainte », des choix que vous avez parfois faits, d'accord ?

Le stop fiscal, vous le défendez très bien, vous l'avez fait et vous êtes persuadé que c'est là, dans le moment de la demande sociale puisqu'une partie de cette demande rejette totalement l'impôt. Jusqu'à un point qui, moi, m'inquiète, puisque l'impôt c'est surtout la façon de financer des revenus indirects et le patrimoine des plus pauvres. En tout cas c'est ma conviction.

Je ne me réjouis pas de cette partie-là qui s'exprime, mais il y a des choses beaucoup plus intéressantes, qui ne se limitent pas à ce que nous en a proposé, en terme de résumé, Monsieur LAPLACE. Mais ce n'est pas le sujet.

Sur la demande sociale et sur la question de la masse salariale : pour expliquer l'écart entre nos points de vue et simplement admettre qu'il y a deux points de vue différents, c'est tout. Je ne vais pas beaucoup plus loin que ça, mais ça permet d'alimenter un débat et ne pensez pas que tout le monde, absolument tout le monde, partage aujourd'hui votre point de vue. D'accord ? Au même titre que nous ne pensons pas que tout le monde partage notre point de vue.

Mais on devrait, entre nous, partager quelque chose, c'est l'absolue urgence d'augmenter la qualité de nos échanges et du débat public et de la démocratie participative.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Je ne pense pas que vous ayez, pour l'instant, répondu à cette demande. Non pas que je pense que l'outil, le levier, le dispositif est prêt tout de suite à agir, mais je fais partie de ces gens qui pensent que la situation sociale et politique, dans le sens noble du terme est telle, qu'il nous faut inventer collectivement des nouvelles réponses. Je ne les vois pas et vous ne les proposez pas à l'agenda. C'est tout ce que je dis, mais c'est beaucoup en terme de critique.

Donc sur la masse salariale c'est très simple, vous me demandez d'identifier un effort dans une moindre baisse. Oui, j'ai un peu de mal à aller chercher une priorité dans une moindre baisse.

Quand j'entends, notamment pour les plus petits revenus, que la demande aujourd'hui est que l'on trouve collectivement, entreprises publiques, pouvoirs publics, moyens publics, entreprises privées et marchés confondus, les moyens de mieux rémunérer le travail de ceux qui ont les plus petits revenus.

Les réponses, vous vous en doutez, qui ont été données par le pouvoir en place, ne me plaisent absolument pas. Il n'empêche qu'aujourd'hui, on entend que la SNCF va mettre en place une prime répondant, pour moi, mais plus qu'imparfaitement à la demande, mais en tout cas c'est un effort.

Qu'est-ce que nous proposons, nous, collectivité publique ? Voilà le sens de la question que je pose.

Qu'est-ce qu'on propose pour les tous petits salaires ? Les salaires qui vont de 1 à 1,5 de Smic par exemple, qu'est-ce qu'on propose ? Le RIFSEEP ? Vous savez très bien, comme moi, que c'est un outil de management avant tout, qui consiste, vous l'avez dit honnêtement, à transformer les modalités d'augmentation de salaire.

J'aimerais un peu, comme sur votre vidéosurveillance et d'autres choix politiques que vous faites, qu'on me fasse la démonstration de l'efficacité de ces modes de management, j'en doute beaucoup. Je ne pense pas que cette prime réponde à la colère sociale du moment, qui n'existait pas dans cette forme d'expression, quand bien même vous aviez anticipé beaucoup de choses.

Donc s'il vous plaît, acceptez le débat et on progressera collectivement. Merci.

Monsieur le Maire

Je trouve pour ma part que le débat était de grande qualité jusqu'à présent et a aussi enrichi ce qui est l'objet et qui est le budget primitif 2019.

Je laisse le soin à Alain BAUDIN de dire un mot et je conclurai ensuite.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Merci. Simplement pour pouvoir aussi échanger à partir de chiffres partagés, je voulais vous communiquer que quand j'ai dit qu'il y avait eu une baisse mais que depuis l'an dernier il y a eu un arrêt, je veux vous dire qu'au Budget Prévisionnel 2018 il y avait une somme inscrite de 5 716 688,00 €. Avec le Budget Supplémentaire, en fin 2018, là maintenant, nous avons 5 718 489,00 € et pour le BP 2019, nous avons 5 725 380,00 €. Donc il n'y a pas une baisse entre 2018 et 2019, c'est ce que Madame TRUONG a dit...

Alain PIVETEAU

Depuis votre arrivée...

Alain BAUDIN

Oui, j'ai dit la baisse..., mais elle n'a pas été constante.

Donc à partir de là je veux bien entendre les choses, mais quand c'est inexact, je voulais le dire, tout simplement.

Par rapport à Monsieur TAPIN, c'est vrai que dans le cadre de la politique de la Ville..., qui est une compétence aujourd'hui communautaire, et je vais un peu y revenir, on a mis en place les conseils citoyens.

Donc je crois que dans cette optique des conseils citoyens notamment, qui était prévue dans le cadre de la loi, je voulais dire que la politique du contrat ville qui repose sur trois piliers, mais notamment le pilier de cohésion sociale, où il y a eu plus de 80 actions mises en place dans les quartiers prioritaires, elle s'est faite en co-construction avec les conseils citoyens.

Je crois que ce n'est pas neutre de le dire, c'est quelque chose qui, de toute façon n'existait pas avant 2015.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Donc c'est vraiment à mettre à l'actif, de la démocratie participative, ça rentre bien dans cette démarche-là, et avec des effets leviers non négligeable, puisqu'il y a 22 partenaires qui ont signé. Je ne parle pas des autres leviers où c'est plus discutable, plus compliqué, avec l'ANRU qui n'a pas répondu présente sur justement des améliorations en matière d'équipements publics. Mais en ce qui concerne le pilier de cohésion sociale, quand la Ville de Niort injecte 500 000,00 €, que la CAN met également 300 000,00 € avec les autres partenaires, le droit commun et tout, c'est plus de 2 500 000,00 € qu'on a injecté dans ces quartiers. Et ça je voulais aussi le souligner.

Alors j'ai entendu tout à l'heure qu'on faisait des investissements à 33% et aujourd'hui à 30%, c'est rare quand ça dépasse 30%. C'est vrai qu'avec le premier PRUS, on avait eu cette chance d'avoir une participation à plus de 40%, mais ça ne se renouvelle pas aujourd'hui.

Par contre, et je voulais en terminer là, on a aussi aujourd'hui la Communauté d'Agglomération du Niortais qui dans le cadre de ce que le Président a initié à travers le PACT, permet aussi un bon levier pour permettre de faire des investissements, y compris sur la Ville de Niort. Je crois qu'il ne faut pas le perdre de vue non plus.

Monsieur le Maire

Merci Alain pour ce rappel utile.

Je vais clore ici le débat sur cet ensemble de délibérations budgétaires.

Je voulais dire que, je veux bien tout entendre et ce que j'entends particulièrement c'est que tout est perfectible et ça c'est certain, de tout temps et j'espère pour longtemps encore. C'est la marche du monde, c'est la marche de l'humanité de tendre vers un meilleur, mais en tout cas je souhaite qu'on y participe, ici comme plus largement à l'échelle nationale. Donc cette aspiration a un progrès et notamment un progrès social, j'y concours, nous y concourons ensemble et les Niortais avec nous, comme j'espère l'ensemble des citoyens français, pour ce meilleur.

Je veux bien tout entendre, mais je ne veux pas entendre tout et son contraire. Je ne veux pas entendre dire qu'on ne veut pas parler de l'histoire et nous dire que c'est un budget qui ne prépare pas l'avenir.

Non, c'est faux et c'est surtout inacceptable de l'entendre.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

En 2014 pour le coup, ça c'est sûr que ça ne préparait pas l'avenir. On était dans le mur, la dette fois 3, les impôts +12%, la capacité d'autofinancement qui était en négatif. Franchement, ne me dites pas ça, ne nous dites pas ça.

Donc je vous le dis, je vous le répète. C'est absolument inaudible comme discours, de votre part en particulier. La réalité c'est que j'ai entendu de vagues inquiétudes sur l'emprunt, c'est que nous empruntons moins que nous ne remboursons, donc l'encours baisse chaque année et que, qui plus est, vous nous l'aviez déjà dit en 2015, « vous n'y arriverez pas ». Alors je ne sais pas si c'est de l'héroïsme, mais c'est du travail, c'est certain, et du travail on n'en manque pas et des efforts on en fait aussi. On les fait collectivement parce que c'est ça la solidarité, quand ça va mal on se serre les coudes et on fait des efforts collectifs. C'est ça aussi le Vivre ensemble.

Ces efforts, ce travail, sont aussi inscrits dans le contrat financier que nous avons passé avec l'Etat, qui certes est une contrainte, mais qui donne une perspective sur 3 ans. C'est à dire qu'il est très clairement écrit, rendu public en Conseil municipal, voté, médiatisé par la presse dans toutes les réunions qu'on a pu faire, que l'emprunt sera contenu puisque nous avons un engagement de limitation de notre capacité d'endettement et de notre besoin de financement de nos investissements. C'est quelque chose de très clair. Ce sont deux facteurs de ce contrat financier en plus de la limitation de l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement. Donc cette visibilité existe.

Après, j'entends bien cet appel à la révolution et à des évolutions que vous voulez tendre. Je veux bien tout, mais sachez qu'il y a un statut de la fonction publique territoriale, comme il y a un statut de la fonction publique d'Etat, que nous sommes encadrés par des règles d'avancement. A chaque fois que l'Etat a, par des augmentations de points d'indice, ou par des mises en œuvre de régime indemnitaire, nous l'avons abondé, Lucien-Jean LAHOUSSE le montre, on est pas à 0, c'est 300 000,00 € qui sont sur la table. C'est également quelque chose qui est dans la mesure de nos possibilités, sans compter le parcours professionnel et évidemment les règles d'avancement qui ont été largement maintenues depuis le départ.

Ce sont, en effet, des engagements forts, dans des contraintes économiques qui, oui, ont été très fortes. Un budget ça s'inscrit dans des perspectives passées comme à venir et le fait qu'en 2014, et là pour le coup c'est une réalité, nous touchions à peu près 14 millions d'euros de dotations de l'Etat, aujourd'hui on fait avec 6 millions d'euros de moins.

C'est-à-dire que chaque année ce sont 6 millions d'euros qu'on n'a plus par rapport à ce qu'on pouvait estimer avoir x années plus tard de par l'Etat. Et bien il fallait faire avec et on a réussi à tenir une équation de service public qui est importante.

Je ne reviens pas sur le monde associatif, ça a largement été rappelé par Alain, avec talent.

La Culture, Christelle CHASSAGNE n'est pas là pour répondre, elle est mobilisée, comme d'autres ce soir, par la session du Conseil régional. Néanmoins, je n'accepte pas les qualificatifs comme « très lourd tribu », franchement. On a beaucoup investi sur la Culture à la Ville, mais également à l'Agglo qui investit sur le territoire Niortais.

Je ne sais pas si une collectivité, même s'il y a une mandature qui l'a fait depuis longtemps...

Monsieur le Maire

Monsieur PIVETEAU, quand je vous dis qu'on fait une médiathèque à 12 millions d'euros, un conservatoire, qu'en plus sur Boinot on prépare des enjeux culturels et que la Ville ajoute pour le Moulin du Roc, en plus de ce qui a déjà été fait en 2015 sur la salle Avron et sur les accès à la salle de la Scène Nationale, c'est en effet un budget d'investissement qui est très important. Alors je ne vous demande pas de le tourner en dérision. Je vous demande juste de l'apprécier par rapport à sa mesure, parce qu'en effet, on ne fait pas une médiathèque tous les ans, ni à chaque mandature.

Cette médiathèque centrale est très importante pour l'agglomération et elle est refaite. Si on arrive à avoir un taux de recettes d'investissement aussi important, c'est parce que c'est l'une des rares voire la seule en Nouvelle Aquitaine qui est en cours d'aménagement et de réhabilitation, ce n'est pas moi qui le dit, c'est l'Etat. Donc c'est une réalité.

La Villa Pérochon a été soutenue, elle a un label national. On rajoute un complément financier qui est inscrit dans le budget et qu'on a d'ailleurs voté lors d'une dernière délibération pour faire l'appoint sur 2018, et qui va se porter sur 2019. C'est aussi une réalité, je n'accepte pas cela parce que c'est tout le contraire en matière culturelle en particulier.

Là aussi il faut lire un budget, il ne faut pas faire croire ce qui n'est pas vrai, ce qui n'est pas écrit, c'est objectif.

Ensuite, l'environnement. Les rapports d'orientations de développement durable, moi j'ai fait le coup à chaque fois quand j'étais dans la minorité, il y a toujours quelque chose à dire. Ça peut toujours être meilleur et comme c'est un rapport, c'est très facile de dire qu'on ne parle pas de l'avenir parce ce qu'on parle justement de l'année qui vient de s'écouler. Donc ça c'est le grand classique et je ne peux que vous donner raison, on peut toujours faire mieux, j'ai commencé par ça. Seulement, on a quand-même rappelé l'éclairage public, Michel PAILLEY a rappelé le CRER avec Lucien-Jean LAHOUSSE. On ne plante pas d'arbres paraît-il, on va faire le Parc Naturel Urbain, colonne d'investissement 7 millions d'euros ? Ce n'est pas du vert ? Ce ne sont pas des arbres ? On va même en planter dans les prochains mois, comme on n'en a jamais planté. Donc il ne faut pas se tromper de colonne quand on lit le budget. Il ne faut pas oublier la colonne massive des 7 000 000,00 d'euros pour le Parc Naturel Urbain, c'est absolument indispensable.

Quand on lit une autre ligne budgétaire, où l'on voit que les dépenses d'énergies en charge baissent légèrement. Vous ne croyez pas qu'il en faut de l'investissement pour maîtriser ce qui augmente régulièrement ? A savoir le prix de l'énergie ? Eh bien ça c'est le résultat.

Madame JOHNSON, vous qui réclamez régulièrement des éléments objectifs et concrets, c'est le résultat concret d'une politique en faveur de la moindre consommation d'énergie et de la réhabilitation de nos bâtiments, parce qu'il y a un schéma directeur, qui ne date pas de nous d'ailleurs, mais qui a été largement mis en place au profit d'une politique d'économies d'énergie, de moindre consommation et donc de moindre dépense.

Les citoyens. Je vais terminer pas là c'est bien le plus important au final. Le portail citoyen est toujours une nouveauté pour s'adapter aux horaires, aux habitudes, aux possibilités, à l'intérêt collectif des habitants, c'est une vraie facilité. Ce qui ne met pas du tout en cause les conseils de quartiers qui restent toujours très fréquentés, j'ai pu participer à un certain nombre dernièrement. En effet les échanges sont nourris et le nombre de personnes y est assez nombreux, c'est très appréciable.

On y discute en effet, Romain DUPEYROU l'a dit, de choses très intéressantes, Anne-Lydie HOLTZ aurait pu le dire également. C'est aussi de l'urbanisme, c'est aussi des sujets de quartiers qui dépassent le simple trottoir et tous ces dossiers-là sont inscrits dans le programme Cœur de Ville. Ils sont discutés en conseils de quartier et ce sont même souvent des idées qui viennent des conseils de quartier.

Quand on parle de la place du village à Souché, je souhaite que nous puissions inscrire cette place dans le dispositif Cœur de Ville et ailleurs, Cœur de Ville est un mauvais mot, je préfère Cœur d'Agglomération. Parce que c'est toute la Ville qui est le cœur de ce dispositif et qui concerne en effet tous les quartiers et également les quartiers prioritaires avec le Pontreau.

Quand HSDS (Habitat Sud Deux-Sèvres), notre bailleur social, largement subventionné par l'Agglo et aidé par la Ville, met en place la réhabilitation des tours, nous avons demandé et avons obtenu une large concertation avec les riverains, les habitants des tours et pas ceux d'à côté, comme c'est parfois trop souvent le cas, pour que l'on discute, en effet, de ces aménagements très concrètement et qu'on ait leurs retours. Voilà.

Je pense qu'Alain BAUDIN en a dit beaucoup sur le sujet de la politique de la Ville, je ne vais pas le rejoindre, mais ce que je voudrais dire, c'est qu'il ne peut pas y avoir d'avenir sans une gestion sereine des finances publiques. Beaucoup de choses se décident là et quand on n'est pas capable de dégager un solde entre une dépense et une recette, ce que n'importe quel ménage Français et Niortais en particulier, est capable de comprendre, eh bien on est mal. Le grand mérite de la gestion budgétaire qui vous est proposée ce soir, c'est d'accroître justement ce solde qui permet d'avoir des projets d'investissement, c'est-à-dire des projets d'avenir.

Je vous remercie. Nous allons passer au vote.

Pour le Budget Principal, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Pour le Budget Primitif régie à autonomie financière, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-450

Direction des Finances**Finances - Budget Primitif de l'exercice 2019 -
Budget de la régie à autonomie financière Energies
Renouvelables**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 13 décembre 2018

Par délibération du 29 avril 2013, l'assemblée municipale a procédé à la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), doté d'une régie à autonomie financière, pour une production d'énergies renouvelables.

Il est proposé à l'Assemblée municipale de voter le projet de Budget Primitif de l'exercice 2019 de ce dernier.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif 2019 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables par un vote par nature au niveau du chapitre, pour chacune des sections tel que présenté dans la maquette annexée (budget en M°4).

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	3
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain GRIPPON

Direction des Finances**Finances - Subvention de fonctionnement au CCAS
au titre de l'année 2019**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Le Code général des collectivités et notamment son annexe 1 impose désormais qu'une délibération et une convention définissent, notamment le montant, l'objet ainsi que les modalités de versement de toutes les subventions de fonctionnement y compris celle octroyée du CCAS.

La Ville de Niort confie au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) la mise en œuvre de la politique de solidarité à l'échelle communale.

Le CCAS a pour objectif d'adapter la réponse sociale de la collectivité publique aux besoins des Niortais.

La politique sociale portée par le CCAS est centrée sur l'utilisateur et se décline ainsi :

- **Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap** : le CCAS gère ainsi un service de « maintien à domicile » qui permet à 900 usagers de bénéficier d'un service de portage de repas, d'un service de soins infirmiers et d'un service d'aide-ménagère.
- **Décliner une offre d'accueil du jeune enfant adaptée aux besoins des familles** : le CCAS gère 6 établissements d'accueil (une halte-garderie, une crèche familiale, 4 multi-accueils) et un relais « petite enfance ». 228 places d'accueils ont ainsi pu répondre aux besoins de 460 familles.
- **Accompagner les publics les plus vulnérables** : le service intervention sociale accompagne annuellement un peu plus de 1 600 ménages confrontés à des vulnérabilités quotidiennes en lien avec l'urgence sociale, la domiciliation, la santé, le logement, l'insertion professionnelle, le surendettement, etc.
- **Renforcer le lien social par la médiation** : la présence sur le terrain du service de médiation sociale consolide le lien quotidien entre les habitants. Gestion des conflits (382 conflits / 900 ménages), veille préventive sur les quartiers (3 000 contacts), médiation en milieu scolaire (46 situations suivies), accompagnement de victimes vulnérables (55 accompagnements) ont permis en 2018 à de nombreux Niortais de nouer ou renouer le dialogue avec un voisin, une institution, un professionnel.
- **Observer l'évolution des besoins sociaux de la population** : le CCAS dispose d'un observatoire des solidarités qui lui permet de mettre à jour l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) et d'adapter ses modes d'intervention au regard du suivi d'indicateurs thématiques (ex : observatoire « petite enfance »).

La Ville de Niort accorde chaque année une subvention à son CCAS afin de lui permettre de mener à bien ses missions. Pour l'année 2019, le montant de cette subvention, prévu au budget, est de 5 050 000 €. Le versement de cette subvention se réalisera sur un échancier de 12 mois.

Il est donc proposé à l'Assemblée délibérante d'accorder cette subvention au CCAS de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et Centre Communal d'Action Sociale de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser au CCAS la subvention 5 050 000,00 € au titre de l'année 2019, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain GRIPPON

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-452

Direction des Finances**Budget annexe Parc de Noron - Subvention -
Prise en charge du déficit - Exercice 2018**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°D20040489 du 17 décembre 2004 créant le budget annexe Parc de Noron.

Le niveau des tarifs ne permet pas de générer des recettes suffisantes pour équilibrer l'exploitation du Parc des Expositions.

Ces contraintes sont de nature à entraîner un déficit prévisible du budget annexe Parc de Noron qui nécessite sa prise en charge par le budget principal à travers une subvention d'équilibre.

Dans le budget primitif 2018, voté par l'assemblée municipale le 18 décembre 2017, il a été procédé à l'inscription d'une subvention au titre de la prise en charge du déficit d'un montant de 960 000,00 € au profit du budget annexe Parc de Noron. Le montant de cette subvention d'équilibre a été modifié lors du budget supplémentaire puis à la décision modificative de novembre 2018 pour être ramenée à 941 985,47 €

Considérant que tout versement de subvention du budget principal à un budget annexe lié à un service public administratif doit être précédé d'une délibération.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- verser une subvention du budget principal dans le cadre de la prise en charge du déficit du budget annexe Parc de Noron d'un montant de 941 985,47 € au titre de l'année 2018.

Cette contribution est fixée au niveau strictement nécessaire notamment afin que les exigences tarifaires et qualitatives imposées par la collectivité puissent être respectées.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain GRIPPON

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-453

Direction des Finances**Neutralisation des amortissements des subventions
d'équipement compte 204**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les décrets 2015-1846 et 2015-1848 du 29 décembre 2015 ont modifié l'article L 2321-2 du CGCT notamment sur la partie relative à la fixation de la durée maximale des amortissements des subventions d'équipement inscrites au compte 204.

Par délibération n°D-2016-214, en date du 20 juin 2016, le Conseil municipal a approuvé les nouvelles durées des amortissements pour les subventions d'équipement figurant au compte 204.

En application des articles L 2321-3 et R 2321-1 du Code général des collectivités territoriales, la collectivité peut procéder à la neutralisation des amortissements de ces subventions d'équipement.

Le décret prévoit que la collectivité puisse neutraliser totalement ou partiellement l'impact budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versée. Ce dispositif de neutralisation vise à garantir, lors du vote annuel du budget, le libre choix par la collectivité de son niveau d'épargne.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- procéder à la neutralisation des subventions d'équipement listées dans le tableau joint en annexe.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain GRIPPON

Direction des Finances**Garantie d'emprunt accordée à Habitat Sud Deux-Sèvres pour un prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour des travaux d'amélioration au foyer logement de la Coudraie**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 2288 et suivants du Code civil ;

Vu le contrat de prêt n°89328 en annexe signé entre Habitat Sud Deux-Sèvres, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Par sa demande formulée le 6 novembre 2018, Habitat Sud Deux-Sèvres souhaite obtenir la garantie de la Ville de Niort pour un prêt destiné à financer des travaux d'installation de chauffage, distribution d'eau chaude sanitaire et de ventilation au foyer logement Résidence de la Coudraie sis 6 rue de la Coudraie à Niort.

Afin de concrétiser cette opération qui n'est pas éligible au plan local de l'habitat 2016-2021 de la Communauté d'Agglomération du Niortais, il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 100% du montant global du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations à Habitat Sud Deux-Sèvres soit un montant total de 246 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 246 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°89328, constitué d'une ligne n°5261535.

Le contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques de ce prêt figurent en page 10 du prêt dont les principales sont les suivantes :

Prêteur	Caisse des Dépôts et Consignations
Identifiant de la ligne de prêt	5261535
Montant initial du Prêt	246 000 €
Taux de période	1,35 %
TEG de la ligne de prêt	1,35 %
Phase d'amortissement	
Durée	15 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	0,60 %
Périodicité	Annuelle
Base de calcul des intérêts	30/360

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain GRIPPON

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-455

Direction des Finances**Finances - Tarifs municipaux 2019**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Il est proposé d'adopter, à compter du 1er janvier 2019, de nouveaux tarifs municipaux applicables aux équipements et services de la Ville de Niort. Il est à noter que les tarifs des centres de loisirs n'entreront en vigueur qu'à compter du 7 janvier 2019, afin que la tarification soit uniforme sur l'ensemble des vacances scolaires de fin d'année.

Ces nouveaux tarifs relèvent tant du budget principal que des budgets annexes. Ils ne sont pas soumis à un coefficient d'augmentation uniforme par rapport aux tarifs existants, mais à une recherche du tarif le plus adapté en fonction de critères spécifiques aux prestations et aux publics concernés.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter l'ensemble des tarifs présentés en annexe sous forme de tableau, applicables à compter du 1er janvier 2019, sauf les tarifs des centres de loisirs qui n'entreront en vigueur qu'à compter du 7 janvier 2019.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain GRIPPON

Dominique DESQUINS

Vous avez sous les yeux les tarifs qui vous sont proposés pour cette délibération. Le principe général, c'est une augmentation qui est arrondie à plus ou moins 1,5%. Bien évidemment, il y a des exceptions pour des motifs en général sociaux ou économiques. Dans le cas où il y a déjà eu des augmentations relativement fortes l'année précédente et il y a quelques ajustements, des créations et des suppressions en fonction des besoins qui ont été formulés par les services.

Monsieur le Maire

Merci Dominique. Y a-t-il des commentaires ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-456

Direction du Secrétariat Général**EPCMS Les Portes du Marais - Election des
représentants de la Ville de Niort - Modification**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'article L.315-10 du code de l'action sociale et des familles, relatif au conseil d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux, aux termes duquel « le conseil d'administration des établissements communaux est présidé par le Maire. (...) Toutefois, sur proposition du maire, la présidence du conseil d'administration est assurée par un représentant élu en son sein par le conseil municipal » ;

L'Etablissement Public Communal Médico-Social (EPCMS) Les Portes du Marais a été créé par fusion de l'EHPAD des Coteaux de Ribray et de l'EHPAD la Caravelle – Les Brizeaux.

Lors de la séance du Conseil municipal du 11 avril 2014, deux représentants de la Ville de Niort et le Président délégué qui représente le Maire, Président de droit, ont été élues :

- Madame Agnès JARRY (Présidente déléguée)
- Madame Valérie BELY-VOLLAND
- Madame Josiane METAYER

Madame Valérie BELY-VOLLAND souhaitant se retirer du Conseil d'administration, il convient d'élire son remplaçant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- élire un nouveau représentant de la Ville de Niort au Conseil d'administration de l'EPCMS les Portes du Marais.

Une seule candidature ayant été déposée, la nomination prend effet après qu'il en est été donné lecture par le Maire conformément à l'article L.2121-21 du CGCT ;

- Madame Catherine REYSSAT est élue pour représenter la Ville de Niort au CA de l'EPCMS Les portes du Marais.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Le Maire de Niort**Signé****Jérôme BALOGE**

Direction Générale des Services**Vente des véhicules mis en fourrière non récupérés
par leur propriétaire - Epaves et enchères par les
Domaines**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Aux termes de l'article L325-7 du code de la route, « Sont réputés abandonnés les véhicules laissés en fourrière à l'expiration d'un délai de trente jours à compter de la mise en demeure faite au propriétaire d'avoir à retirer son véhicule ».

Ce délai est réduit à dix jours en ce qui concerne les véhicules qu'un expert aura estimés hors d'état de circuler dans des conditions normales de sécurité. Ils sont alors livrés à la destruction.

Selon l'article R325-43 du même code, l'autorité dont relève la fourrière décide de la remise du véhicule à l'administration chargée des domaines en vue de son aliénation. Elle décide également de la destruction des véhicules hors d'état de circuler ainsi que des véhicules qui ont été remis à l'administration chargée des domaines pour aliénation et qui n'ont pas trouvé preneur.

La Ville de Niort a mis en place la procédure suivante pour la gestion des véhicules mis en fourrière non récupérés par leur propriétaire :

- La cession des **véhicules épaves**, par lot de 15 à 20 véhicules, soit 1 à 2 lots par mois.

Un courrier de consultation est adressé aux épavistes Niortais, au regard des propositions de prix, le lot est attribué au plus offrant.

- La vente des **véhicules classés en 2ème catégorie**

Il est fait appel aux Domaines pour une vente aux enchères.

L'expert des Domaines passe examiner les véhicules concernés et organise la vente aux enchères.

Il peut refuser les véhicules dont l'état extérieur est trop « moyen », dans ce cas les véhicules sont vendus directement aux épavistes selon la procédure décrite ci-dessus.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la procédure de mise en vente des véhicules mis en fourrière non récupérés ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Direction de la Commande Publique et Logistique**Extension du dispositif de vidéoprotection et maintenance - Approbation de l'accord-cadre**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Pour renforcer son dispositif de sécurité, la Ville de Niort dispose depuis 2016 d'un système de vidéoprotection des espaces publics. Il se compose de 26 caméras en centre-ville, un Centre de Supervision Urbaine intégré au service de la Police municipale et un déport vers la Police nationale conformément aux dispositions de la Loi d'Orientation et de Programmation sur la Sécurité Intérieure et dans le strict respect des règles de protection de la vie privée.

Afin de réaliser des extensions à ce dispositif initial et d'en assurer la maintenance, une consultation pour un accord-cadre a été lancée.

Il s'agit d'un accord-cadre mixte d'une durée de quatre ans.

La partie à bons de commande concerne :

- l'extension prévue de 13 caméras (3 caméras secteur gare, 4 caméras secteur rue du 14 juillet, 2 caméras secteur bas St Gelais et 4 caméras secteur haut St Gelais) ;
- la maintenance de l'ensemble du dispositif (caméras, réseau, matériels de visionnage, logiciels dédiés).

La réalisation de nouvelles extensions fera l'objet de marchés subséquents.

La Direction des Espaces Publics gère l'exécution de cet accord cadre en lien avec la Direction des Systèmes d'Information en charge du pilotage et du suivi technique du projet.

Pour répondre à ce besoin, une consultation des entreprises a été lancée.

Les dépenses sont prévues aux budgets des années pendant lesquelles seront réalisées les prestations (2018-2022).

Après déroulement de la consultation le marché a été attribué au groupement INEO Atlantique / INEO INFRACOM pour un montant estimatif de 369 063,23 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché attribué au groupement INEO ATLANTIQUE/ INEO INFRACOM ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	34
Contre :	2
Abstention :	3
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Lucien-Jean LAHOUSSE

Il s'agit de l'extension du dispositif vidéoprotection, ou Supervision Urbaine, et sa maintenance.

On dispose depuis 2016, et ça avait été voté par cette assemblée, d'un système de vidéosurveillance dans le centre-ville. On a pensé qu'il était nécessaire de l'étendre de 13 caméras, 3 dans le secteur Gare, 4 dans le secteur de la rue du 14 juillet, 2 dans le secteur du bas Saint Gelais et 4 dans le secteur du haut Saint Gelais.

La partie à bons de commandes concerne cette extension ainsi que la maintenance de l'ensemble du dispositif, c'est-à-dire ces 13 caméras et les 26 précédentes qui ont été installées.

La réalisation de nouvelles extensions fera ensuite l'objet de marchés subséquents.

Nous avons lancé une consultation à laquelle ont répondu 2 entreprises, et l'entreprise qui a eu le marché est l'entreprise INEO.

Vous avez sur table le montant estimatif du marché soit 369 063,23 €

Il vous est demandé d'approuver ce marché attribué au groupement INEO Atlantique et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

Monsieur le Maire

Merci Lucien-Jean. Y a-t-il des remarques ?

Madame JOHNSON.

Monique JOHNSON

Merci d'avoir mis sur table le montant qui manquait effectivement dans la délibération.

On a donc un aperçu, qui est fragmentaire de ce qu'est le coût de fonctionnement de ce dispositif. On est aux alentours de 100 000,00 €, j'arrondis, par an. Donc ça ne compte pas les flux, ça ne compte pas non plus le personnel ni les locaux où se situe la vidéoprotection. Donc je refais la demande, comme à chaque fois, pourrait-on avoir une idée complète du coût du dispositif ? On sait qu'on est à peu près à 600 000,00 € d'investissement.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Qu'en est-il de ces coûts de fonctionnement ?

Et aussi, encore plus que les dernières fois où on est intervenu par rapport à ce sujet qui est quand-même très sensible, très intéressant, on a du recul maintenant par rapport aux effets du dispositif mis en place. Donc encore une fois, pourrait-on avoir un retour sur l'impact du dispositif, sur la délinquance, par rapport à 2014 ? Quel est le constat aujourd'hui ?

Comme nous l'avons déjà dit, les subventions FPI2R sont assorties d'un engagement d'évaluer le dispositif, afin de suivre l'impact du système sur la malveillance. Peut-on avoir des éléments par rapport à ça ?

Ici on va voter, comme pour les extensions et celles qui viendront, de l'argent public. Nous n'avons pas d'obligation de garantir que ces dépenses sont légitimes, et cette légitimité passe par le fait d'avoir les éléments pour juger de l'éligibilité de ces dépenses. Merci.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Alors moi je ne vais pas parler chiffres. J'ai un regret sur cette extension, c'est qu'on ne l'ait pas faite il y a un an. Parce qu'il y a un an, dans un quartier qui est exposé ici, il y avait un commerce de qualité, qui fonctionnait. La gérante, propriétaire de ce commerce, était en larmes parce qu'on dealait en permanence en face de chez elle. Quand la Police passait, les dealers s'égaillaient et revenaient après et elle a fermé son magasin.

J'ai auparavant connu un autre magasin en centre-ville, quasiment sur la rue Ricard, où il y avait tous les jours un attroupement de dealers qui s'égaillaient aussi au passage de la Police Municipale. La gérante, en place, était elle aussi en larmes parce qu'elle disait que les clients n'osaient plus aller chez elle, mais maintenant ce n'est plus le cas.

Je pense que, simplement faire une petite visite de terrain, d'aller rencontrer les commerçants, de voir comment ça a pu changer leur vie dans certains cas, ça permettrait, rien que ça, de mon point de vue, de le justifier.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Par ailleurs, on n'a pas supprimé la délinquance, elle se déplace. Mais on l'élimine dans les endroits de passage et pour moi, c'est quelque chose de très important.

Parce que dans les endroits de passage, il y a des enfants qui passent et c'est important. On ne résoudra pas le problème de la délinquance de ce côté-là, mais je peux vous assurer que quand les caméras sont mises en place, même dans un jardin d'enfants, pas loin de la Mairie, maintenant les enfants y sont, et ça je l'ai vu, avant ils n'y étaient pas.

De visu, on a des réponses à la question que vous posez. Alors maintenant, s'il faut mettre des chiffres pour absolument cacher..., on peut mettre des chiffres... Je peux vous dire personnellement que ces résultats, je les préfère à des chiffres un peu arides, dans lequel on va se comparer à autre chose. J'ai le sentiment que dans le domaine de la vidéosurveillance, on nous emboîte le pas. Enfin on n'est pas précurseur, mais certaines villes, je pense à Lille, par exemple. Avant le Maire disait qu'il était contre. J'y vais une fois par mois, je peux vous dire que la Ville s'équipe, plutôt dans les quartiers populaires, mais qui étaient aussi commerçants, parce que le problème commençait à être le même. Alors si vous allez à Lille, allez au quartier de Wazemmes et vous verrez ce qui se passe. Moi, c'est une vérification qui me convient.

Monsieur le Maire

Simon LAPLACE et Alain PIVETEAU

Simon LAPLACE

Techniquement, c'est un débat qui est assez compliqué. Mais là encore, j'observe que depuis plusieurs années, on est resté ici sur un débat très politique et très tranché. Comme Lucien-Jean LAHOUSSE le faisait remarquer, dans de très nombreuses communes de France, quelle que soit l'orientation politique de la municipalité, il y a eu un choix qui a été fait, confirmé, amplifié, en faveur d'un dispositif de vidéoprotection.

Pourquoi est-ce que je dis que c'est compliqué techniquement ?

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Parce que l'appréciation précise de l'impact exclusif de la vidéoprotection sur l'évolution de la délinquance, est difficile à identifier parce qu'on sait que la délinquance est un phénomène très complexe et que son évolution est impactée par un très grand nombre de paramètres : la réponse judiciaire, les effectifs de Police, la prévention sociale entre autres. C'est pratiquement aussi difficile d'évaluer l'impact d'une caméra de vidéoprotection sur la délinquance que d'évaluer l'impact d'un CSC sur la délinquance.

Par ailleurs, aujourd'hui en France, on manque d'études scientifiques précises, sérieuses. Je dis précises et sérieuses sans biais méthodologique. La seule qu'on ait, est une étude des inspections générales de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale qui avait été faite en juillet 2009.

Sur un très large éventail de territoire, un tiers de circonscription de Police et toutes les circonscriptions de Gendarmerie constataient trois choses :

- la première, c'est qu'évidemment la vidéoprotection n'est pas une fin en soi. Ce n'est qu'un outil au service d'une politique générale de sécurité, qui s'accompagne d'outils de prévention et d'une réponse policière et judiciaire adaptée. A Niort, la vidéoprotection n'est pas un tout, pour nous il y a un grand effort en matière de prévention, d'accompagnement et de travail main dans la main entre la municipalité et les forces de Police, pour arriver à un résultat satisfaisant en matière de sécurité pour tous les Niortais.

- le deuxième constat de cette étude, c'est que le déplacement de la délinquance est un argument souvent invoqué par les avis rétissants. La vidéoprotection ne semble pas avérée, du moins dans le cadre de l'étude au regard des témoignages et des statistiques.

Je pourrai vous transmettre le lien de l'étude.

- le troisième constat, c'est qu'en moyenne, on a une baisse globale plus forte de la délinquance dans les communes équipées de vidéoprotection. C'est notamment vrai pour la délinquance générale qui, entre 2000 et 2008 avait baissée de 13% dans les villes équipées contre 7% dans les villes non équipées, 27% pour les atteintes aux biens, 21% dans les villes non équipées.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Certes les actes de violence volontaire contre les personnes avaient augmentées de 24% dans les villes équipées de vidéoprotection, mais c'était toujours moins que dans les villes non équipées qui avaient augmentées de 40%. Là aussi, c'est un paramètre qui est difficile à prendre en compte, c'est que l'efficacité de la vidéoprotection Niortaise ne se mesurerait pas uniquement à la baisse des actes, si partout ailleurs les actes augmentent C'est un débat qui est extrêmement compliqué à remettre dans un contexte méthodologique qui tend à être plutôt en faveur de la vidéoprotection, de chiffres nationaux et de choix municipaux, nationaux, plutôt en faveur de la vidéoprotection, qu'elle que soit encore une fois l'étiquette politique de la municipalité.

Monsieur le Maire

Merci. Je crois qu'Alain PIVETEAU souhaitait réagir.

Y aura-t-il d'autres prises de parole ? On arrêtera peut-être là. Merci.

Alain PIVETEAU

Merci pour cette prise de parole, parce que celle-ci permet effectivement d'engager un vrai débat contradictoire qu'on a déjà eu de façon extrêmement posé, en tout cas de ma part et je pense de la part de tout le monde présent ici, sans posture politicienne ou partisane sur cette question. D'ailleurs, les positions..., c'est marrant que ça vous fasse sourire, je n'arrive pas à vous convaincre là-dessus mais c'est pourtant vrai.

Je vous rappelle que je fais partie d'une équipe dont vous considérez que l'ensemble du travail a été, au mieux inutile, au pire..., si si, bien sûr que si, vous le dites, vous le faites dire en permanence, ce qui vous permet de valoriser une absence de résultat de votre part. C'est du moins ce que je pense.

(Réaction de la majorité : « C'est scandaleux ... »)

Là il n'y a pas de remontrance sur vos collègues ? Ça dépend du type de prise de parole, c'est ça ?

Je vois qu'il y a deux poids deux mesures, donc vous comprenez pourquoi je ne respecterai pas les règles tant que vous ne les respecterez pas non plus.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Ecoutez Monsieur PIVETEAU...

Alain PIVETEAU

Mais si, j'insiste...

Monsieur le Maire

Si vous poursuivez comme ça, c'est vous qui n'allez plus avoir la parole, ce serait dommage, avouez-le.

Alain PIVETEAU

Pardon ? Je n'ai pas compris.

Monsieur le Maire

Donc respectez les règles élémentaires de démocratie. C'est comme ça que ça fonctionne.

Alain PIVETEAU

Mais c'est ce que je fais, vous ne le faites pas ! Vous ne dites rien là !

Donc, je me félicitais, je n'enlève rien de la qualité du débat, il n'y a pas de posture politicienne, je fais partie d'une équipe qui a mis en place des caméras de surveillance. Vous vous en rappelez ?

Monsieur le Maire

En plus c'est vrai, pour surveiller les bas de Brèche. Mais quand on l'a dit, vous le déniez à l'époque.

Mais c'est très bien, je...

Alain PIVETEAU

Absolument pas, je l'ai même dit ici...

Monsieur le Maire

...Mais je le reconnais volontiers.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain PIVETEAU

Alors comment on discute. On est dans un dialogue où on se coupe la parole ou..., je ne comprends plus vos règles, expliquez-moi.

Monsieur le Maire

Allez Monsieur PIVETEAU. Je vous explique.

C'est très simple, depuis 5 ans, même avant, depuis 1880, que les Conseils municipaux existent sous la forme démocratique, il y a un Président de séance et comme on est nombreux, il faut évidemment organiser la prise de parole. Donc la vôtre ni coupe pas, je suis désolé...

Alain PIVETEAU

Non mais c'est vous qui me coupez.

Monsieur le Maire

Je vous explique, vous me posez la question !

Alain PIVETEAU

Si vous me coupez, je peux vous couper, non ?

Monsieur le Maire

Il y a un point élémentaire Monsieur PIVETEAU, ça s'appelle le respect, vous en manquez singulièrement...

Alain PIVETEAU

Il est réciproque Monsieur BALOGE...

Monsieur le Maire

C'est une grande constante de...

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain PIVETEAU

Il est réciproque et vous avez beaucoup de mal avec ça.

Monsieur le Maire

Allez, n'en rajoutez pas. Je ne crois pas vous avoir manqué de respect en ce qui me concerne.

Alain PIVETEAU

Ah si, plus d'une fois et encore maintenant.

Monsieur le Maire

Allez...

Alain PIVETEAU

Non mais je le pense donc je le dis, c'est tout.

Monsieur le Maire

Dans ce cas-là, on va en rester là si vous voulez bien.

Alain PIVETEAU

Non, je termine mon intervention sur la vidéosurveillance.

Monsieur le Maire

Allez-y.

Alain PIVETEAU

Je repars sur l'étude qui est citée, vous ne citez pas les travaux d'un sociologue que vous connaissez pourtant, qui est MUCCHIELLI, qui est un de ceux qui a travaillé, pas que sur l'espace français, mais sur l'espace européen de la façon la plus fine sur ces questions-là. Et encore une fois aujourd'hui, il ne s'agit pas d'avoir une preuve, moi je suis d'accord avec vous, des statistiques définitives qui clôtureraient le débat entre nous en disant « Vous avez tort, vous avez raison ».

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Simplement, je demande à ce que toutes les décisions publiques, toutes nos politiques publiques soient évaluées à chaque fois qu'on peut le faire. Et pour être évaluées, il faut simplement qu'on partage un certain nombre d'informations. Donc oui, l'imputabilité est extrêmement dure à prouver, je suis d'accord, du dispositif, mais on peut au moins partager les éléments de base, le taux d'élucidations qui était déjà très élevé, a-t'il augmenté ou pas depuis la mise en place des caméras de surveillance ? Le taux d'élucidations, c'est simplement...

(Discussion derrière)

Ça semble beaucoup vous intéresser, j'adore l'attitude de mépris, elle est excellente.

Monsieur le Maire

Là je ne vous permets pas, vous arrêtez tout de suite. Vous ne faites pas de commentaires, vous parlez, vous arrêtez ses commentaires déplacés...

Alain PIVETEAU

Ecoutez, vous soufflez, l'air dénié devant mon intervention...

Monsieur le Maire

Parce que vous ne savez pas où vous allez... Non non, c'est déplacé...

Alain PIVETEAU

Parce que je dis quelque chose qui ne vous plaît pas.

Monsieur le Maire

Bon allez, c'est terminé.

Alain PIVETEAU

Ok. Merci.

Monsieur le Maire

On va passer au vote, comme ça on verra si vous êtes pour ou contre, puisque vous avez été initiateur de la vidéoprotection.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Je crois qu'on a beaucoup débattu sur le sujet et vous en montrez votre incapacité une fois de plus.

Allez, on va passer à un autre sujet. Merci Monsieur PIVETEAU.

Lucien-Jean LAHOUSSE.

Alain PIVETEAU

Une opposition ça se respecte... Vous faites la même chose à chaque fois, dès qu'un argument vous dérange vous coupez la parole...

Monsieur le Maire

Maîtrisez-vous.

Alain PIVETEAU

Mais je me maîtrise.

Monsieur le Maire

Non.

Lucien-Jean, si tu veux bien prendre la parole, puisqu'elle t'est donnée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-459

Direction de la Commande Publique et Logistique**Fourniture de produits préfabriqués de voirie en béton et de produits de voirie en fonte et composite -
Approbation des accords-cadres**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre des activités d'entretien et rénovation ou d'aménagements nouveaux, la régie DEP Voirie utilise des produits préfabriqués en béton pour les réparations de trottoirs ou de rond points, et des produits en fonte et matériaux composites pour le remplacement de tampons hydrauliques notamment.

Pour répondre à ces besoins, une consultation des entreprises a été lancée sur 2 lots correspondant à la segmentation du marché.

Lot n°1 : Béton
Lot n°2 : Fonte et composite

Il s'agit d'accords-cadres mono-attributaires exécutés pour partie par émission de bons de commande et donnant lieu à la conclusion de marchés subséquents.

Les accords-cadres sont passés pour une durée de 4 ans.

Les montants maximum TTC sur 4 ans sont les suivants :

Lot n°1	Béton	60 000 €
Lot n°2	Fonte et composite	110 000 €

Après le déroulement de la consultation les accords-cadres ont été attribués comme suit :

Lots	Attributaires
Lot n°1 : Béton	BETONS LIBAUD
Lot n°2 : Fonte et composite	PUM PLASTIQUES

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les accords-cadres ci-après :

Lots	Attributaires
Lot n°1 : Béton	BETONS LIBAUD
Lot n°2 : Fonte et composite	PUM PLASTIQUES

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018

Délibération n° D-2018-460

Direction de la Commande Publique et Logistique

Groupement de commandes pour l'achat de carburant en vrac - Approbation du marché subséquent n°4

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 12 mai 2016, le Conseil municipal a :

- adhéré au groupement pour l'achat de carburant en vrac regroupant la Communauté d'Agglomération du Niortais, le Conseil Départemental des Deux- Sèvres, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Niort, le Syndicat Intercommunal d'Echiré / Saint Gelais, un certain nombre de communes de la CAN. La Ville de Niort est coordonnateur de ce groupement ;

- approuvé la convention constitutive de ce groupement et autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer ;

- autorisé Monsieur le Maire de Niort ou l'Adjoint délégué, en tant que coordonnateur, à signer l'accord-cadre et les marchés subséquents à intervenir pour le compte de l'ensemble des membres du groupement.

Le contrat objet de ce groupement est passé sous forme d'un accord cadre multi attributaires. Le Conseil municipal en sa séance du 10 octobre 2016 a approuvé l'accord cadre attribué par la Commission d'Appel d'Offres à Compagnie Pétrolière de l'Ouest (CPO) et à Pétrole Océdis SAS.

Le marché subséquent n°4 est conclu pour une durée d'un an, du 1er janvier 2019, ou de sa date de notification si postérieure, au 31 décembre 2019. Il prendra la forme d'un accord cadre à bons de commande.

Il ne comprend ni minimum ni maximum en quantité ou en valeur.

Pour répondre à ces besoins une consultation des attributaires de l'accord-cadre a été lancée.

Après déroulement de la consultation le marché a été attribué :

- CPO – Compagnie Pétrolière de l'Ouest (44186 – Nantes).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché subséquent précisé ci-avant avec le titulaire :
CPO – Compagnie Pétrolière de l'Ouest (44186 – Nantes)

Pour un montant annuel pour l'ensemble du groupement est évalué à 1 835 669.41€TTC (valeur des carburants au moment de la remise des offres) ou 1 305,21 m3 de carburant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Direction de l'Espace Public**Port-Boinot - Marchés de travaux - Avenants pour les lots 1, 2, 6 et modification de la délibération D2018-189 pour le lot D03**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après avis de la Commission d'appel d'offres ;

Dans le cadre de la réhabilitation du séchoir et des ateliers ainsi que pour l'aménagement du parc et des espaces publics, le Conseil municipal a, par délibérations des 23 avril, 4 et 26 juin 2018, approuvé les marchés de travaux faisant l'objet de 14 lots pour la réhabilitation des bâtiments et 6 lots pour les aménagements extérieurs.

A ce jour, il apparaît nécessaire de conclure des avenants pour plusieurs lots, à savoir :

- Lot 1 : Terrassement - Dépollution - Voirie - Assainissement - Avenant n°1

Des éléments amiantés ont été découverts dans les anciens bassins de traitement des peaux et dans le hangar. Ces éléments doivent faire l'objet d'un traitement spécialisé pour l'extraction, le conditionnement et le transport. Cette prestation est attribuée au lot n°1, pour un montant supplémentaire de 130 616,40 € HT soit 156 739,68 € TTC, portant le total pour le lot 1 à 490 566,72 € TTC.

- Lot 2 : Eclairage, réseaux souples et eau potable - Avenant n°1

Ajustement de linéaires de tranchées, câbles, revêtement, complément de coffrets, retrait d'un mât d'éclairage type « échelle de crue » prévu en plus initialement.
Coût supplémentaire de 6 426,90 € HT soit 7 712,28 € TTC portant le montant du lot 2 à 865 574,40 € TTC.

- Lot 6 : Espaces verts et arrosage

Avenant n°1

Une erreur matérielle a été constatée sur l'offre de l'entreprise qu'il est souhaitable de corriger afin de mettre en cohérence certains prix du Bordereau de Prix Unitaires (BPU) et du Détail Quantitatif Estimatif (DQE). Ainsi, le montant à porter à l'acte d'engagement après correction sera de 856 676,78 € TTC et non de 855 909,74 € TTC.

Avenant n°2

Un renforcement de la berge de la Sèvre par enrochements est apparu nécessaire après l'abattage de certains arbres. De plus, cette intervention permettra la création de zones de cache et de fraie pour les poissons, conformément aux prescriptions du dossier Loi sur l'Eau. Cette prestation représente un coût supplémentaire de 41 092,50 € HT soit 49 311,00 € TTC.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Par ailleurs, concernant le lot D03, Equipements techniques - Appareils élévateurs, une erreur matérielle manifeste conduit à corriger le montant total porté à l'acte d'engagement qui indiquait 30 080,00 € TTC au lieu de 31 080,00 € TTC. Le montant hors taxe reste inchangé soit 25 900,00 € HT. Tableau récapitulatif pour les 4 avenants :

N° lot	N° avenant	Montant initial en € HT	Montant Initial en € TTC	Prestation supplémentaire en € HT	Prestation supplémentaire en € TTC	Nouveau montant en € HT	Nouveau montant en € TTC
1	1	1 944 855,87	2 333 827,04	130 616,40	156 739,68	2 075 472,27	2 490 566,72
2	1	714 885,10	857 862,12	6 426,90	7 712,28	721 312,00	865 574,40
6	1	713 258,12	855 909,74	0,00	0,00	713 897,32	856 676,78
6	2	713 897,32	856 676,78	41 092,50	49 311,00	754 989,82	905 987,78

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants n°1 et 2 des marchés de travaux lots 6 et avenant n°1 des lots 1, 2 comme mentionné ci-dessus ;
- rapporter la partie de la délibération D2018-189 relative à l'attribution du lot D03 ;
- approuver le nouveau montant du lot D03 à 25 900,00 € HT soit 31 080,00 € TTC ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces afférentes

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Lucien-Jean LAHOUSSE

Cette délibération porte sur des avenants pour les lots 1, 2 et 6 des marchés de travaux, puis une modification de délibération.

En ce qui concerne le lot 1 : Terrassement – Dépollution – Voirie – Assainissement – Avenant n°1 : on a découvert sous une dalle en béton assez épaisse, quand elle a été retirée, qu'il y avait des éléments amiantés dans des anciens bassins de traitement des eaux. Ils doivent faire l'objet d'un traitement spécialisé pour l'extraction, le conditionnement et le transport. Cette prestation est attribuée, pour un montant supplémentaire de 156 739,68 € TTC, ce qui porte le lot 1 à 490 566,72 € TTC.

Dans le lot 2 : Eclairage, réseaux souples et eau potable : on ajuste les linéaires de tranchées et ça fait un coût supplémentaire de 7 712,28 € TTC.

Un premier avenant pour le lot 6, espaces verts et arrosage : il y avait eu une erreur, pas très importante, dans le bordereau de prix. Après le recalcul du Détail Quantitatif Estimatif (DQE), ça amène à porter l'acte d'engagement à 856 676,78 € TTC contre 855 909,74 € TTC.

Par ailleurs, après avoir abattus quelques arbres le long de la Sèvre, on s'est rendu-compte, et ce n'était pas le fait de les avoir enlevés, que cette berge était fragile. En même temps il fallait créer des zones de cache et de fraie pour les poissons, conformément aux prescriptions du dossier de la loi sur l'eau. Cela représente un coût supplémentaire de 49 311,00 € TTC.

Enfin, il y avait une erreur de TVA sur le lot 3, sur les appareils élévateurs. Il était écrit 30 080,00 € TTC, il aurait fallu mettre 31 080,00 € TTC. Ça ne change pas la valeur HT du lot.

Vous avez un tableau récapitulatif qui donne par lots les montants initiaux, les prestations supplémentaires et le montant final. Au-dessus d'une variation de 5%, on est obligé d'approuver ces avenants en Conseil.

Monsieur le Maire (137 :42)

Merci Lucien-Jean. Des remarques ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-462

Direction Ressources Humaines**Mise à jour du tableau des effectifs**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu le comité technique du 19 octobre 2018,

Afin de doter les services des moyens en personnel nécessaires à la bonne exécution des missions de service public, les modifications du tableau des effectifs ci-dessous sont proposées :

POLE CADRE DE VIE ET AMENAGEMENT URBAIN**Direction des Espaces Publics**Ouverture

1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Fermeture de postes

2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Direction de la Gestion Urbaine et RéglementaireOuverture de poste

1 poste d'attaché principal

Direction Patrimoine et MoyensCréation de poste

1 poste de technicien

Ouverture de poste

1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe

1 poste de technicien

Fermeture de poste

1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Service ressourcesFermeture de poste

1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

POLE DIRECTION GENERALE**Service Proximité et Relations aux Citoyens**Ouverture de poste

1 poste d'éducateur des APS principal de 1^{ère} classe

1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe

Fermeture de poste

1 poste d'attaché

POLE RESSOURCES ET SECURITE**Direction de la Commande Publique et Logistique**Fermeture de poste

1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe

Direction des FinancesOuverture de poste

1 poste d'adjoint administratif

Direction des Ressources HumainesCréation de poste

1 poste de rédacteur

Ouverture de poste

1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Suppression de postes

1 poste de médecin de prévention à 30%

1 poste de rédacteur

1 poste d'assistant socio-éducatif principal à 60%

Fermeture de postes

1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe

1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe

Direction des Systèmes d'Information et de TélécommunicationSuppression de postes

1 poste d'ingénieur en chef

4 postes d'ingénieur principal

2 postes d'ingénieur

1 poste d'attaché

6 postes de technicien principal de 1^{ère} classe

1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe

2 postes de technicien principal de 2^{ème} classe

1 poste d'agent de maîtrise

1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

1 poste d'adjoint technique

1 poste d'adjoint administratif

POLE VIE DE LA CITE**Direction de l'Accueil et des Formalités Citoyennes**Ouverture de poste

1 poste d'animateur

Suppression de poste

1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Fermeture de poste

1 poste de rédacteur

Direction de l'Animation de la CitéOuverture de poste

1 poste d'animateur

1 poste d'éducateur APS principal de 1^{ère} classe

Fermeture de postes

1 poste de rédacteur

1 poste d'agent de maîtrise

Direction de l'Education**Fermeture de postes**

1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe
 1 poste d'animateur
 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe
 2 postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe
 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
 7 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 2 postes d'adjoint technique

Fermetures de postes suite à la nomination des agents suite aux CAP (avancements de grade)

11 postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe
 2 postes d'Attaché
 1 poste de Directeur
 1 poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe
 1 poste de Rédacteur
 11 postes d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
 13 postes d'Adjoint administratif
 1 poste de Technicien principal de 2^{ème} classe
 3 postes de Technicien
 6 postes d'Agent de maîtrise
 19 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 23 postes d'Adjoint technique
 1 poste d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
 1 poste d'Adjoint d'animation
 1 poste d'Animateur

Fermetures de postes suite aux CAP (avancements de grade)

1 poste d'Attaché principal
 1 poste d'Adjoint administratif
 1 poste d'Ingénieur en chef hors classe
 1 poste d'Ingénieur principal
 1 poste d'Attaché principal de conservation
 11 postes de Brigadier-chef principal de 1^{ère} classe

Fermetures de postes suite à la nomination des agents suite aux CAP (promotions internes)

2 postes de Technicien principal de 1^{ère} classe
 1 poste de Rédacteur principal 1^{ère} classe
 1 poste d'Assistant de conservation principal de 1^{ère} classe
 2 postes d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
 1 poste de Brigadier-chef principal
 2 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 5 postes d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Fermetures de postes suite aux CAP (promotions internes)

1 poste d'Assistant de conservation
 1 poste d'Educateur des APS
 1 poste de Conseiller des APS
 5 postes d'Agent de maîtrise

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à jour du tableau des effectifs telle que définie ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Lucien-Jean LAHOUSSE

Il s'agit de la mise à jour du tableau des effectifs. Il est un peu long mais pratiquement toutes les décisions sont des décisions administratives.

Ce sont des ouvertures ou des fermetures de poste pour les adapter au grade de l'agent qui les occupe, suite à des changements d'agents.

Il y a une suppression de poste au Pôle Vie de la Cité. Avant que cette personne parte, on avait créé un poste pour embaucher sa remplaçante, la remplaçante est en place, la personne est partie en retraite, elle a d'ailleurs été médaillée vendredi dernier. On supprime son poste, mais au global, c'est qu'il y avait une création par anticipation.

Et enfin, il y a toutes les fermetures de poste suite à la nomination des agents, suite aux CAP qui ont eu lieu au mois de septembre et qui avaient été créés au préalable afin qu'on puisse jouer de la rétroactivité de ces promotions. Et il y a la suppression des postes de la DSIT, puisque maintenant ils sont dans un service commun à la CAN.

Si vous voulez des renseignements plus spécifiques sur tel ou tel poste, allez-y.

Monsieur le Maire

Merci Lucien-Jean. Y a-t-il des remarques ?

Elodie TRUONG.

Elodie TRUONG

Oui, parce qu'il faut suivre le protocole, c'est très important.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas un protocole, ce sont des règles.

Elodie TRUONG

Je voudrais juste avoir une petite précision sur le poste de médecin de prévention et savoir s'il y avait une question en terme de mutualisation. Enfin, bref, avoir des explications sur ce point, et vous donner tout simplement une explication de notre vote.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Puisque, comme d'autres fois, vous le savez, nous ne sommes pas en accord avec la politique de Ressources Humaines que vous menez depuis le début de ce mandat, en conséquence, nous nous abstiendrons sur ce vote. Merci.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Pour ce qui est du poste de médecin de prévention, une précédente délibération disait que le médecin de prévention qui était à 30% à la Ville, serait à 20% au CCAS et à 10% à la Ville de Niort. On a donc créé ce poste de 20% et 10%, qui correspondent à la réalité de ce qu'il fait et du coup, on supprime maintenant le poste à 30%. C'est toujours en deux temps.

Pour le reste, je n'ai pas compris.

Monsieur le Maire

Merci Lucien-Jean.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-463

Direction Ressources Humaines**Mise à disposition d'une assistante sociale de la Ville de Niort auprès du CCAS**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Conformément à l'article 1 du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant est informé préalablement de la mise à disposition d'un agent faisant partie de ses effectifs.

Suite à la mutualisation des Ressources Humaines de la Ville et du CCAS, la Ville de Niort a recruté une assistante socio-éducative à temps non complet (50% d'un temps complet) pour assurer les fonctions d'assistante sociale du personnel.

Dans ce cadre, l'agent concerné a été mis à disposition du CCAS pour 50% de son temps de travail (soit 25% d'un temps plein) dès le 1er janvier 2014. Une nouvelle convention a ensuite été prise pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Il est proposé de reconduire cette mise à disposition pour une durée de 3 ans et d'établir une convention avec le CCAS.

La mise à disposition se faisant à titre onéreux, le CCAS remboursera à la Ville la rémunération de l'agent ainsi que les contributions et les cotisations sociales afférentes, au prorata du temps de la mise à disposition.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention relative à la mise à disposition d'une assistante sociale de la Ville de Niort auprès du CCAS pour une période de 3 ans du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 à raison de 50 % de son temps de travail (soit 25 % d'un temps plein);
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-464

Direction Ressources Humaines**Convention de partenariat en matière de ressources humaines entre la Ville de Niort et le Centre Communal d'Action Sociale**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 15 octobre 2012, le Conseil municipal a approuvé la convention de partenariat en matière de gestion des Ressources Humaines entre la Ville de Niort et le CCAS pour la période du 1^{er} octobre 2012 au 31 décembre 2012.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 21 décembre 2012 pour définir le cadre général de fonctionnement, particulièrement en termes d'échanges financiers, à compter du 1^{er} janvier 2013 et ce jusqu'au 31 décembre 2013.

Suite au bilan de la mutualisation des Ressources Humaines réalisé au bout d'une année de fonctionnement, une nouvelle convention, approuvée par délibération du 20 décembre 2013, a été conclue à compter du 1^{er} janvier 2014 pour une durée d'un an renouvelable une fois.

Le partenariat a été renouvelé par une nouvelle convention, approuvée par délibération du 18 décembre 2015, à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de deux ans renouvelable une fois par tacite reconduction pour une durée d'un an. La clause de tacite reconduction a été activée en 2018.

Pour 2019, il convient de conclure une nouvelle convention de partenariat. Cette convention reprend les mêmes termes que la convention actuelle, dans la perspective de la réalisation d'un bilan au cours de l'année 2019.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat en matière de gestion des Ressources Humaines entre la Ville de Niort et le CCAS ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Lucien-Jean LAHOUSSE

Il avait été établi depuis début 2013, un partenariat en matière de ressources humaines entre la Ville et le CCAS qui a déjà été renouvelé une fois. Il s'agit là de renouveler la partie ressources humaines du CCAS qui est gérée par la Ville, dans le cadre de la convention de partenariat qui vous est présentée.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-465

Direction Ressources Humaines**Recrutement d'intermittents du spectacle pour les manifestations culturelles 2019**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La mise en œuvre des prochaines manifestations culturelles organisées en régie directe par la Ville de Niort (Cirque, Jeudis Niortais, Regards Noirs,...) nécessite le recours ponctuel à des intervenants spécialisés, professionnels du spectacle vivant.

Dans ce cadre, il est proposé de faire appel à des intermittents du spectacle, de passer pour chacun d'entre eux un contrat avec le Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) et de fixer les rémunérations nettes des intéressés conformément au tableau suivant. A ces rémunérations nettes s'ajouteront les charges légales à la charge de la collectivité.

Types d'intervenants et modalités de rémunération :

Types d'intervenants	Modalités de rémunération
Directeur technique	23 € l'heure
Conseiller technique	23 € l'heure
Régisseur général	21 € l'heure
Régisseur principal / Technicien	18 € l'heure
Régisseur / Technicien	15 € l'heure
Technicien	12 € l'heure
Artiste	Cachet

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le recrutement d'intermittents du spectacle pour les manifestations culturelles de l'année 2019 ;
- fixer les rémunérations nettes conformément au tableau ci-dessus auxquelles s'ajouteront les charges légales à la charge de la collectivité.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 6

**Pour le Maire de Niort,
 Jérôme BALOGÉ
 L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Direction Ressources Humaines**Modalités d'organisation pour la constitution d'un service unique urbanisme et gestion des autorisations du droit des sols à la Communauté d'Agglomération du Niortais**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La réflexion menée dans le cadre du transfert à la Communauté d'Agglomération du Niortais de la compétence PLU, plan local d'urbanisme, à l'échelle du territoire des 42 communes depuis le 1er décembre 2015, conduit à rapprocher les compétences dans ce domaine afin de produire l'ensemble des actes nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

En 2015, d'un commun accord entre tous les Maires, les agents occupant ces fonctions au sein des communes n'ont pas été transférés au sein de la Communauté d'Agglomération du Niortais. Aujourd'hui, il est nécessaire de clarifier cette situation pour ce qui concerne la Ville de Niort et d'intégrer l'ensemble des agents concernés au sein de la Communauté d'Agglomération du Niortais, aujourd'hui compétente dans ce domaine.

Les agents exerçant des missions d'élaboration des documents d'urbanisme sont concernés par le transfert de la compétence PLU. Certains de ces agents exercent également les missions d'instruction des autorisations du droit des sols.

C'est pourquoi, dans le cadre d'une bonne organisation du service, assurant la cohérence entre la construction du PLU, la planification, d'une part, et son application sur le territoire, l'instruction des autorisations du droit du sol, d'autre part, il apparait souhaitable :

- sur le fondement de l'article L5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de proposer le transfert à la Communauté d'Agglomération du Niortais pour tous les agents concernés, à compter du 1er janvier 2019 ;
- de confier l'instruction des autorisations du droit des sols à la Communauté d'Agglomération du Niortais, à compter du 1er janvier 2019.

Ainsi, un service unique est constitué au sein de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour instruire les autorisations du droit du sol pour l'ensemble des communes, et les agents de la Ville de Niort exercent l'intégralité de leurs missions pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Au total, huit agents de la Direction Urbanisme et Action Foncière sont concernés :

- La directrice ;
- La secrétaire ;
- Le service urbanisme :
 - L'adjoint de la directrice et responsable du service urbanisme ;
 - Trois instructeurs ;
 - Le géomaticien ;
 - Le surveillant de travaux / contrôleur de conformité.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les modalités d'organisation pour la constitution d'un service unique à la Communauté d'Agglomération du Niortais

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Lucien-Jean LAHOUSSE

Il s'agit des modalités d'organisation pour la constitution d'un service unique urbanisme et gestion des autorisations du droit des sols à la CAN. Il a été jugé utile, dans le cadre du transfert de la compétence du PLU à la CAN, de constituer un service unique de l'urbanisme entre la CAN, qui fait déjà le travail pour une grande partie des communes de l'agglomération, et la Ville de Niort.

Cela induit le transfert de 8 personnes :

- la directrice ;
- la secrétaire ;
- le service urbanisme :
 - l'adjoint de la directrice et responsable du service urbanisme ;
 - trois instructeurs ;
 - le géomaticien ;
 - le surveillant de travaux/contrôleur de conformité.

Toutes ces personnes ont donné leur accord, il y a environ un mois, pour être transférées à la CAN.

Les conditions dans lesquelles elles ont été transférées, sont détaillées en totalité dans les annexes qui suivent. Aussi bien les modalités d'avancement, que d'horaires, que de congés etc. Et vous verrez que dans tous les cas de figure, ils conservent tout ce qu'ils avaient comme spécificité à la Ville.

Monsieur le Maire

Merci. Dominique DESQUINS.

Dominique DESQUINS

Juste pour mon information personnelle, j'aimerais bien savoir ce qu'est un géomaticien ?

Lucien-Jean LAHOUSSE

C'est une question que je me suis posée, par contre j'ai été moins curieux que mon collègue Dominique DESQUINS, donc je n'ai pas cherché. On sent qu'il y a l'aspect géographie et informaticien.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-467

Direction du Secrétariat Général**Autorisations du droit du sol - Convention chargeant la CAN de l'instruction**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Aux termes de l'article R423-15 du Code de l'urbanisme, le Maire, autorité compétente pour délivrer les autorisations du droit du sol, peut charger de l'instruction de ces actes les services d'un groupement de collectivités.

La Communauté d'Agglomération du Niortais dispose d'un service qui assure l'instruction des autorisations du droit du sol pour plusieurs de ses communes membres.

En application de l'article L 5211-4-1 du Code général des collectivités territoriales, les agents de la Direction urbanisme et action foncière de la Ville de Niort, dont les missions relèvent de la compétence Plan local d'urbanisme, vont rejoindre la CAN à compter du 1er janvier 2019.

Certains de ces agents exercent également les missions d'instruction des autorisations du droit des sols.

Dans le cadre d'une bonne organisation du service, il apparait donc souhaitable de confier l'instruction de ces autorisations à la CAN, à compter du 1er janvier 2019, de manière à ce que ces agents exercent l'intégralité de leurs missions pour le compte de celle-ci.

La convention définit les missions qui seront à la charge de la Communauté d'Agglomération du Niort et celles qui resteront assurées par la Commune. Ces dernières concernent notamment l'accueil des usagers pour le dépôt des dossiers et les informations dans le domaine de l'urbanisme et l'instruction des certificats d'urbanisme d'information (CUa).

Par ailleurs, le Maire demeure l'autorité compétente pour délivrer les autorisations.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention confiant au service instructeur du droit des sols de la Communauté d'Agglomération du Niortais, l'instruction des autorisations du droit des sols du territoire de Niort, annexée aux présentes ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Marc THEBAULT

Marc THEBAULT

Il s'agit de l'autorisation du droit du sol, et d'une proposition de convention chargeant la CAN de l'instruction de ces dossiers. C'est la conséquence directe de la précédente délibération. Comme ça a été indiqué, la CAN dispose déjà d'un service qui travaille pour plusieurs de ses communes. Le choix qui a été fait est que, la Ville de Niort rejoigne le service communautaire, et la convention précise le rôle de chacun. Ce qui sera notamment toujours dévolu à la Ville de Niort, c'est l'accueil des pétitionnaires, la vérification lors du dépôt des dossiers et l'instruction des certificats d'urbanisme.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des commentaires ? Elodie TRUONG.

En effet, ça se rapporte à la précédente délibération.

Elodie TRUONG

Je voulais juste avoir des précisions sur les modalités du transfert, parce que précédemment, quand on a eu des mutualisations de services comme c'est le cas ici, on a pu avoir des détails sur les évaluations de ce transfert. C'est-à-dire le pilotage, le suivi et l'évaluation de cette mutualisation. Je voudrais savoir comment ça va se dérouler sur ce point.

Monsieur le Maire

D'autres questions ? Non. Marc THEBAULT.

Marc THEBAULT

En l'occurrence, le mot transfert est impropre puisque ça appellerait une CLECT. Là, nous sommes sur une mutualisation et une cohérence supplémentaire qui est donnée, puisque la Ville avait déjà fait le choix depuis plusieurs années, de passer sur un PLUI. Donc les services qui aujourd'hui, font l'instruction des dossiers de PLU, rejoignent le service de la CAN pour le conforter, le renforcer et pour avoir une approche la plus globale possible.

Elodie TRUONG

Merci. Effectivement, très précisément on est d'accord, ce n'est pas un transfert mais bien un processus de mutualisation, comme ça a pu être le cas pour d'autres services précédemment.

Et justement, bien évidemment c'est un service qui rejoint un autre service, ça suppose une harmonisation des missions sur un certain nombre de points qui peuvent être des points sensibles au plan des ressources humaines, donc j'aurais souhaité savoir s'il y a un pilotage, comme ça a été le cas pour d'autres projets de mutualisation et quels seraient les phasages ? Merci.

Marc THEBAULT

Je pense que votre question correspondait davantage à la délibération précédente, qui expose dans le détail qu'il y a notamment une commission en charge de litiges éventuels et possibles, entre la Ville et la CAN, lorsqu'il y a des difficultés sur un dossier afin de pouvoir trouver une solution commune. Je pense que c'est à ça que vous faites référence. Cette commission porte un nom, avec un sigle qui m'échappe aujourd'hui, mais qui prévoit ce type de difficulté éventuelle. Est-ce que c'est de cela dont vous vouliez parler ?

Elodie TRUONG

Hors micro. Inaudible.

Monsieur le Maire

Merci. Chaque agent a bien sûr été volontaire et ceux qui ont souhaité rester à la Ville, sont restés.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-468

Direction de la Commande Publique et Logistique**Convention de prêt d'archives avec l'Etablissement Public du Château, du Musée et du Domaine National de Versailles - Exposition consacrée à Madame de Maintenon**

Monsieur Simon LAPLACE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Sur proposition de Monsieur le Maire

Considérant que l'Etablissement Public du Château, du Musée et du Domaine National de Versailles a sollicité la Ville de Niort pour le prêt du registre des baptêmes de la paroisse Notre-Dame de Niort, 1633-1637, dans le cadre de l'exposition temporaire intitulée « Madame de Maintenon » (titre provisoire) qui sera présentée dans les appartements de Madame de Maintenon à Versailles du 15 avril au 21 juillet 2019 ;

Considérant que pour le prêt de ce document d'archives, il est nécessaire de conclure une convention avec l'Etablissement Public du Château, du Musée et du Domaine National de Versailles.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de prêt d'archives à but d'exposition entre la Ville de Niort et l'Etablissement Public du Château, du Musée et du Domaine National de Versailles, à titre gracieux, pour l'exposition temporaire « Madame de Maintenon » (titre provisoire) qui sera présentée dans les appartements de Madame de Maintenon à Versailles du 15 avril au 21 juillet 2019 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Marc THEBAULT

Simon LAPLACE

A l'occasion des 300 ans de la mort de Madame de Maintenon qui, comme vous le savez, est née à Niort, le Château de Versailles organise une exposition qui lui est consacrée.

Dans le cadre de cette exposition, le Château de Versailles souhaite nous emprunter le registre de baptême sur lequel le baptême de Madame de Maintenon a été répertorié. Evidemment, nous sommes d'accord pour leur prêter à titre gracieux. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la convention de prêt d'archives à titre gracieux et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

J'en profite pour vous signaler que l'an prochain, l'anniversaire de la mort de Madame de Maintenon sera également à l'agenda culturel et patrimonial des Niortais, via une exposition qui lui sera consacrée au Musée d'Agesci et un café historique de la Ville de Niort.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ? Non.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

On a voté, et approuvé la même délibération à l'Agglo l'autre jour.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-469

Direction de l'Education**Classes de découverte avec nuitées des écoles publiques niortaises - Participation de la ville - Année 2019**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort s'est engagée depuis de nombreuses années dans le soutien des initiations pédagogiques de ses écoles en participant financièrement aux différentes classes de découverte avec nuitées menées par les enseignants.

Afin de permettre à un plus grand nombre d'élèves d'accéder à ce type de projet au cours de leur scolarité, un cadre a été fixé permettant la validation en priorité des projets concernant :

- des classes qui n'ont pas vécu une action du même type l'année précédente ;
- des écoles qui ne se sont pas engagées dans d'autres projets sur l'année en cours ;
- des actions qui feront appel autant que possible aux ressources de proximité.

Sur proposition de la commission technique composée de conseillers pédagogiques et de la Direction de l'Education réunie le 14 novembre dernier et après avis des Inspecteurs de l'Education Nationale, il est proposé au Conseil municipal d'arrêter la participation financière de la Ville à 19 097,08 € conformément au tableau annexé.

Afin de permettre aux directeurs d'engager les réservations nécessaires à la réalisation de leur projet (hébergement, transport...), il est proposé de verser la participation de la Ville de Niort de la façon suivante :

- un acompte de 80 % en fonction du tableau annexé ;
- le solde après réalisation du projet, sur présentation des justificatifs. Tout réajustement des quotients familiaux ou du nombre de participants modifiant les participations des familles et de la Ville fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter les propositions de la commission technique ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser un acompte de 80 % puis le solde après réalisation du projet soit un montant de 19 097,08 € pour l'année 2019.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée**

Signé

Rose-Marie NIETO

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-470

Direction de l'Education**Poney maître d'école - Demande de subvention
année 2018/2019**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis 2009, la Ville de Niort met en œuvre sur les trois écoles du réseau d'éducation prioritaire à l'attention des élèves de grande section de maternelle l'action poney maître d'école.

Ce programme s'inscrit dans les objectifs du Contrat de Ville 2015-2020 articulé autour de 3 piliers dont le pilier Cohésion sociale qui vise à développer :

- la parentalité
par la sollicitation de parents bénévoles invités à chaque séance,
- la réussite éducative
par des liens qui se cimentent avec l'équipe éducative, lien primordial à la réussite des enfants.

Intégrée désormais dans le parcours de l'élève et véritable vecteur d'apprentissage, l'opération s'appuie sur le poney comme fil conducteur, outil de médiation et d'apprentissage.

Ce dispositif est élaboré en partenariat avec la Direction départementale des services de l'Education nationale, le centre équestre et transversalement les services de la Ville, et répond à plusieurs enjeux tels que :

- favoriser l'implication des parents ;
- proposer une autre forme d'apprentissage hors des murs d'une école ;
- mener une animation sportive et de loisirs qui privilégie le lien affectif avec l'animal et le respect des règles de conduite.

Concrètement, une classe de grande section de maternelle est transplantée au centre équestre pour un cycle de 8 séances le jeudi.

Au cours de la journée, divers ateliers sont proposés aux enfants par rotation, qui s'organisent autour :

- d'activités pédagogiques (écriture, lecture, arts plastiques, ...) ;
- de la pratique équestre ;
- de la connaissance de l'univers du poney (découverte d'équipement et/ou d'outils).

Afin de poursuivre cette action engagée avec les écoles Ernest Pérochon (1 classe), Jean Zay (1 classe) et Emile Zola (2 classes), soit 4 classes de maternelle concernées pour 2018-2019, la Communauté d'agglomération du niortais est sollicitée pour une participation au titre de l'année scolaire à venir.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;
- solliciter le versement d'une subvention d'un montant de 5 000,00 €;

- signer le cas échéant la convention à intervenir ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée**

Signé

Rose-Marie NIETO

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-471

Direction de l'Education**Animations périscolaires - Demande de subvention -
Année 2019**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Contrat de Ville 2015-2020 pose le cadre des actions à mener pour réduire les écarts de développement entre des territoires prioritaires dits « sensibles » (quartiers du Clou Bouchet, de la Tour Chabot-Gavacherie, du Pontreau et de la Colline Saint-André) et leur environnement.

Les orientations du pilier cohésion sociale visent à développer la parentalité et la réussite éducative, favoriser l'accès aux soins, à l'éducation, à la santé et à la prévention des habitants, prévenir la délinquance et favoriser la citoyenneté et renforcer le lien et la cohésion sociale.

L'accueil périscolaire et ses animations programmées dans les écoles du Réseau d'Education Prioritaire (Ernest Pérochon, Emile Zola, Jean Zay), et dans celles du périmètre élargi du Contrat de ville (Jules Ferry, Pierre de Coubertin) s'inscrivent pleinement dans ces orientations.

Le soutien financier de la Communauté d'Agglomération du Niortais permet de renforcer le taux d'encadrement mais aussi de conforter et développer des actions spécifiques qui répondent au besoin du public accueilli autour de la thématique de la citoyenneté et du développement du bien-être personnel et collectif.

C'est pourquoi au titre de l'année 2019 la Ville sollicite auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais, une subvention de 35 000,00 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;
- solliciter le versement de la subvention d'un montant de 35 000,00 € auprès de la CAN ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer, le cas échéant, la convention de subventionnement à intervenir ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Rose-Marie NIETO

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-472

Direction Animation de la Cité**Dispositif appel à projets jeunesse avec le CSC
Centre Ville**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes.

La Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs ;
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : activités culturelles et artistiques (résidences musicales, événement citoyen et festif...), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activité physique ou sportive ; voyage et mobilité sociale.

Pour chacune de ces thématiques, des orientations prioritaires ont été définies par la Ville en concertation avec les acteurs de terrain et constitueront le cadre dans lequel devront s'inscrire les actions de l'appel à projets jeunesse.

Les Centres socioculturels sont parmi les principaux acteurs qui participent au renforcement du lien social dans les quartiers et aux services rendus aux habitants. Ces animations contribuent à donner une image positive des structures (détente, convivialité, liens entre les habitants) et de permettre aux familles (parents, enfants, adolescents) de partager des temps de loisirs.

Dans ce contexte, il vous est proposé que la Ville de Niort apporte son soutien financier et/ou logistique au Centre Socioculturel du Centre Ville dans le cadre du projet « Les Vend'étentes 2019 ».

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le CSC Centre Ville ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser à l'association concernée la subvention d'un montant de 1 500 €.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Rose-Marie NIETO

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-473

Direction Animation de la Cité**Tarifs "Coupons Sport" - Saison sportive 2018/2019**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort développe une politique sportive dont elle entend faire profiter le plus largement possible les Niortais. Pour faciliter l'accès aux personnes les plus en difficulté sociale, elle a développé depuis plusieurs années un dispositif permettant de transférer à la collectivité une partie du coût d'accès à la pratique sportive.

Dans le cadre de la convention avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV), chaque Niortais de 12 à 16 ans dont les parents peuvent justifier d'un quotient familial compris entre 1 et 6 a pu bénéficier du dispositif « Coupons Sport ».

Concrètement, l'achat d'un coupon sport d'une valeur de 10 €, 15 € ou 20 € se fait pour un montant respectivement de 5 €, 7,50 € ou 10 €. Les personnes concernées ne peuvent acquérir que 4 coupons sport par an et par personne.

Ce dispositif a concerné 122 personnes sur la saison sportive 2017/2018.

Il vous est donc proposé de reconduire le dispositif « Coupons Sport » avec l'ANCV pour l'année sportive 2018/2019.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les tarifs de la vente des « Coupons Sport » à hauteur de 5 €, 7,50 € et 10 € pour les jeunes Niortais de 12 à 16 ans dont les parents justifient d'un quotient familial entre 1 et 6 inclus, dans la limite de quatre par personne, via la régie de recettes du Service des sports.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

Alain BAUDIN

Tout simplement pour dire que les délibérations que Rose-Marie NIETO vient de présenter, rejoignent tout à fait ce que je disais sur l'apport de la CAN dans la politique de la Ville et du contrat Ville, en direction des associations. C'est toujours un plus.

Concernant cette délibération, il s'agit des « Coupons-Sport », que nous poursuivons, qui se fait depuis déjà plusieurs années, à travers une association qui est l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV). Cela permet à des personnes, en fonction des quotients familiaux qui vont de 1 à 6 de mémoire, en achetant un coupon à 5,00 €, d'avoir une valeur de 10,00 €, en achetant un coupon à 7,50 € il a une valeur de 15,00 € et un coupon à 10,00 € on a une valeur de 20,00 €. La personne a la possibilité d'acquérir 4 « Coupons Sport » par an et par personne. Nous vous proposons donc de reconduire ce dispositif l'an prochain.

Monsieur le Maire

Merci Alain. Y a-t-il des remarques ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-474

Direction Animation de la Cité**Convention d'occupation du Pas de Tir du Stade de Massujat par l'association "Les Archers Niortais"**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Pas de Tir de Massujat situé à Niort est mis à disposition non exclusive de l'association « Les Archers Niortais » depuis le 1er juillet 1998.

La convention arrivant à échéance au 31 décembre 2018, il est proposé d'établir une nouvelle convention d'occupation pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'occupation du Pas de Tir du Stade de Massujat par l'association « Les Archers Niortais » pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

Direction Animation de la Cité**Subvention à l'association Poitou-Charentes Animation - Organisation du Tour cycliste International du Poitou-Charentes en Nouvelle Aquitaine**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'Association Poitou-Charentes Animation organise la 33^{ème} édition du Tour Cycliste International du Poitou-Charentes en Nouvelle Aquitaine qui se déroulera du 27 au 31 août 2019. Niort sera la Ville du Grand départ de la course.

18 équipes sont attendues, soit environ 126 coureurs.

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 8 200 € à l'Association Poitou-Charentes Animation et de prendre en charge les frais de mise à disposition des équipements de l'Acclameur correspondant à 2 jours d'occupation, valorisés à 6 720,00 TTC, sur le quota de la Ville de Niort prévu au contrat de DSP.

Un acompte de subvention sera versé sur les crédits du budget 2018 et le solde sur les crédits du budget 2019.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'Association Poitou-Charentes Animation
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à cette association la subvention afférente, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

Alain BAUDIN

Il vous est proposé d'apporter notre concours financier par le biais d'une subvention, pour une manifestation d'envergure, qui aura lieu l'an prochain, qui sera d'ailleurs accompagnée également par la CAN, la préparation de la subvention est en cours. Le Tour cycliste International du Poitou-Charentes en Nouvelle-Aquitaine, pour sa 33ème édition, va partir de la Ville de Niort sur le site de l'Acclameur.

C'est une manifestation d'importance dans le domaine du cyclisme, qui est très bien perçue par de nombreux spectateurs, tout au long de ces 4 jours, sur les routes du Poitou-Charentes, avec une importante couverture médiatique. Je pense qu'on parlera de Niort vers le 27 août, en faisant le départ de cette 33ème édition.

Il vous est proposé de l'accompagner à hauteur de 8 200,00 €. Étant entendu que le site de l'Acclameur, et particulièrement le club, seront également valorisés et réquisitionnés pour toutes les infrastructures de cette manifestation.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-476

Direction Animation de la Cité**Subvention exceptionnelle - Vertiges**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Club d'escalade Vertiges participe au développement de l'escalade sur Niort. Le club utilise la salle d'escalade de l'Acclameur et sollicite un soutien de la Ville de Niort pour une aide à l'accès aux blocs de cette structure.

L'association Vertiges souhaite renforcer son école d'escalade, développer la pratique compétitive et organiser des actions d'accueil spécifiques.

Afin de soutenir le développement de cette activité au sein de la Ville, il vous est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle à cette association : 1 000,00 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser une subvention d'un montant de 1 000,00 € à l'association Vertiges.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

Alain BAUDIN

Il s'agit d'une aide pour un club d'escalade qui a eu un certain nombre de difficultés qui ont fait l'objet de mesures. Ce club a la volonté de poursuivre son activité sur le site où il y a un grand mur d'escalade et également 2 autres blocs, mais pour une tarification de l'ordre de 30,00 € supplémentaire par rapport à 33 compétiteurs.

Nous vous proposons de les accompagner pour qu'ils puissent, à titre exceptionnel cette année, compte-tenu de leurs difficultés financières, pratiquer leur activité et de faire le point à la fin de cette année et notamment d'accéder à tous les blocs de la structure, qui sont à l'Acclameur.

Cette subvention est de 30,00 € pour 33 compétiteurs, on arrondi à 1 000,00 €

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-477

Direction Animation de la Cité**Subvention - Association Le Poing de Rencontre Niortais**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort conduit une politique qui favorise le développement du sport sur son territoire. Cet objectif repose avant tout sur l'existence d'associations remplissant des missions d'intérêt général et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus.

Le sport, reconnu comme facteur d'insertion et d'intégration sociale joue un rôle important dans les quartiers et reste un élément essentiel de la vie sociale.

Ainsi, l'association le Poing de Rencontre Niortais, propose un projet d'intervention sur les quartiers niortais dans le domaine de la prévention et de l'insertion par le sport.

Dans ce cadre, pour soutenir ce projet, il vous est proposé d'accorder une subvention de 12 000 € à cette association.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'association le Poing de Rencontre Niortais ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à l'association le Poing de Rencontre Niortais, la subvention afférente, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

Alain BAUDIN

Il s'agit d'une action que nous vous proposons de reconduire également, dans le cadre des associations qui participent aussi au mieux vivre et, je serais tenté de dire, à une forme de paix dans les quartiers, en tous les cas par rapport à une discipline qui est censée canaliser l'agressivité, en l'occurrence la boxe. A travers Le Poing de rencontre qui est situé notamment sur le quartier du Clou Bouchet, pour mener à bien des actions de prévention et d'insertion par le sport, avec des publics issus des quartiers prioritaires. Il vous est proposé une subvention de 12 000,00 €.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Direction Animation de la Cité**Subventions - Clubs de haut niveau - Avenants aux Conventions d'objectifs pluriannuelles - Chamois Niortais Football Club, Niort Tennis de Table, Stade Niortais Rugby, Volley-Ball Pexinois Niort - Solde**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort conduit une politique tendant à favoriser le sport sur son territoire. Cela repose avant tout sur l'existence d'associations remplissant des missions d'intérêt général et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus.

La Ville de Niort a conclu avec les clubs de haut niveau des conventions triennales d'objectifs (2017-2020). Chaque convention a été établie en lien avec le projet sportif des clubs. Elle permet de mettre en évidence tout le travail accompli par ces associations dans le développement de leur propre structure et la promotion de leur sport au sein de la cité.

Dans ce contexte, afin qu'ils puissent poursuivre leur saison sportive dans de bonnes conditions, il vous est proposé de verser à chacun de ces clubs une subvention globale de fonctionnement au titre de la saison 2018 / 2019.

- L'Association Chamois Niortais Football Club – Centre de Formation : **275 000 €**
- Le Niort Tennis de Table : **57 500 €**
- Le Stade Niortais Rugby: **85 000 €**
- Le Volley-Ball Pexinois : **63 000 €**

Un acompte à la subvention attribuée au titre de la saison 2018 / 2019 a été versé pour les clubs suivants :

- L'Association Chamois Niortais Football Club – Centre de Formation : **110 000 €**
- Le Niort Tennis de Table : **11 500 €**
- Le Stade Niortais Rugby : **35 000 €**
- Le Volley Ball Pexinois Niort : **25 000 €**

Il est donc proposé à l'Assemblée municipale de se prononcer sur le solde de ces subventions à savoir :

- L'Association Chamois Niortais Football Club – Centre de Formation : **165 000 €**
- Le Niort Tennis de Table : **46 000 €**
- Le Stade Niortais Rugby : **50 000 €**
- Le Volley Ball Pexinois Niort : **38 000 €**

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

L'Association Chamois Niortais Football Club – Centre de Formation	(pour mémoire 110 000 € ont déjà été attribués à titre d'acompte sur la saison sportive)	165 000 €
Le Niort Tennis de Table	(pour mémoire 11 500 € ont déjà été attribués à titre d'acompte sur la saison sportive)	46 000 €
Le Stade Niortais Rugby	(pour mémoire 35 000 € ont déjà été attribués à titre d'acompte sur la saison sportive)	50 000 €
Le Volley Ball Pexinois Niort	(pour mémoire 25 000 € ont déjà été attribués à titre d'acompte sur la saison sportive)	38 000 €

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer et à verser aux associations concernées les subventions et les soldes de subvention afférents, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 1
Excusé : 6

Monsieur Guillaume JUIN, Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

Alain BAUDIN

Il s'agit d'accompagner les clubs de haut niveau qui ont des conventions dites pluriannuelles.

Dans ce cadre-là, ce sont des associations ou des clubs qui évoluent au niveau national et pour lesquels il vous est proposé de verser :

- à l'association des Chamois Niortais, Centre de Formation qui a en son sein des équipes de jeunes, les - de 17 ans (U17), les – de 19 ans (U19) qui évoluent au niveau national. Il y a également une équipe en national 3 et une équipe de handisport en national.

Ce sont donc toutes ces actions en direction de l'association qui sont fléchées et non pas le club professionnel, qu'il n'y ait pas d'ambiguïté par rapport à cet accompagnement que nous faisons.

C'est donc en direction du centre de formation, qui a en son sein ces différents groupes qui évoluent au niveau national ;

- l'association de Tennis de Table, qui gère également la salle, dans la mesure où ils ont une équipe filles et une équipe garçons en national 2, qui étaient soutenues jusqu'à il y a quelques temps encore par l'ancienne Région Poitou-Charentes et qui, aujourd'hui, n'a plus du tout d'aide de la Région ;

- l'association Stade Niortais Rugby qui évolue en fédéral 1, qui est le 3ème niveau national et qui a également une équipe de rugby fauteuil en national. Là aussi, on vous propose une aide à hauteur de 85 000,00 € dans le cadre d'une convention pluriannuelle par rapport à ce club, qui n'aura plus d'aide non plus de la Région Nouvelle-Aquitaine à partir de l'an prochain ;

- l'association Volley-Ball Pexinois à hauteur de 63 000,00 €, qui a une équipe en national 2 féminine et masculine, et une équipe féminine en national 3. Là aussi on vous propose une aide et je viens d'avoir la confirmation que ce club, ne sera plus accompagné lui non plus, à partir de l'an prochain, par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Ce qui vous est proposé, c'est de voter un acompte de subventions par rapport à cette délibération.

Monsieur le Maire

Merci Alain. Merci d'avoir rappelé ces exemples concrets. Ce qui est peu mis en lumière jusqu'à présent, c'est la baisse réelle et volumineuse du Conseil Régional qui nous inquiète beaucoup parce qu'il est évident que ça se compense très difficilement.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

C'est un vrai sujet, et les - 49% que j'évoquais, n'allaient que jusqu'en 2017. Donc si on enregistre cette disparition pure et simple, on n'est pas loin d'approcher les 100%. C'est très grave, parce qu'une région c'est aussi les territoires et ce n'est pas que Bordeaux.

Guillaume JUIN voulait s'exprimer.

Guillaume JUIN

Je ne participe pas au vote.

Monsieur le Maire

J'ai bien compris, et j'en comprends les raisons Guillaume. Merci.

Alain PIVETEAU

Une question sur les critères qui permettent de définir ce qu'est un club de haut niveau. Il ne s'agit pas de m'opposer ni au principe de soutien pluriannuel que je trouve intéressant, ni même à la délibération. Il s'agit de comprendre comment, aujourd'hui, on définit ce qu'est un club de haut niveau et quels sont les critères qui permettent à d'autres sports qui montent dans leurs résultats sportifs, y compris au niveau national, je pense au Basket, d'entrer ou pas. Evidemment, devant les difficultés budgétaires que vous avez évoquées et l'effort qui est fait sur ces 4 clubs, est-ce qu'il y aurait la possibilité de faire entrer, dans ce dispositif, des nouveaux clubs, et selon quels critères ?

Monsieur le Maire

Merci.

Alain BAUDIN

Par rapport à votre question, on anticipe effectivement la délibération suivante, mais qui elle, est sur des conventions d'objectifs annuels. Tout simplement parce que le club dont vous faites allusion, qui est le club de Basket, fait partie de ces clubs qui ont un contrat d'objectifs annuel qui pourrait devenir un contrat d'objectifs pluriannuel, justement pour sécuriser davantage, je suis complètement d'accord. La seule chose, c'est qu'il a fait sa montée très rapidement et que là, pour l'instant, s'il nous sollicite, il pourrait tout à fait entrer dans cette logique de convention pluriannuelle.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Ça rentre tout à fait dans l'esprit parce que le critère, c'est effectivement d'être durablement au niveau national, et vu qu'il a fait cette double montée, deux années de suite, c'est sûr qu'il s'inscrit dans cette logique de pérennisation au niveau national.

Monsieur le Maire

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018

Délibération n° D-2018-479

Direction Animation de la Cité

**Subventions - Conventions annuelles d'objectifs -
Clubs de sport de haut niveau**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort conduit une politique tendant à favoriser le sport sur son territoire. Cela repose avant tout sur l'existence d'associations remplissant des missions d'intérêt général et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus. En concertation avec les clubs sportifs, elle a élaboré des critères d'attribution des subventions reposant sur 7 grandes thématiques :

- **Prise en compte de tous les publics** (nombre d'adhérents Niortais, actions dans les quartiers, développement de la mixité, développement de la pratique handisport) ;
- **Intégration du club dans la Ville** (participation à la vie de la cité, organisation de rencontres évènementielles) ;
- **Cadre de vie et environnement** (respect des équipements municipaux et leur règlement intérieur, prévention des conduites déviantes, réputation du club en termes d'éthique) ;
- **Offre de loisirs / offre séniors** (alternative à la pratique compétitive, santé-bien être) ;
- **Structuration du club** (formation des bénévoles dirigeants de club, formation des arbitres, mise en place d'un pôle professionnel administratif, mise en place d'outils de gestion, recherche de partenaires privés, communication et marketing du club, labellisation de l'école de sport) ;
- **Formation et développement du club** (formation des encadrants, politique de formation des licenciés, activités sportives du club, nombre de sportifs de haut niveau, interaction avec le réseau de formation local) ;
- **Prise en compte des éléments comptables du club.**

A partir de ces critères, la Ville de Niort a décidé de conclure avec cinq clubs de haut niveau des conventions annuelles d'objectifs.

Il est proposé au Conseil municipal d'agréer les conventions annuelles d'objectifs avec les clubs suivants :

- L'Ecole de Tennis de Niort ;
- Le Stade Niortais Athlétisme ;
- Le Niort Hand-Ball Souchéen ;
- L'Amicale Sportive Niortaise Basket ;
- Equi'Sèvres – Club Hippique Niortais.

Dans ce contexte, afin qu'ils puissent poursuivre leur saison sportive dans de bonnes conditions, il vous est proposé de verser à chacun de ces clubs une subvention globale de fonctionnement au titre de la saison 2018/ 2019 :

- L'Ecole de Tennis de Niort : 9 000 € ;

RETOUR SOMMAIRE

- Le Stade Niortais Athlétisme : 12 500 € ;
- Le Niort Hand-Ball Souchéen : 37 000 € ;
- L'Amicale Sportive Niortaise Basket : 48 000 € ;
- Equi'Sèvres – Club Hippique Niortais : 60 000 €

Lors de la séance du 4 juin 2018, le Conseil municipal a accordé un acompte à la subvention attribuée au titre de la saison 2018 / 2019 pour les deux clubs suivants :

- Le Niort Hand-Ball Souchéen : 15 000 € ;
- L'ASN Basket : 15 000 €

Il est donc proposé à l'Assemblée municipale de se prononcer sur le solde de ces subventions à savoir :

- Niort Hand-Ball Souchéen : 22 000 € ;
- L'ASN Basket : 33 000 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions annuelles entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

L'Ecole de Tennis de Niort	9 000 €
Le Stade Niortais Athlétisme	12 500 €
Le Niort Hand-Ball Souchéen	37 000 € (pour mémoire 15 000 € ont déjà été attribués à titre d'acompte sur la saison sportive)
L'Amicale Sportive Niortaise Basket	48 000 € (pour mémoire 15 000 € ont déjà été attribués à titre d'acompte sur la saison sportive)
Equi'Sèvres – Club Hippique Niortais	60 000 €

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer et à verser aux associations concernées les subventions, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-480

Direction Animation de la Cité**Subvention - Manifestation sportive - Comité territorial de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade 79**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Comité territorial de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade 79 organise les Coupes de France d'escalade de vitesse Jeunes et Seniors et de difficulté Seniors à l'Acclameur les 25 et 26 mai 2019. Environ 140 compétiteurs Seniors et 60 Jeunes sont attendus.

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 2 000,00 € au Comité territorial de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade pour l'organisation de cette manifestation et de prendre en charge les frais de mise à disposition des équipements de l'Acclameur correspondant à 8 jours d'occupation, valorisés à 12 720,00 € TTC, sur le quota de la Ville de Niort prévu au contrat de Délégation de Service Public.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Comité territorial de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade 79 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser au Comité territorial de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade, la subvention afférente, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

Alain BAUDIN

Il s'agit de la Coupe de France d'escalade et de vitesse Jeunes et Seniors, qui se déroulera à l'Acclameur les 25 et 26 mai prochain.

Là encore, de par nos équipements dans ce domaine d'activités, c'est vrai que la Fédération Française d'Escalade sollicite les infrastructures niortaises pour organiser sa Coupe de France ou les Championnats de France que nous accompagnons.

Ce sont de belles manifestations qui sont accompagnées d'un côté, mais j'espère, pour avoir des retombées demain. Et notamment en accord avec le gestionnaire de l'infrastructure, dans le cadre de la délégation de service public, en tout cas, qui souhaite se positionner aujourd'hui aussi pour pouvoir accueillir des délégations étrangères dans le cadre d'une base arrière au niveau du mur d'escalade connu et reconnu comme étant l'un des plus beaux murs de France sinon le meilleur en indoor.

Il vous est proposé d'accompagner à hauteur de 2 000,00 €. C'est aussi une manifestation qui sera accompagnée par la CAN, dans le cadre des modalités d'accompagnement que nous avons souhaité mettre en place entre la Ville et la CAN pour les manifestations de niveau national.

Monsieur le Maire

Merci. Autant d'exemples concrets.

Y a-t-il des remarques ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Direction Animation de la Cité**Subvention exceptionnelle - ASN Basket**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort conduit une politique qui favorise le développement du sport sur son territoire. Cet objectif repose avant tout sur l'existence d'associations remplissant des missions d'intérêt général et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus.

Le sport, reconnu comme facteur d'insertion et d'intégration sociale joue un rôle important dans les quartiers et reste un élément essentiel de la vie sociale.

Au regard du bilan très positif de l'ASN Basket dont l'équipe masculine accède à la fin de la saison 2017/2018 en Nationale 2, la Ville de Niort souhaite apporter une aide complémentaire et exceptionnelle de 2 000,00 € pour valoriser cette montée.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'ASN Basket ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à l'ASN Basket, la subvention afférente, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	6

Monsieur Fabrice DESCAMPS, Conseiller municipal n'ayant pas pris au vote

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

Alain BAUDIN

Compte-tenu du fait qu'ils ont eu une montée en national 2 cette année, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'ASN Basket, indépendamment de l'accompagnement. Ça ne vous aura pas échappé, il a été sensiblement revalorisé puisqu'il est passé de 37 000,00 € à 48 000,00 €. Mais là, il s'agit d'un accompagnement de 2 000,00 € à titre exceptionnel pour accompagner cette montée en national 2.

Il faut dire aussi qu'ils ont décroché une belle victoire samedi dernier qui les place dans le peloton de tête.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ?

Fabrice DESCAMPS ne prend pas part au vote.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-482

Pôle Vie de la Cité**Tarifification Niort Expo 2019**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal en sa séance du 17 décembre 2018 a approuvé l'ensemble des tarifs pratiqués par la Ville de Niort, et notamment ceux relatifs à la location du Parc des expositions.

La Ville de Niort souhaite pérenniser l'évènement Niort expo, qui se tiendra du 27 avril au 1er mai 2019, avec pour objectif de dynamiser l'économie locale.

Il est proposé de définir un tarif forfaitaire pour la location du Parc des expositions et du matériel nécessaire à l'évènement, hors mise à disposition de main-d'œuvre.

Le tarif proposé pour l'organisation de Niort expo 2019 est de 10 000,00 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter un tarif spécifique forfaitaire pour la location du parc des expositions et du matériel nécessaire à l'organisation de Niort expo 2019 et de fixer ce tarif à 10 000,00 € TTC.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-483

Direction Animation de la Cité**Convention entre la Ville de Niort et Niort
Associations pour la mise à disposition de deux
véhicules**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 26 juin dernier, la Ville de Niort a approuvé un contrat avec la société Visio Com pour la mise à disposition de deux véhicules de 9 places pour soutenir les clubs sportifs et les associations lors de leur déplacement.

Aussi, il est envisagé de solliciter Niort Associations pour assurer la réservation de ces véhicules auprès de l'ensemble des associations et clubs sportifs du territoire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec Niort Associations relative à la gestion des deux véhicules mis à dispositions des associations et clubs sportifs du territoire ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

Alain BAUDIN

Il s'agit d'une délibération qu'aurait pu vous présenter Christine HYPEAU, c'est elle qui a beaucoup travaillé dessus.

Elle concerne un contrat, et là aussi c'est quelque chose de nouveau, mais quelque chose qui touche la vie associative, y compris même le basket, Monsieur PIVETEAU. En fait il s'agit d'un contrat avec une société qui s'appelle VISIOCOM + pour mettre à disposition deux véhicules de 9 places, pour soutenir les clubs sportifs mais pas que, les associations culturelles aussi, qui ont des transports à faire. C'est aussi une manière indirecte de la collectivité de les aider. Niort Associations va gérer un planning pour que ces associations puissent utiliser ces véhicules qui seront mis gracieusement à disposition.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des commentaires ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-484

Pôle Vie de la Cité**Dispositif d'aide aux structures professionnelles des arts du spectacle, agissant dans les domaines de la création, de la diffusion et de la pratique artistique**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Niort s'est dotée, par vote du Conseil municipal du 18 décembre 2015, d'un règlement dans l'attribution des subventions aux structures professionnelles niortaises des arts du spectacle vivant, intitulé « Dispositif d'aide ». Ce dispositif a été revu et reconduit pour l'année 2018 par vote du Conseil municipal du 18 décembre 2017.

Comme prévu dans ce dispositif et au terme d'une évaluation concertée avec les compagnies niortaises, des modifications sont apportées pour 2019. Cette proposition s'inscrit dans le cadre d'une enveloppe de 345 200,00 € comme en 2018.

Le Dispositif est notamment modifié dans son Volet 3 – Aide à la diffusion :

L'aide de 1 000,00 € pour le passage dans un festival d'envergure nationale est désormais rétroactive et n'est accordée qu'une seule fois par création.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le Dispositif 2019 d'aide aux structures professionnelles des arts du spectacle, agissant dans les domaines de la création, de la diffusion et de la pratique artistique ci-annexé.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Le Maire de Niort**Signé****Jérôme BALOGÉ**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-485

Pôle Vie de la Cité**Festival du Polar Regards Noirs 2019 - Prix Clouzot**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de développement culturel, la Ville de Niort organise un festival sur le thème du Polar intitulé Regards Noirs.

La manifestation se déroulera les 1er et 2 février 2019 à Niort.

Dans la continuité de l'édition 2018, la Ville de Niort délivrera le Prix Clouzot de la bande dessinée 2019.

Ce prix rend hommage au cinéaste français Henri-Georges Clouzot, né à Niort en 1907, dont plusieurs films sont des adaptations de romans.

Ce prix récompense un(e) dessinateur(trice) pour un album adapté d'un roman policier ou polar.

Cinq albums, inspirés d'une œuvre littéraire de genre thriller, policier ou polar ont été retenus pour constituer la liste de pré-sélection pour le Prix 2019.

Le jury, composé de sept personnes, dont le Président Sébastien GOETHALS, lauréat du Prix 2018, a choisi le 20 novembre comme lauréat du prix 2019 l'album Serena d'Anne-Caroline PANDOLFO et Terkel RISBJERG.

Le lauréat recevra un chèque d'une valeur de 1 500,00 € net lors du festival Regards Noirs 2019.

Il sera également invité à présider le jury du Prix Clouzot de la bande dessinée et à participer au festival Regards Noirs 2020.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver dans le cadre du festival Regards Noirs 2019, le versement du Prix Clouzot de la bande dessinée d'un montant de 1 500,00 € net au lauréat choisi par le jury.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Le Maire de Niort**Signé****Jérôme BALOGE**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-486

Pôle Vie de la Cité**Convention financière entre la Ville de Niort et
l'association Le Moulin du Roc Scène Nationale à
Niort - Avenant n°1**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle, a signé une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Etat – Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles), la Région Nouvelle Aquitaine et l'Association Le Moulin du Roc Scène Nationale à Niort, afin de contribuer au développement artistique et culturel de la ville pour les années 2018 à 2021.

En parallèle de ce contrat d'objectifs quadripartite, la Ville de Niort a également signé une convention financière avec le Moulin du Roc Scène Nationale qui précise les modalités de versement de la subvention pour les années 2018 à 2021. Au titre de cette convention qui précise dans son article 3 un premier versement au 31 janvier, il vous est demandé d'attribuer un acompte de 403 200 € qui viendra en déduction de la subvention annuelle de fonctionnement 2019.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention financière signée avec le Moulin du Roc Scène Nationale ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser au Moulin du Roc Scène Nationale un acompte de 403 200 € au titre de la subvention 2019, conformément aux dispositions financières prévues dans ledit avenant.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Le Maire de Niort**Signé****Jérôme BALOGE**

Monsieur le Maire

Il s'agit de la convention financière entre la Ville de Niort et Le Moulin du Roc, c'est l'avenant n°1. Comme de juste, il s'agit de procéder à l'acompte de 403 200,00 € au titre de la subvention 2019.

Je rappelle qu'elle est de 1 008 000,00 € pour la Ville.

Y a-t-il des questions ?

Je me réjouis que la CAN participe, à compter du 1er janvier 2019, au financement de la Scène Nationale. C'est une grande première, puisque depuis sa création elle ne participait pas et c'est un plus pour la Culture, cela va s'en dire.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-487

Pôle Vie de la Cité**Convention d'objectifs 2013 - 2016 du Centre d'Art Contemporain Photographique Villa Pérochon - Avenant n°13**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle et notamment la priorité accordée aux arts visuels, a signé en 2013 une convention d'objectifs avec l'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication-, la Région Poitou-Charentes et l'association Pour l'Instant afin de soutenir le projet artistique et culturel de cette dernière pour la mise en œuvre du programme d'actions annuel du Centre d'Art Contemporain Photographique-Villa Pérochon pour la période 2013-2016.

Cette convention a été prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2018 et son renouvellement est en cours. Dans l'attente de la conclusion définitive de la prochaine convention, il vous est proposé de prolonger la convention d'objectifs jusqu'au 30 juin 2019 et, afin de ne pas pénaliser l'association dans son fonctionnement, de verser un acompte de 35 000 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2019.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°13 à la convention d'objectifs signée avec l'association Pour l'Instant ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association Pour l'Instant un acompte de 35 000 € au titre de la subvention 2019, conformément aux dispositions financières prévues dans ledit avenant.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	6

Monsieur Jacques TAPIN, Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Monsieur le Maire

Même chose, il s'agit de l'avenant n°13 pour la Villa Pérochon, où il s'agit d'un avenant à l'association gestionnaire Pour l'Instant, un acompte de 35 000,00 €.

Y a-t-il des questions ? Jacques TAPIN.

Jacques TAPIN

Je ne prendrai pas part au vote.

Monsieur le Maire

Je comprends Jacques. Pas de soucis, tu ne prends pas part au vote.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-488

Pôle Vie de la Cité**Convention d'objectifs 2016 -2017- 2018 du Camji -
Avenant n°9**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle et notamment la priorité accordée aux musiques actuelles, a signé en 2016 une convention d'objectifs avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication et l'association Le Camji, pour conforter cette dernière, favoriser son ancrage sur le territoire et soutenir son projet artistique et culturel 2016 – 2017 – 2018, ainsi que ses projets de développement, au titre desquels Le Camji est identifié aux Scènes de Musiques Actuelles.

Cette convention arrive à échéance et son renouvellement est en cours. Dans l'attente de la conclusion définitive de la prochaine convention, il vous est proposé de prolonger la convention d'objectifs jusqu'au 30 octobre 2019 et, afin de ne pas pénaliser l'association dans son fonctionnement, de verser un premier acompte de 120 843 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2019.

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2019.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°9 à la convention d'objectifs signée avec Le Camji ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association Le Camji un premier acompte de 120 843 € au titre de la subvention 2019, conformément aux dispositions financières prévues dans ledit avenant

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Le Maire de Niort**Signé****Jérôme BALOGE**

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-489

Direction de l'Espace Public**Acquisition d'une parcelle rue de la Vallée Guyot**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Commune de Niort est propriétaire de diverses parcelles de terrains situées dans le secteur de la Vallée de Bellevue.

Ce secteur comprend différentes zone AUM destinées à de l'habitation entre l'impasse des Gardénias et la rue de Bellevue. Afin de permettre la réalisation future d'un cheminement piétonnier permettant de relier ces deux voies et les différentes opérations qui seront réalisées, il restait à acquérir une parcelle dans cette zone.

Après négociation auprès de la propriétaire, cette dernière a accepté de céder à la collectivité une partie de sa propriété pour une superficie d'environ 2 280 m². Cette surface correspond à une bande de terrain d'environ 12 mètres de large sur une longueur d'environ 190 mètres, à détacher de la parcelle cadastrée section HI n°30 pour une superficie de 11 261 m².

Le prix convenu est arrêté à 11,00 €/m² représentant pour 2 280 m² la somme de 25 080,00 €. Ce prix sera ajusté après délimitation de la superficie exacte par un géomètre aux frais de la collectivité.

Il est précisé que la parcelle est exploitée par un agriculteur dont le montant de l'indemnité d'éviction s'élève à 1 085,96 € et sera versée par la collectivité.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la partie nécessaire à détacher de la parcelle HI n°30 pour une superficie d'environ 2 280 m² au prix de 11 €/m², dont le prix exact sera déterminé après délimitation de la surface par un géomètre ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Marc THEBAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-490

Direction de l'Espace Public**Opération de Restauration Immobilière - Centre ancien - Approbation et demande de mise à enquête publique du dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique n°3**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort a initié depuis 2007 un dispositif d'intervention coordonné et volontariste en faveur du renouvellement urbain du centre-ville.

L'intervention sur le parc privé de logements anciens s'effectue dans le cadre d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH RU), une première OPAH RU sur la période 2007-2012 et une deuxième OPAH RU sur la période 2013-2017 ont ainsi été conduites par la Ville de Niort.

Face aux enjeux de travaux de réhabilitation sur les immeubles les plus dégradés, et du fait de l'inertie des propriétaires concernés, la Ville de Niort a souhaité compléter le volet incitatif des OPAH, par le recours aux Opérations de Restauration Immobilière (ORI) sur les immeubles prioritaires.

Définies par les articles L.313-4 et suivants du code de l'urbanisme, sur le fondement d'une déclaration d'utilité publique (DUP), les ORI permettent de prescrire les travaux de réhabilitation rendus obligatoires, sous contrainte de délai, avec la faculté pour la collectivité de poursuivre l'acquisition amiable ou judiciaire des immeubles, en cas de défaillance des propriétaires.

Une première DUP portant sur 21 immeubles a été prononcée par arrêté préfectoral du 25 janvier 2011, suivie par une deuxième DUP portant sur 8 immeubles prononcée par arrêté préfectoral du 20 janvier 2016.

Cette intervention s'est également appuyée sur la requalification des espaces publics du centre-ville, liée notamment à la piétonisation et au nouveau plan de circulation et de stationnement.

L'ensemble des travaux sur les 29 immeubles visés par les deux DUP obtenues sont désormais achevés ou en cours permettant la réhabilitation de logements.

Les études pré opérationnelles de la nouvelle OPAH RU portée désormais par la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) sur la période 2018-2022, ont démontré la nécessité de poursuivre les actions complémentaires engagées en faveur du renouvellement urbain du centre-ville.

Etant rappelé que les ORI figurent également parmi les actions prioritaires à mener dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville », dont la convention cadre a été signée par la Ville de Niort et ses partenaires le 14 septembre 2018.

Il est donc envisagé de solliciter une 3ème DUP portant sur 16 immeubles, situés dans l'hyper centre sur les axes principaux du projet urbain du centre-ville et dans le secteur de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville (secteur « Pontreau – Colline Saint André »)

La liste et la localisation exacte des immeubles ciblés sont indiquées dans le dossier d'enquête publique annexé à la présente délibération, qui comporte en outre les pièces requises par l'article R.313-24 du code de l'urbanisme, qui présentent notamment le programme global des travaux par bâtiment, l'estimation de la valeur des immeubles avant restauration faite par le service des domaines et l'estimation sommaire du coût des restaurations.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de la troisième Opération de Restauration Immobilière menée sur le centre ancien de Niort ;
- solliciter le Préfet pour la mise à enquête publique du dossier susvisé, en vue de l'obtention de la déclaration d'utilité publique au profit de la Ville de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Marc THEBAULT

Marc THEBAULT

Il s'agit d'un dossier particulièrement important, qui avait d'ailleurs été retiré parce que nous n'avions pas l'avis de France Domaine lors du précédent Conseil municipal.

Vous savez que la Ville de Niort a déjà organisé plusieurs OPAH-RU, nous sommes à une 3ème OPAH-RU, dans le cadre communautaire cette fois-ci. Et dans ce cadre-là on peut également réaliser ce qu'on appelle des Opérations de Restauration Immobilière (ORI) qui permettent d'avoir des moyens un peu plus contraignants pour certains propriétaires qui pourraient se montrer un peu récalcitrants pour entretenir et réhabiliter leur propriété.

Il y a donc déjà eu 2 ORI qui portaient sur un total de 21 immeubles. La 1ère ORI est aujourd'hui complètement achevée, l'ensemble des immeubles ont été réhabilités, notamment l'emblématique « Les Bains Juin ». On a eu une expropriation, c'est le bâtiment qui abrite aujourd'hui la bijouterie PANDORA, rue Victor Hugo.

Il vous est donc proposé une nouvelle ORI dans le cadre d'Action Cœur de Ville, qui porterait non pas sur 15 immeubles mais sur 16. Pour cela, il faut réaliser un dossier d'enquête d'utilité publique et solliciter le Préfet.

Monsieur le Maire

Merci Marc. Y a-t-il des questions ?

J'abonde sur ce que tu viens de dire. Je mets aussi ça en perspective par rapport à l'effort qui est mis dans la Colline Saint-André. Il y aura la requalification de la rue Basse, à compter du mois de janvier, avec le passage de la navette. Il y a également le permis de louer, il y a eu le cahier des charges que nous avons adopté pour la rénovation urbaine du secteur Pontreau, en tout cas place de Strasbourg, et place Denfert Rochereau. Il y a la vidéoprotection qui concerne, pour 6 caméras, la Colline Saint-André, je souhaite d'ailleurs que ça se poursuive.

Nous sommes dans le renforcement des moyens de puissance publique avec cette ORI et le soutien de l'Etat, cela va s'en dire.

Donc autant de moyens qui sont importants et préalables pour ce quartier qui en a besoin.

Marc THEBAULT

Pour poursuivre sur ton propos, tu parlais de la Colline Saint-André, nous avons la liste des immeubles qui sont effectivement, depuis la rue Basse jusqu'à la place de Strasbourg, qui sont bien sur cette Colline Saint-André.

Monsieur le Maire

Sans compter le rachat de la Chapelle de l'ancien collège Saint-Hilaire.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée. Je vous en remercie.

Procès-verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-491

Direction Action Cœur de Ville**Financement du poste de Directeur du programme
action Cœur de Ville - Demande de subvention
auprès de l'Anah**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les collectivités sélectionnées dans le cadre du programme Action Cœur de Ville peuvent bénéficier pendant toute la durée du programme d'un financement par l'Anah à hauteur de 50% et jusqu'à 40 000 € par an pour le poste de chef de projet en charge de pilotage opérationnel et stratégique du programme et de la coordination de l'ensemble des acteurs.

Les missions du Directeur de projet du programme action Cœur de Ville concernant exclusivement les programmes des différentes thématiques d'intervention en phase pré opérationnelle de définition des objectifs, du partenariat et de la stratégie d'intervention et en phase opérationnelle de déploiement de la convention cadre action Cœur de Ville sont éligibles au financement de l'Anah.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter annuellement auprès de l'Anah une subvention à hauteur de 50% et jusqu'à 40 000 € pour le financement du poste de Directeur de projet pendant toute la durée du programme Action Cœur de Ville et à signer tous les documents afférents.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Marc THEBAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-492

Direction Action Coeur de Ville**OPAH RU Niort - Attribution de subventions pour l'amélioration de l'habitat**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de la deuxième OPAH RU, arrivée à terme le 31 décembre 2017, les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs disposent d'un délai d'un an pour engager les travaux et de trois ans pour les achever.

A ce jour, après achèvement des travaux par les propriétaires, dix demandes de versement des subventions ont été déposées à la Ville de Niort. Elles concernent l'amélioration de deux logements de propriétaires occupants et de neuf logements de propriétaires bailleurs.

Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

	Subvention ANAH	Subvention Ville de Niort	Total des subventions
Logement 1	7 591.00 €	1 518.20 €	9 109.20 €
Logement 2	15 152.82 €	22 113.95 €	37 266.77 €
Logement 3	9 017.05 €	10 523.87 €	19 540.92 €
Logement 4	15 011.66 €	21 916.33 €	36 927.99 €
Logement 5	13 890.86 €	20 347.20 €	34 238.06 €
Logement 6	27 841.53 €	14 289.23 €	42 130.76 €
Logement 7	25 652.88 €	13 351.24 €	39 004.12 €
Logement 8	29 726.36 €	15 097.01 €	44 823.37 €
Logement 9	14 962.75 €	5 769.75 €	20 732.50 €
Logement 10	18 625.36 €	10 339.44 €	28 964.80 €
Logement 11	5 895.60 €	982.60 €	6 878.20 €
Total	183 367.87 €	136 248.82 €	319 616.69 €

Les subventions de la Ville de Niort sont attribuées selon les mêmes conditions que celles de l'Anah, en application du règlement National Anah en vigueur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement de la subvention aux propriétaires bénéficiaires, pour un montant total de 136 248.82 €

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 6

**Pour le Maire de Niort,
 Jérôme BALOGÉ
 L'Adjoint délégué**

Signé

Marc THEBAULT

Marc THEBAULT

Nous sommes, ce que j'évoquais précédemment, dans l'OPAH-RU de Niort. C'est-à-dire dans l'achèvement de la seconde OPAH-RU, avec 11 logements qui sont subventionnés, à la fois des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs. Vous avez la liste détaillée à l'arrière de la page.

Le montant total de la subvention pour ces 11 logements de la seule Ville de Niort, est quand-même de 136 248,82 €.

Monsieur le Maire

Merci Marc. Y a-t-il des remarques ?

Je vois que vous regardez le plafond. On aurait aussi besoin d'un peu d'OPAH-RU ici, mais c'est prévu.

Il y a une étude qu'on a d'ailleurs votée sur la restauration de la salle du Conseil municipal, qui mériterait, depuis le temps qu'elle est dans cet état, d'être à la hauteur de la démocratie locale.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-493

Direction du Secrétariat Général**Convention entre la Communauté d'Agglomération
du Niortais et la Ville de Niort relative à la gestion du
complexe sportif de la Venise Verte - Avenant n°1**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis le 1^{er} mars 2018, le complexe sportif de la Venise Verte est un équipement d'intérêt communautaire.

Par une délibération en date du 5 février 2018, le Conseil municipal a approuvé une convention avec la Communauté d'Agglomération du Niortais confiant la gestion à la Ville de Niort du complexe sportif de la Venise Verte pour une durée de 10 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Cette convention avait pour objet d'assurer la continuité du service, dans l'attente de la mise en place d'une organisation pérenne.

Les conditions du transfert du personnel vers la CAN n'étant pas encore totalement réunies à ce jour, il y a lieu de prolonger la convention pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2019. Cette période supplémentaire correspond au temps nécessaire pour la réalisation des étapes préalables au transfert des agents.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant à la convention de gestion du complexe sportif de la Venise Verte.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

Michel PAILLEY

Il s'agit de renouveler, pour un an, la convention entre la CAN et la Ville concernant la gestion du complexe sportif de la Venise Verte.

A l'origine de la convention, il s'agissait pour la CAN de mieux s'approprier la gestion des lieux, mais cela prend un peu plus de temps que prévu.

Monsieur le Maire

Merci Michel. Y a-t-il des remarques ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal

Direction Patrimoine et Moyens**Modification du patrimoine de l'Agenda
d'Accessibilité Programmée**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu la délibération D-2015-283 du 14 septembre 2015 portant approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2015 approuvant le dossier ADAP n°079 191 15 Y 0069 ;

L'évolution du patrimoine et des compétences de la Ville nécessite de mettre à jour la liste du patrimoine qui sera transmise au Préfet avec le bilan à mi-parcours, courant 2019.

Les modifications sont les suivantes :

- Transfert des équipements sportifs « Complexe de la Venise Verte » à la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) :
 - stade René Gaillard – vestiaires et tribunes ;
 - centre de formation des Chamois ;
 - salle de sport de la Venise verte ;
 - patinoire.
- Fermeture d'équipements :
 - WC publics du Jardin des Plantes ;
- Autres équipements dont les activités seront transférées vers d'autres sites :
 - maison de quartier Centre-ville, rue de Limoges - déplacée place du Port ;
 - maison de quartier Saint Liguairé – activités déplacées.

D'autres équipements sont susceptibles d'être transférés et feront l'objet d'une prochaine délibération, le cas échéant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la liste des équipements cités, ci-avant, modifiant le patrimoine déclaré en 2015, validé par arrêté préfectoral du 7 décembre 2015 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document y afférent.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

Michel PAILLEY

Etant donné l'évolution du patrimoine de la Ville, il s'agit de mettre à jour la liste transmise à la Préfecture, dans le cadre du bilan Ad'Ap, à mi-parcours.

Les modifications concernent les bâtiments qui sont transférés, fermés, ou qui vont déménager. Elles sont listées dans la délibération.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ? Madame TRUONG.

Elodie TRUONG

Merci. Quelques questions sur les équipements dont les activités seront transférées vers d'autres sites, les deux Maisons de quartiers. Du coup, quelles seront leurs destinations ?

Michel PAILLEY

Pour la Maison de quartier du centre-ville, après son déménagement qui serait place du Port, on imagine une vente.

Pour la Maison de quartier de Saint-Liguaire, tant que les travaux de la salle des fêtes ne sont pas réalisés, on la maintient...

Monsieur le Maire

Il est urgent d'attendre. On a un vrai travail avec le Conseil de quartier sur l'urbanisme de Saint-Liguaire, mais on l'a aussi à Souché, sur Sainte-Pezenne comme sur les anciennes communes, sans oublier Saint-Florent bien sûr. Avec une dédicace spéciale pour le bois de la Tranchée qui va avoir la Fibre, mais ça c'est un autre sujet. Pour dire qu'on n'oublie personne.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Direction Patrimoine et Moyens**Chantiers d'insertion 2019 - Approbation des conventions de chantier avec la Mission pour l'Insertion et pour l'Emploi**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis plusieurs années, la Ville de Niort a développé son partenariat avec différents interlocuteurs dans les actions d'insertion.

Aussi, de nombreux chantiers d'insertion ont été confiés à l'association « Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi » (MIPE) pour réaliser différents travaux de rénovation ou de réaménagement du patrimoine communal.

Il convient aujourd'hui de définir les premiers chantiers qui seront confiés à la MIPE, au titre de l'année 2019.

Pour chaque chantier, une convention spécifique précise la nature, le coût des travaux, ainsi que toutes les dispositions propres à celui-ci.

Pour l'ensemble des opérations la participation de la Ville est estimée à :

- 75 404,97 € pour la main-d'œuvre ;
- 12 629,22 € pour la fourniture des matériaux nécessaires à la bonne exécution des chantiers.

La dépense sera mandatée conformément au budget que le Conseil municipal s'est engagé à inscrire sur l'exercice correspondant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et la MIPE pour les chantiers d'insertion ;
- approuver le versement à l'Association MIPE d'un montant de 75 404,97 € correspondant à la main-d'œuvre ;
- approuver la fourniture de matériaux à la MIPE pour la bonne exécution des chantiers pour le montant estimé à 12 629,22 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer lesdites conventions.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-496

Direction Patrimoine et Moyens**Médiathèque de Sainte Pezenne - Convention de mise à disposition à temps partagé - Avenant n°5**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort met à disposition, à usage partagé, de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) pour l'exercice de ses compétences et besoins, une partie du bâtiment suivant :

- ancienne mairie de quartier de Sainte Pezenne, sise 2 rue Centrale, espaces à usage de bibliothèque/médiathèque - Antenne de Sainte-Pezenne.

La convention liant la Ville de Niort et la CAN pour un usage partagé de cet immeuble arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Dans l'attente d'un éventuel projet sur ce site, il est proposé de proroger par un avenant la durée de la convention de mise à disposition.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°5 à la convention de mise à disposition de l'ancienne mairie de quartier de Sainte-Pezenne, entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais, portant prorogation pour une durée de un an ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-497

Direction Patrimoine et Moyens**Rue du Mûrier - Rachat de biens meubles au
Syndicat des Eaux du Vivier**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les services administratifs du Syndicat des Eaux du Vivier (SEV) vont quitter prochainement les locaux situés rue du Mûrier à Niort. Ces locaux sont la propriété de la Ville qui envisage de les faire occuper à nouveau par ses services.

Le SEV a proposé à la Ville de lui céder les équipements qu'il avait acquis pour son activité, à savoir :

- le rideau métallique permettant de sécuriser la fermeture de la porte d'accès au public pour un montant de 2 456,09 € net ;
- les rayonnages installés dans les niches des différents bureaux à l'entrée dans les locaux, il y a 10 ans, pour un montant estimé à 1 996,30 € net ;
- la climatisation de la salle reprographie du 2ème étage, acquise au prix de 3 763,60 €HT et installée il y a un an, indispensable au bon fonctionnement des copieurs, pour un montant évalué à sa valeur comptable au prix de 3 512,88 € net ;

Le tout représente une dépense totale pour la Ville de 7 965,27 € net, prévue au budget principal de la Ville.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'achat des biens cités ci-dessus pour un montant total de 7 965,27 € net ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces afférentes à cette transaction.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé**Michel PAILLEY**

Michel PAILLEY

Les services du SEV quittent les locaux de la rue du Mûrier pour rejoindre ce que j'appelle la Maison de l'Eau, c'est rue des Grands Champs pour rejoindre le service Assainissement.

La Ville récupère donc ses locaux et souhaite reprendre les équipements laissés par le SEV, pour un montant de 7 965,27 €.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des commentaires ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-498

Direction Patrimoine et Moyens**Centre Du Guesclin - Demande de gratuité au profit de l'Association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel de Poitiers**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'Association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel de Poitiers contribue au service public de la justice en rapprochant le particulier de celle-ci et en favorisant l'accès du citoyen à la conciliation. La conciliation est un mode de règlement amiable de litiges de la vie quotidienne.

Pour cela, le conciliateur de justice, qui est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole, doit pouvoir recevoir les parties dans une salle adaptée notamment pour assurer la confidentialité des échanges.

Il est proposé de mettre à disposition, à titre gratuit, la salle n°318 (ou toute autre salle de nature équivalente si cette dernière n'était pas disponible) située au 3ème étage du Centre Du Guesclin et, cela une journée par semaine.

Cette mise à disposition gratuite représente une aide financière d'un montant de 2 800,00 € pour la période courant du 1er janvier au 31 décembre 2019, conformément à la tarification votée par le Conseil municipal lors de sa séance du 17 décembre 2018.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder la mise à disposition d'une salle municipale située au Centre Du Guesclin, à titre gratuit, à l'Association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel de Poitiers, pour une journée hebdomadaire, du 1er janvier au 31 décembre 2019.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-499

Direction Patrimoine et Moyens**Cession d'une maison d'habitation sise 110 rue de Strasbourg**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est propriétaire d'une maison d'habitation sise 110 rue de Strasbourg, cadastrée section CP n°898 pour une superficie totale de 81 m², inoccupée depuis plusieurs années. Cette maison est dans un état très vétuste et ne présente pas d'intérêt particulier pour la collectivité.

La Ville a mis cette maison en vente sur le site internet « Le Bon Coin » avec un cahier des charges précisant notamment que :

- le montant de l'acquisition net vendeur ne peut être inférieure à 25 000,00 € pour l'ensemble immobilier ;
- le candidat doit préciser les modalités de financement de l'acquisition.

Un candidat s'est porté acquéreur pour un montant de 35 000,00 € net vendeur (conforme à l'avis du service France Domaine joint en annexe). Son projet est de rénover ce bien pour y installer sa résidence principale.

Cette cession fera l'objet de la signature d'un compromis de vente comprenant :

- une clause suspensive d'obtention de prêt ;
- une clause suspensive d'obtention du permis de construire par l'acquéreur ;
- le versement d'un acompte de 10 % du prix de vente, soit 3 500,00 €

Il s'agit d'une opération strictement patrimoniale dans le but de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif, en conséquence, cette opération n'est pas soumise à la TVA. Les frais liés à la réalisation du compromis et de l'acte authentique sont à la charge de l'acquéreur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser la cession de la maison d'habitation du 110 rue de Strasbourg, au prix de 35 000,00 € net vendeur, au profit de l'acquéreur ou toute société qu'il désignera pour le représenter ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le compromis de vente qui comprendra des clauses suspensives d'obtention du permis de construire et d'obtention de prêt ainsi que le versement d'un acompte de 10 % du prix de vente, soit 3 500,00 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié de cession à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

Direction Gestion Urbaine Réglementaire Dérogations à l'obligation de repos dominical pour les salariés des commerces au cours de l'année 2019

Madame Jeanine BARBOTIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'article L3132.26 du Code du travail permet au Maire des communes d'accorder aux commerces de détail, où le repos a lieu normalement le dimanche, jusqu'à douze dérogations à l'obligation de repos dominical pour les salariés. La liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

En contrepartie de ces ouvertures dominicales, les salariés concernés bénéficient de compensations financières et de repos prévus par le Code du travail.

Dans le cadre de la procédure, la Communauté d'Agglomération du Niortais a adopté le principe d'une amplitude de 8 dimanches pendant lesquels les commerces pourront déroger à l'obligation de repos dominical au cours de l'année 2019.

Les dates retenues sont traditionnellement le premier dimanche qui suit l'ouverture des soldes d'hiver et d'été et les trois dimanches qui précèdent Noël. Il est également prévu d'autres ouvertures dominicales éventuelles justifiées par les événements et animations ayant lieu en centre-ville.

Les commerces de détails situés sur le territoire communal pourront donc ouvrir les 8 dimanches suivants:

- Dimanche 13 janvier 2019
- Dimanche 30 juin 2019
- Dimanche 6 octobre 2019
- Dimanche 1er décembre 2019
- Dimanche 8 décembre 2019
- Dimanche 15 décembre 2019
- Dimanche 22 décembre 2019
- Dimanche 29 décembre 2019.

Les commerces de voitures et véhicules automobiles légers (code NAF : 45.11Z) ont leurs propres journées « *portes ouvertes* ». Un arrêté distinct fixera les dimanches durant lesquels les concessions automobiles pourront être ouvertes. Il est prévu d'accorder cinq dérogations à l'obligation de repos dominical pour les dimanches suivants :

- Dimanche 20 janvier 2019
- Dimanche 17 mars 2019
- Dimanche 16 juin 2019
- Dimanche 15 septembre 2019
- Dimanche 13 octobre 2019.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- valider le principe des huit dimanches où il pourra être dérogé à l'obligation de repos dominical pour les salariés dans les commerces de détail ;

- valider le principe des cinq dimanches où il pourra être dérogé à l'obligation de repos dominical pour les salariés dans les commerces de voitures et de véhicules automobiles légers ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer les arrêtés autorisant les dérogations à l'obligation de repos dominical pour les salariés concernés.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée**

Signé

Jeanine BARBOTIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-501

Direction de l'Espace Public**Gaz naturel - Concession de distribution publique -
Compte rendu annuel de concession année 2017 -
Contrôle du service public délégué**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

En mars 1998, la distribution de gaz naturel a été concédée à Gaz de France sur l'ensemble du territoire de la Ville de Niort pour une durée de 15 ans.

Depuis le 1er janvier 2008, Gaz réseau Distribution France (GrDF), filiale du groupe GDF SUEZ a été créée. GrDF a reçu l'ensemble des biens, des droits et obligations de Gaz de France. Le périmètre de la concession concerne désormais les activités de construction, d'exploitation, de maintenance et de développement des infrastructures à l'exclusion de toute activité de fourniture d'énergie.

En avril 2013, la concession de distribution de gaz naturel de la commune de Niort a été renouvelée pour une durée de 30 ans. L'article 31 du cahier des charges de concession prévoit que le concessionnaire présente chaque année un compte rendu d'activités pour l'année écoulée faisant apparaître notamment un rapport général, un rapport financier et un rapport sur la qualité du service, sur les travaux réalisés et sur le patrimoine constitué.

En outre, l'article L.2224-31 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que la collectivité territoriale, en tant qu'autorité concédante, assure le contrôle du réseau public de distribution de gaz.

En juin 2018, GrDF a remis à la Ville de Niort le compte rendu annuel de l'année 2017. Comme le prévoit l'article L.1413-1 du CGCT, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 04 décembre 2018.

Le rapport de contrôle a été effectué par les services de la Ville.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production du compte-rendu annuel 2017 remis par GrDF, délégataire du service public de distribution de gaz naturel sur l'ensemble du territoire de la Ville de Niort ;
- prendre acte du rapport annuel de contrôle de la concession de Gaz naturel 2017.

Le Conseil municipal a pris acte de la production du compte-rendu annuel 2017 et du rapport annuel de la concession de Gaz naturel 2017

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Dominique SIX

Dominique SIX

Il s'agit du compte-rendu annuel de concession de l'année 2017 pour le gaz naturel. Comme vous le savez, chaque année le concessionnaire GrDF nous fournit son compte-rendu annuel. Il nous a été transmis au printemps et la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'est réunie le 4 décembre.

Cette CCSPL dit qu'il y a un patrimoine qui s'est un peu étoffé en nombre de kilomètres, puisqu'on est passé de 311 kms à 313 kms. Un nombre de clients résidentiels qui est passé de 18 000 à 18 800 en 2017, soit une progression de 2,7%, et, ce qu'il est important de noter, c'est que parallèlement on a aussi une consommation en baisse, à 381 000 MWh soit - 2,6% par rapport à 2016, malgré l'augmentation du nombre de clients.

Un investissement sur notre territoire de 2 900 000,00 €, une valeur de patrimoine de 21 000 000,00 € et nous sommes, en fin d'année, à 11 500 compteurs communicants à la fin de 2017.

Il vous est demandé de prendre acte de la production de ce compte-rendu annuel remis par GrDF.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ?

Nous prenons acte de ce rapport.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-502

Direction de l'Espace Public**Electricité - Concession de distribution publique et
fourniture - Compte rendu annuel de concession
exercice 2017 - Contrôle de service public délégué**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

En mars 1998, la distribution publique d'électricité a été concédée à Electricité de France sur une partie du territoire de la Ville de Niort pour une durée de 15 ans.

Depuis 2004, l'activité distribution d'électricité a été séparée juridiquement des autres activités d'EDF et deux interlocuteurs font désormais partie intégrante du contrat :

- Electricité de France (EDF) et notamment sa branche commerciale pour l'activité de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente, y compris le tarif de première nécessité (TPN) ;
- ENEDIS (changement de nom d'ERDF au 1er juin 2016) pour la gestion du réseau public de distribution d'électricité concédé.

En mai 2013, la concession de distribution et de fourniture d'électricité a été renouvelée pour une durée de 23 ans.

L'article 32 du cahier des charges de concession prévoit que le concessionnaire présente, chaque année, un compte rendu d'activités pour l'année écoulée faisant apparaître notamment un rapport d'exploitation, un bilan annuel des investissements réalisés et un rapport sur la qualité du service.

En outre, l'article L.2224-31 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que la collectivité, en tant qu'autorité concédante, assure le contrôle du réseau public de distribution d'électricité.

En juin 2018, ENEDIS a remis à la Ville de Niort le compte rendu annuel d'activité de l'année 2017. Le Comme le prévoit l'article L.1413-11 du CGCT, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 04 décembre 2018.

Le rapport de contrôle a été effectué par les services de la Ville.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production du compte-rendu annuel 2017 remis par ENEDIS, délégataire du service public de distribution et de fourniture d'électricité sur une partie du territoire de la Ville de Niort ;
- prendre acte du rapport annuel de contrôle de la concession d'électricité 2017.

Le Conseil municipal a pris acte de la production du compte-rendu annuel 2017 et du rapport annuel de la concession d'électricité 2017

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Dominique SIX

Dominique SIX

Il s'agit du compte-rendu annuel de concession pour l'électricité transmis par ENEDIS au printemps et vu aussi en Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réunie le 4 décembre.

Une année 2017 impactée pour ENEDIS notamment par le transfert d'à peu près 500 abonnés de la Gavacherie vers GEREDIS, c'est SEOLIS. Ce qui veut dire que le patrimoine a un peu diminué et surtout, on est passé de 27 300 clients à 26 800.

Des investissements qui ont diminué, pour passer de 2 600 000,00 € à 1 800 000,00 €

Une valeur de patrimoine qui reste à peu près identique à 22 000 000,00 € et s'il était à reconstruire, il serait à 53 000 000,00 €

Au 31 décembre 2017, nous étions à 20 363 compteurs communicants et, j'ai fait le point la semaine dernière, on en est à 21 847 à cette fin d'année.

Il vous est proposé de prendre acte de la production de ce rapport annuel.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions. Monsieur PIVETEAU.

Alain PIVETEAU

Merci. Une question, la même que l'année dernière, vous venez de donner le chiffre d'installation des compteurs intelligents.

Où en est le dialogue avec une partie de la population et leurs représentants qui s'opposent à la mise en place de ces compteurs ? Je n'ai pas cru voir dans le rapport, j'avoue que je l'ai balayé, je ne l'ai pas lu dans le détail, de points là-dessus, c'est important puisque ça avait été un point de tensions significatives dans la Ville.

Deuxième élément, il me semble que, mais là encore c'est une question, dans les dispositions de la concession, il était prévu qu'une annexe annuelle soit ajoutée au rapport donnant l'évaluation de l'état de la concession et des conséquences budgétaires, notamment en terme de provisionnement, qui a été lié à la valeur nette comptable de cette concession.

Il s'agissait de préparer, si mes souvenirs sont bons, la suite quand la concession arrivera à terme. Je n'ai pas eu l'impression, mais, encore une fois, je ne suis pas allé dans le détail donc je peux me tromper, que cette annexe soit présente. Est-ce que vous confirmez ou pas ?

Monsieur le Maire

Dominique SIX.

Dominique SIX

Pour revenir sur ce qu'on va qualifier de « réclamations ». Effectivement par rapport à l'an dernier, dans le CRAC de 2017, on a le nombre de réclamations pour notre territoire, ce qui n'était pas forcément le cas les autres années, puisqu'il partait de données nationales. Là, en 2017, on a 265 réclamations, dont 92 sont liées aux compteurs communicants et sur ces 92, la moitié sont des réclamations post-installations, c'est-à-dire sur des défauts de fonctionnement. Donc on peut peut-être penser que les 46 autres sont des difficultés commerciales ou quelque chose comme ça.

Mais aujourd'hui, alors peut-être qu'il y a encore des gens qui ne sont pas pour, à défaut de dire contre, mais au moins, on est plutôt sur une relation apaisée. D'autant plus, que le déploiement de masse est fait à peu près à 80% des abonnés, ce qui est l'objectif national. Donc aujourd'hui ils sont plutôt sur ce qu'on appelle un marché de saturation, c'est-à-dire d'aller rencontrer les gens qui n'étaient pas présents au moment où ils étaient prêts à passer...Aujourd'hui on est plutôt dans une démarche apaisée.

Concernant votre deuxième question, effectivement elle est pertinente. Ce n'est pas présent dans les annexes, mais c'est quelque chose qu'on a relevé lors de la CCSPL et sur lequel on est en train de travailler avec Dominique DESQUINS, pour justement « gratter » ça.

Monsieur le Maire

Merci. On prend acte de ce rapport.

**Direction Gestion Urbaine Réglementaire Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2017 -
Prestation de la société GO PUB au profit de la CAN -
Participation de la Ville de Niort**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La loi de modernisation du 4 août 2018 a institué la mise en place de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) afin d'améliorer le cadre de vie en luttant contre la prolifération des panneaux publicitaires (enseignes et pré-enseignes).

Par délibération du 31 mai 2010, la Ville de Niort a adopté les modalités d'application de cette taxe, à compter du 1er janvier 2011, et notamment, le transfert du recouvrement et du produit de la TLPE au profit de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour toutes les Zones d'Aménagement Economique (ZAE) communautaires ainsi que toutes les dispositions légales en matière de déclarations, recouvrements, paiements et sanctions inhérentes à cette taxe.

Pour assurer la mise en œuvre des procédures de recouvrement, la CAN a sollicité l'assistance de la société GO PUB, et a proposé que la mission de ce prestataire soit étendue à l'ensemble de son territoire.

En contrepartie, chacune des communes qui composent la CAN assume la charge financière qui découle de cette prestation et qui concerne le recouvrement de la TLPE hors ZAE, demeurant de sa compétence. La répartition de cette charge financière est faite au prorata des recettes de TLPE perçues par chacune des communes.

Au titre de l'exercice 2017, Niort ayant perçu 24% du montant global de la TLPE, elle participe à hauteur de ce pourcentage du coût de la mission GO PUB qui s'est établi en 2017 à 46 014,00 € TTC. Le montant de la participation financière de la Ville de Niort pour 2017 est donc de 11 043,36 € TTC (soit 24% de 46 014,00 € TTC).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de la prise en charge financière de la prestation de la société GO PUB par les communes au prorata du montant de la taxe perçue ;
- approuver la participation financière de la Ville de Niort ;
- accepter le montant de 11 043.36 € TTC pour l'année 2017, pour assurer le recouvrement et la mise en œuvre des dispositions légales en matière de déclarations, paiements, sanctions inhérentes à la TLPE ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes nécessaires relatifs à la prise en charge de ces dépenses

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Dominique SIX

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018**

Délibération n° D-2018-504

Direction Gestion Urbaine Réglementaire **Compensations pour les concessions de stationnement des parkings Marcel Paul, La Roulière, Saint Jean et Hôtel de Ville pour l'exercice 2019**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

En application des dispositions contractuelles régissant les quatre ouvrages de stationnement concédés à la SO SPACE, il est prévu que « *La Ville puisse éventuellement compenser le différentiel des recettes prévisionnelles si elle impose pour des raisons qui lui sont propres, une tarification inférieure à celle nécessaire à l'équilibre d'exploitation de la Société* ».

En conséquence, il est proposé d'attribuer une compensation d'un montant de 360 724,00 € HT à la SO SPACE, soit 432 868,80 € TTC correspondant à la différence entre les tarifs votés par la Ville et les tarifs d'équilibre proposés par la SO SPACE. Cette compensation se répartie comme suit :

- Parking Marcel Paul	66 996 € HT soit	80 395,20 € TTC
- Parking La Roulière	213 132 € HT soit	255 758,40 € TTC
- Garage Saint Jean	76 781 € HT soit	92 137,20 € TTC
- Parking Hôtel de Ville	3 815 € HT soit	4 578,00 € TTC

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'attribution d'une compensation d'un montant global de 360 724,00 € HT, soit 432 868,80 € TTC à la SO SPACE et son versement avant le 31 mars 2019.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	5
Excusé :	6

Messieurs Luc DELAGARDE, Dominique DESQUINS, Jacques TAPIN, Florent SIMMONET et Madame Sylvette RIMBAUD n'ayant pas pris part au vote

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Dominique SIX

Dominique SIX

Il s'agit d'une délibération classique et annuelle C'est la compensation des concessions de stationnement pour les parkings de Marcel Paul, La Roulière, Saint Jean et Hôtel de Ville dans le cadre des dispositions contractuelles sur les concessions.

Suite à nos échanges avec la SO SPACE, il vous est proposé une compensation d'un montant de 360 724,00 € HT dont vous avez le détail parking par parking, sachant que l'année dernière on était sur 375 000,00 € HT.

Il nous est demandé de bien vouloir approuver l'attribution de cette compensation à la SO SPACE.

Monsieur le Maire

Merci. Dominique DESQUINS.

Dominique DESQUINS

Je ne prendrai pas part au vote.

Monsieur le Maire

On va dire que tous les administrateurs de la SO SPACE ne prennent pas part au vote ?

Et Elodie TRUONG veut prendre la parole.

Elodie TRUONG

Merci. En fait je voudrais prendre la parole après le vote, juste pour une communication que je n'ai pas faite en début de conseil.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas prévu à l'ordre du jour !

Elodie TRUONG

Non, mais c'est juste une petite remarque, ça n'apporte pas...

Monsieur le Maire

Allez-y maintenant dans ce cas.

Elodie TRUONG

D'accord. On ne l'a pas fait en début de conseil, mais je voulais simplement saluer l'octroi de moyens supplémentaires par la Ministère de la Santé Agnès BUZYN, pour l'hôpital, à hauteur de 750 000,00 €, annonce qui a été faite samedi par le Député Guillaume CHICHE et je voulais simplement revenir sur ce point et saluer cette décision.

Maintenant, nous attendons évidemment que les moyens alloués soient pérennes et qu'on puisse inscrire tout ça dans la durée. Voilà.

Je crois que c'était important de saluer cette position, parce que ça a aussi animé nos débats lors des deux derniers conseils. Et je soulignerais qu'en plus nous avons trouvé le moyen de voter, ensemble, la motion la dernière fois. Je trouve que ça fait partie des points dont nous pouvons nous enorgueillir, sur cette dernière séance du Conseil municipal. Merci.

Monsieur le Maire

Hélas, sur cette dernière intervention, je crains que ce soit un peu plus compliqué, mais ce n'est pas à moi de le dire.

Elodie TRUONG

Ah, pour quelles raisons ?

Monsieur le Maire

Ce n'est pas en ce lieu et à ce moment-là que je souhaite m'exprimer sur le sujet.

On va voter sur la délibération.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Je vous remercie, je vous souhaite de bonnes vacances de Noël. Trouvez-y chacun l'apaisement, profitez des joies autant qu'elles se présentent. On se retrouve, si ce n'est avant, en début d'année nouvelle.

Merci beaucoup. Bonne soirée.